
Front

LES SUITES

DU

NEUF THERMIDOR

MARC BONNEFOY

LES

SUITES DU NEUF THERMIDOR

TERREURS BLANCHES

1795-1815

Prix : 2 fr. 50



PARIS
FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, RUE DE SEINE, 33
1892


LIBRARY
SEP 10 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

Pourquoi donc toujours nous parler de l'échafaud révolutionnaire, des crimes de la Terreur rouge, et jamais de la Terreur blanche?

N'est-il pas temps enfin que l'Histoire soit enseignée avec justice!

A part les rares érudits qui ont eu le temps de lire nos histoires de France en vingt ou trente volumes, qui connaît la Terreur blanche? Pas un Français sur dix, peut-être. Prenez au hasard, parmi la classe populaire ou bourgeoise, une personne réputée instruite et prononcez devant elle le mot de Terreur. Quelle vision ce nom évoquera-t-il à l'esprit de cette personne? L'image de la guillotine, le souvenir du bourreau, la figure de Robespierre.

Quant aux barbaries des chouans, aux crimes affreux des compagnons de Jésus ou du Soleil, aux exploits sanguinaires des Chevaliers du poignard, aux abominations de toutes sortes commises par les assassins royalistes, le pays les ignore, car on les lui cache.

Tenez, voilà un jeune bachelier; il a eu le premier prix d'histoire au collège; interrogeons-le :

« Mon ami, que sais-tu de la Terreur?

— C'est un régime odieux qui pesa sur la France pendant une partie des années 1793 et 1794. L'échafaud était dressé en permanence, et des milliers de citoyens périrent, innocents ou coupables. Les victimes les plus remarquables de cette triste époque sont le roi, la reine, les Girondins, les Dantonistes et Robespierre lui-même, qui personnifia la Terreur jusqu'au 9 thermidor, jour de sa chute.

— Bien. Ceci est la Terreur rouge ou révolutionnaire. Mais n'y a-t-il pas eu aussi des Terreurs blanches, dont les révolutionnaires ont été les victimes?

— J'ai entendu parler, mais vaguement, de la réaction thermidorienne, en 1795, et d'une autre réaction en 1815. »

Vaguement. Oui, ce collégien, un premier prix d'histoire, n'a qu'une connaissance vague des Terreurs blanches. Et ce n'est pas étonnant : dans les livres qu'on lui a mis sous les yeux, il n'en est presque pas question. Cent pages pour déclamer contre les excès de la Révolution, et pas cent mots pour flétrir les crimes des bandits du trône et de l'autel.

Un dictionnaire d'histoire très suivi, celui de Bouillet, qui a eu trente éditions, ne trouve que ceci à propos des fureurs des contre-révolutionnaires : « *On a appelé quelquefois terreur blanche, la sanglante réaction royaliste de* 1815. »

Faudra-t-il donc toujours, sur ce globe d'imperfection et d'iniquité, voir les criminels puissants échapper à la justice ! Tous les petits voleurs, vagabonds, misérables, sont impitoyablement visés et frappés par la loi; mais quand les voleurs sont riches à milliards, ils

peuvent impunément pousser à l'extermination des peuples, ruiner la fortune publique, porter la désolation et la mort dans des milliers de familles.

Ainsi trop souvent et trop longtemps l'Histoire courtisane a laissé dans un complaisant oubli les crimes des rois et des puissants de la terre ; aux Terreurs blanches elle fut indulgente. Mais que la République, cet idéal du pauvre et du faible, se trompe ou commette des excès, mille plumes aux gages de la réaction s'usent à grossir ses fautes, à multiplier le nombre de ses victimes, pour la rendre odieuse.

C'est ce moyen perfide que les ennemis de la Révolution emploient encore pour tromper le peuple et perpétuer les fraudes historiques.

Grossir démesurément la Terreur rouge.

Atténuer, oublier les Terreurs blanches. Ils ne font pas autre chose dans leurs livres d'histoire.

Et, comme depuis la chute de Robespierre jusqu'à l'avènement de la troisième Répu-

blique, les monarchistes seuls ont tenu la plume ou porté la parole ; comme la véritable histoire n'a été écrite que de nos jours par les Thierry, les Henri Martin, les Michelet, les Louis Blanc, les ennemis de la liberté, de la vérité ont eu le temps de pervertir les faits, de préparer les générations à la haine de cette époque héroïque, où le sang de la France se répandit sur le monde comme une semence de rédemption.

Oui, pendant plus d'un demi-siècle la réaction seule a eu le droit de parler de la Révolution, et de là vient que tant d'anathèmes ont été lancés contre elle. Du haut de la chaire les prêtres effrayaient leur crédule et ignorant auditoire en tonnant contre les abominations de ces temps maudits ; ils allumaient les flammes de l'enfer pour y précipiter les acquéreurs de biens nationaux. Dans les collèges on enseignait aux élèves une histoire travestie, où les plus purs républicains étaient représentés comme des scélérats. Les instituteurs peuplaient la mémoire des enfants de

récits tragiques inévitablement dénoués sur la guillotine.

C'était un noble généreux et bienfaisant, dont un domestique perfide avait trahi l'asile ; ou un prêtre fidèle à son Dieu, à son roi, que d'affreux terroristes avaient surpris dans sa retraite ; ou une demoiselle vertueuse qui s'était vouée à la mort pour ne pas se séparer de sa mère, ou une douce et charitable religieuse dénoncée par ces misérables Jacobins ! Et pour mieux flétrir les bourreaux, on se complaisait à détailler longuement le supplice des victimes ; à d'injustes violences on opposait leur pieuse résignation ; et leur calme sous les outrages de la populace, et leur dignité au moment de périr !

Et la condamnation de Louis XVI, sa captivité, son exécution, sous quelle forme n'étaient-elles pas exploitées ! Et la légende de la reine martyre, de cette princesse si brillante, si belle, dans quelle chaumière n'était-elle pas répétée pendant les veillées d'hiver ? En écoutant ces récits pathétiques, les femmes ver-

saient des larmes et les hommes maudissaient la Terreur.

D'innombrables livres circulaient pleins des crimes de la Révolution ; mais de ses créations sublimes, de ses bienfaits immortels, de son dévouement à qui est dû le salut de la France, pas un mot, jamais un mot. C'est à tel point que l'éloquent Manuel, en 1823, fut empoigné en pleine Chambre par les mains auvergnates du gendarme Foucault, parce qu'il osait combattre la réaction royaliste. Il a fallu arriver jusqu'au règne de Louis-Philippe, pour que Berryer, forcé à l'admiration de la Convention par la splendeur de ses œuvres, se soit écrié du haut de la tribune : « *Je remercie la Convention d'avoir sauvé l'indépendance de la France.* »

Les champions du passé, les défenseurs du trône et de l'autel, par leurs manœuvres déloyales, leurs exagérations, leurs mensonges étaient parvenus à inspirer aux ignorants l'horreur de la Révolution. J'en trouve la preuve dans cette expression ironique et po-

pulaire, que j'ai entendu bien des fois répéter :

« C'est un brave homme du temps des assignats. » Ce qui signifie : « C'est un brave homme, comme ces voleurs et ces scélérats de révolutionnaires, qui voulaient se faire passer pour honnêtes gens. »

Dans l'ignorance et l'erreur où l'éducation monarchique avait tenu le peuple, il en était venu à faire du mot République le synonyme de Terreur. En février 1848, lorsqu'on vint annoncer dans mon village la proclamation de la République, des vieillards regardaient déjà si l'échafaud n'était pas dressé sur la place.

Mon père, honnête et loyal, qui ne connaissait l'histoire que par les prônes du curé, me parlait avec aversion d'un révolutionnaire maudit et damné, appelé Génevès. Qu'avait fait ce misérable?

Il avait autrefois aidé à démonter la cloche de l'église pour l'envoyer à la fonderie de canons.

Oui, à cette mémorable époque où la Convention attaquée de toutes parts, et ayant

pour mission de sauver l'existence de la France et la liberté du monde, avait donné l'ordre de fondre les cloches, au lieu de les laisser dans les clochers pour sonner le tocsin contre la République, Génevès n'avait pas craint de braver l'anathème en obéissant à la Loi.

Mais quand les beaux jours de la réaction cléricale et royaliste revinrent, malheur au hardi révolutionnaire! Il fut en butte à la haine tenace de la gent dévote, qui le montrait au doigt comme une bête malfaisante. On lui refusa du travail, il tomba dans la misère, ce qui fournit au curé un sujet de sermon sur la vengeance de Dieu. En outre, Génevès préférait faire sa partie de quatrette au cabaret que d'aller aux vêpres, ce qui lui valut la réputation de joueur et d'ivrogne. Pour comble d'abomination, il mourut dans l'impénitence finale, ne se repentant pas et se vantant peut-être d'avoir été un démolisseur de cloches.

Pour le coup, on le mit dans sa fosse comme

on jette un chien crevé dans son trou. Le fossoyeur plaça sur le cadavre du réprouvé un jeu de cartes, une bouteille de vin et dit : « Tiens, maudit ivrogne, joue et bois maintenant ! » Ce fut toute son oraison funèbre.

Or, mon père, à qui on avait inspiré l'horreur de la Terreur rouge, ne savait pas un mot de la réaction thermidorienne ; de cette Terreur blanche qui marqua la résurrection du royalisme et dépassa en abominations les mitraillades de Lyon et les noyades de Nantes. Non, mon père, qui cependant habitait le département de Vaucluse, un pays voisin de Tarascon, d'Aix, de Marseille, ignorait les affreux massacres commis dans ces villes du Midi, en 1795, tandis qu'il avait entendu parler de Collot d'Herbois et de Carrier.

Pourquoi cela ?

Encore une fois, parce que le parti conservateur a fait le silence et l'oubli sur les crimes de la réaction. Allez donc chercher dans les archives du Midi les procès-verbaux des tueries réactionnaires : ils ont disparu. D'ailleurs

qui était assassin? L'autorité elle-même. Les victimes n'ont jamais été comptées; on n'en sait pas le nombre. Mais Michelet, Louis Blanc surtout ont eu le courage et la patience d'écrire l'impartiale histoire de ces jours de désolation. Avec l'aide de ces maîtres j'accomplirai ma tâche qui consiste à faire un récit sommaire des Terreurs blanches.

Peut-être, dira-t-on, vaudrait-il mieux ne pas évoquer de pareils souvenirs? Tous les partis politiques ont des fautes à se reprocher. Ne serait-il pas plus sage d'oublier ce qui divise et de ne se rappeler que ce qui rapproche, pour arriver plus vite à la pacification des esprits? Sans doute, si cet exemple de mansuétude était suivi par nos adversaires. Mais les ennemis de la République ont-ils désarmé un seul jour? Est-ce que du haut de la chaire ne tombent pas encore des paroles d'anathème contre la Révolution? Est-ce que, comme par le passé, nous ne voyons pas circuler des livres qui vantent avec un art perfide les bienfaits de la monarchie et flé-

trissent les révoltes populaires, qu'ils nomment de criminels attentats?

Les attentats du peuple, nous les connaissons. Il a supporté des siècles de souffrance et d'ignominies avant d'élever la voix contre ses oppresseurs. Si longue fut sa patience dans la douleur, que ses bourreaux, étonnés, le surnommèrent Bonhomme, Jacques Bonhomme, l'être doux et humble que l'on pouvait fouler, écorcher, écraser à merci.

Et lorsque, enfin, excité par l'excès de misère, le patient a tenté de secouer son joug infâme, ses tourmenteurs, surpris comme des loups que les moutons voudraient mordre, ont châtié ses premières tentatives de liberté avec une sauvage fureur. Ils ont courbé plus bas encore son front morne, dans la honte et l'humiliation; ils ont, ces Peaux-Rouges, inventé des tourments raffinés pour les lui faire longuement savourer, et non contents de torturer Jacques Bonhomme, leur victime, ils l'ont outragé et calomnié!

Ils ont eu des chroniqueurs à gages, comme,

par exemple, ce Froissart, l'ami des bourreaux, l'insulteur des victimes qu'il a représentées sous des traits de bêtes féroces, incapables d'aucun sentiment humain; traîtres et félons serviteurs s'unissant soudain pour égorger leurs si bons maîtres.

A ces calomnies, à ces insultes, que répondaient les Jacques? Rien, jamais rien : ils ne savaient pas écrire.

Mais de nos jours, des historiens justiciers, ressuscitant le passé, ont parlé, ont écrit, se faisant les défenseurs des persécutés. Ils ont soulevé la pierre sépulcrale qui recouvrait la tombe où le moyen âge dormait enseveli, et des voix lamentables ont monté jusqu'à nous. C'étaient vos pleurs, vos cris, vos gémissements, ô mes mornes aïeux, que j'honore et que j'aime! A votre douloureux souvenir, mes yeux sont encore pleins de larmes. Je hais d'une haine incurable les forts, oppresseurs des faibles, et j'ai tant souffert de vous voir si injustement torturés, si injustement calomniés que je deviens pour vous insatiable de justice!

Malédiction aux flatteurs des rois et des grands qui leur livrent le peuple, corps, biens et âmes, comme une proie à dévorer! Le funeste Bossuet est de ce nombre. Écoutez les conseils qu'il donne à Louis XIV, dans sa *Politique tirée de l'Histoire sainte* :

« Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples.

— Il faut obéir aux princes comme à la justice elle-même ; ils sont des dieux et participent en quelque façon à l'indépendance divine.

— Parler contre le roi est digne du dernier supplice.

— Tout l'État est en lui ; la volonté de tout le peuple est renfermée en la sienne.

— Le roi promet d'exterminer de bonne foi tous hérétiques notés et condamnés par l'Église.

— Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur, en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. »

Etc., etc.

Appliquant à la lettre ces maximes cruelles, qui chatouillaient si profondément son orgueil, le Roi-Soleil signa la révocation de l'Édit de Nantes, et envoya des dragons pour amener les protestants au catholicisme. Ce fut une effroyable Terreur blanche, une Terreur monarchico-religieuse, dont on ne peut entendre le récit sans frémir.

Et comme toujours, dans les massacres commis au nom des dieux et des rois, les bourreaux calomnient et insultent les victimes. En les conduisant au supplice, ils les traitent de réprouvés, de maudits, les damnent par anticipation. Tandis que là-bas, dans les Cévennes, une soldatesque en délire égorge les hommes, outrage les femmes, incendie les maisons, l'aigle de Meaux, Bossuet le funèbre, éclate en cris d'allégresse; il compare Louis XIV à Constantin, à Théodose, à Charlemagne. Ah! il a un terrible compte à rendre à l'Histoire, ce courtisan évêque!

Eh bien, de ces exterminations accomplies par l'Église ou par la Royauté, nos annales

sont remplies : ce sont des terreurs blanches dont les gens bien pensants, réactionnaires de toutes nuances, parlent aussi peu que possible. Mais voici qu'un jour, après bien des siècles de souffrance et de servitude, l'immense famille française des déshérités, des maudits, des opprimés, se compte, s'unit, et d'un effort commun, brise son joug meurtrier. Cet effort, dont l'Humanité palpite encore, c'est la Révolution. Le peuple a brisé sa chaîne ; il est libre, joyeux, clément ; il ne parle que de pardon et d'oubli. Ses maîtres, iniques et cruels, n'oublient pas, eux, ne lui pardonnent pas, et ne rêvent que son écrasement. Forcé de se défendre ou de périr, le peuple, à son tour, devient violent et sanguinaire : de là la Terreur de 1793, la Terreur rouge.

Et voilà un siècle que l'on nous reproche cet accès de fureur ! Un siècle que des écrivains perfides exagèrent les excès de la Révolution et taisent ses bienfaits innombrables ! Un siècle que des Froissarts menteurs, ven-

dus et flagorneurs, versent des larmes sur ces pauvres et *honnêtes seigneurs, si méchamment mis à mal par ces brigands de vilains!*

Non, cette iniquité ne doit pas toujours durer! Aux fils de la Révolution de défendre leur mère, splendide et immortelle, malgré ses taches. Puisqu'ils peuvent enfin parler, qu'ils répondent à l'imposture par la vérité; c'est un droit, un devoir, un acte de justice.

Plus de Terreur ni rouge ni blanche, c'est mon ardent désir; mais pour être justes ne confondons pas la Terreur révolutionnaire avec d'autres Terreurs; par exemple, avec celle qui l'a continuée et suivie en 1795. Pendant la Révolution, les terroristes, hommes à convictions farouches, fanatiques du culte de la patrie, défendaient le salut de la France et la liberté des peuples : ils ne crurent pas pouvoir triompher sans violences.

Pendant la réaction thermidorienne, rien de pareil. L'assassinat fut plus hideux parce qu'il était commis sur des ennemis désarmés et impuissants, souvent par des gens de belles

manières, des femmes de bon ton. Des hommes aussi sanguinaires que Marat, mais plus atroces que lui, puisqu'ils n'avaient pas son enthousiasme, poignardaient froidement leurs victimes, par goût, par plaisir, n'ayant d'autre but que celui de tuer.

La Terreur révolutionnaire s'appelle : Nécessité.

La Terreur royaliste se nomme : Vengeance.

LA TERREUR ROUGE

LA RÉVOLUTION VOULAIT ÊTRE DOUCE ET HUMAINE

Avant de parler des Terreurs blanches, je crois utile de retracer sommairement les causes et les effets de la Terreur révolutionnaire : ce récit nous servira ensuite de point de comparaison.

Je crois fermement à la marche du progrès ; mais je remarque avec tristesse que jusqu'à ce jour il ne s'est avancé que sur des chemins sanglants. C'est toujours à la suite d'une commotion violente, d'un soulèvement populaire, d'une révolution enfin qu'un privilège a été aboli, un droit reconnu, une liberté conquise. Est-ce une loi mystérieuse et fatale de cette terre imparfaite, de notre planète inférieure? Je l'ignore, mais on dirait que la lutte, et la lutte seule, et la lutte acharnée, est une condition d'harmonie pour notre monde.

Luttons donc, et quoi qu'il en soit, gardons l'espérance en un avenir meilleur; ayons la conviction que nos efforts hâtent l'avènement de la

Justice ; que le jour approche où la Force et le Droit seront à jamais unis. Luttons enfin pour que les Terreurs soient impossibles entre concitoyens et entre peuples.

Nul plus que moi n'a regretté les excès de la Révolution. Il est déplorable qu'elle ait été obligée, forcée de quitter sa route pacifique et libératrice pour s'engager dans une voie terrible. Ah ! ses fautes, nous les payons assez cher, nous, ses fils ! A qui ont-elles profité ? A ses ennemis. Qui en a le plus souffert ? C'est elle-même, tout d'abord ; c'est l'idée républicaine pour longtemps retardée ; c'est le progrès ralenti, c'est la Liberté étouffée.

Et dire cependant que la Terreur était inévitable ! Car, ne l'oublions jamais, la Révolution apparut au monde douce, clémente, fraternelle. Elle décréta la liberté humaine et commença par affranchir les serfs de l'abbaye de Saint-Claude ; elle voulait porter une branche d'olivier à la main, on la força de tenir le glaive de la loi ; elle ne demandait qu'à être miséricordieuse à tous, on la rendit implacable.

J'en prends à témoin Vergniaud qui disait : « Je voudrais consommer la Révolution par l'amour. »

J'en atteste aussi ceux qui ont tué Vergniaud, les plus grands terroristes eux-mêmes, ceux qui, comme Danton, s'écriaient :

« J'aime mieux être guillotiné que guillotineur, » et avaient dû cependant, poussés par les circonstances, instituer le tribunal révolutionnaire.

Ceux qui, comme Robespierre, avaient débuté par voter contre la peine de mort, et s'étaient faits ensuite les pourvoyeurs de l'échafaud.

Marat lui-même a dit ce mot profond, qui explique bien des fureurs :

« Je me suis fait anathème pour le peuple. »

On peut être haineux par compassion de ceux qui souffrent injustement, et devenir le bourreau des bourreaux.

Avez-vous jamais vu ce spectacle ?

Un ver de terre, inoffensif, impuissant, est dévoré par des centaines de fourmis qui de leurs crocs aigus rongent et taillent dans sa chair fraîche et vivante. Le lombric se débat, se tord, se roule sanglant sous ses bourreaux qui le traînent, le tiraillent en tous sens ; la victime périt, mangée pièce à pièce, et elle est déjà rongée plus d'à moitié qu'elle n'a pas cessé de souffrir affreusement.

Eh bien, moi, dans ce cas, j'éprouve une joie furieuse à écraser les fourmis sous mes pieds !

De même lorsque, à travers l'histoire, je rencontre un peuple longuement torturé, qui se débat sanglant sur la claie où ses égorgeurs le traînent, de haineuses colères me montent au cœur. Je

voudrais pouvoir écraser les tourmenteurs, je goûterais une âcre et immense volupté à les sentir sous le couperet de la guillotine, et si j'étais Jupiter je leur lancerais mon tonnerre pour jouir de les voir foudroyés.

C'est ainsi que des terroristes ont été cruels par humanité !

Les trahisons, les guet-apens, les provocations de toutes sortes rendirent la Révolution violente. Supposons que quelqu'un s'empare par la force de votre héritage et en jouisse longtemps, très longtemps, sans que vous puissiez l'obliger à restitution. Devenu fort à votre tour, vous réclamez votre part à l'usurpateur : qu'il cède, reconnaisse son injustice, et vous pourrez lui pardonner. Mais s'il répond à vos justes revendications par des insolences, s'il vous frappe en traître, la colère vous transporte et vous terrassez ce perfide ennemi.

Ainsi pendant des siècles, les classes privilégiées usurpèrent les droits du peuple, s'approprièrent son travail, sa liberté, sa vie même ; et loin de céder aux justes réclamations de ce peuple opprimé, dépouillé, les oppresseurs traitèrent de voleurs, de bandits et de rebelles, leurs victimes à la fin révoltées. De là, les accès de fureur de la Révolution.

Pour se convaincre que le caractère de la Révolution à ses débuts était essentiellement humain

et généreux, examinez l'œuvre de l'Assemblée Nationale. Y a-t-il parmi les six cents députés qui représentent le Tiers-Etat, c'est-à-dire le peuple, à la Constituante, un seul homme qui rêve de la Terreur, qui la considère comme possible, qui en ait même le moindre pressentiment? Nullement, et bien au contraire ces législateurs ont tellement le respect de la vie, que parmi eux Robespierre médite son projet de l'abolition de la peine de mort.

Si le docteur Guillotin propose, dès le 1er octobre 1789, « d'exécuter tous les condamnés d'une manière uniforme et par l'effet d'une simple machine », ce n'est certes point pour donner plus d'activité à la mort; c'est dans un but de philanthropie, c'est pour supprimer toute souffrance inutile au condamné; c'est, comme il le dit lui-même, « pour lui faire sauter la tête en un clin d'œil, et sans qu'il éprouve la moindre douleur ».

Les juges du moyen âge se plaisaient aux châtiments atroces : l'écartèlement, la roue, le bûcher. Les révolutionnaires ont horreur de ces supplices si longs et si raffinés ; ils s'élèvent avec force contre les formes barbares du passé ; ils ne veulent pas torturer le criminel, mais seulement le supprimer comme un être nuisible à la société. Le nouveau code pénal qu'ils adoptent le 21 septembre 1792, reproduit cette préoccupation dans ses articles 1 et 3 :

« La peine de mort consistera seulement dans la privation de la vie ; aucune torture ne sera infligée au condamné.

» Toute personne condamnée à la peine capitale aura la tête tranchée. »

Comme la décollation par le sabre inspirait de la répugnance, on chercha à réaliser l'idée de Guillotin, et une commission nommée à cet effet proposa une machine qui fut adoptée par l'Assemblée et prit le nom de guillotine.

Cette machine abattit sa première tête le 25 avril 1792. Remarquons cependant que l'idée de la guillotine n'était pas absolument neuve, puisque c'est par un instrument analogue qu'un comte Bozelli fut exécuté à Milan, en 1702.

En résumé, il est indéniable que la Constituante, loin de se laisser entraîner par l'esprit de haine et de violence, fit œuvre de justice et d'humanité.

CONDAMNATION DE LOUIS XVI

En lisant les récits de la condamnation de Louis XVI, écrits par des écrivains monarchistes, les générations, depuis un siècle, ont pu croire à une haine particulière de la Révolution contre ce monarque. Il semblerait que les représentants de la nation se soient rendus aux Etats-Généraux de 1789 avec l'idée arrêtée d'envoyer le roi au supplice. Or, rien n'est plus contraire à la vérité.

L'amour profond de la France pour ses rois, ce culte idolâtre qui avait baptisé Louis XII du nom de Père du peuple et Louis XV du nom de Bien-Aimé, s'était refroidi sans doute vers la fin du XVIII[e] siècle, mais il n'était pas éteint encore. Dans son ignorante misère, le paysan tournait ses regards vers le palais de Versailles comme vers les portes du ciel. Là était l'objet de sa religion, le Roi, représentant de Dieu, celui qui d'un mot pouvait alléger les peines du malheureux.

Il se plaisait à croire, ce peuple dévoué, que le Prince était bon, qu'il ne connaissait pas la détresse de ses sujets, qu'il se considérait vraiment comme le protecteur des opprimés. Et lorsque d'arrogants et d'iniques seigneurs l'insultaient, le maltraitaient, on l'entendait murmurer : « Ah! si le roi le savait! »

Dans les doléances dont les cahiers des Etats

étaient remplis, ce n'est pas le Roi que l'on accuse des maux endurés par tant de misérables ; ce sont les privilégiés, les milliers de petits tyrans répandus sur la France. Le curé roturier se plaint de son évêque noble ; le sergent, fils de vilain, se plaint de son officier noble ; le paysan, taillable et corvéable, se plaint de son seigneur noble. Et tous ces déshérités du sort élèvent la voix vers le Roi, suppliant Sa Majesté d'abaisser sur ses peuples un regard de compassion.

Des six cents révolutionnaires envoyés par le Tiers aux Etats-Généraux, pas un qui ne soit royaliste, royaliste dévoué, prêt à crier : Vive le Roi ! à marcher avec le roi, si celui-ci veut se mettre à la tête de la Révolution.

Ce sentiment est dans tous les cœurs. En vain le roi se détourne de son peuple, le peuple persiste à aller à son roi : il ne veut pas consentir à briser son idole. S'il souffre, c'est la faute des nobles, des courtisans, de la reine même, mais non du roi qui est compatissant, lui. Lorsque, au 5 octobre 1789, Paris meurt de faim, il trouve un remède à ses maux dans sa croyance au Roi, il court à Versailles, l'arrache à ses courtisans et amène en triomphe la famille royale aux Tuileries, disant : « Nous ne mourrons plus de faim, nous avons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Sublime et naïve confiance, mais trompée, tou-

jours trompée. Il faut la fuite du roi pour que se déchire violemment le lien qui unit le prince et les sujets. De ce jour c'en est fait. Louis a quitté son peuple pour aller se joindre aux ennemis de la France : le peuple trahi a rejeté son roi.

Alors, mais alors seulement, la question s'agite de trouver une nouvelle forme de gouvernement et plusieurs journaux, entre autres la *Bouche de fer,* prononcent le mot de République.

Mais que faire de ce roi qui n'a pas pu accomplir sa fuite, qui s'est laissé reprendre? Le renvoyer aux émigrés pour qu'il se mette à leur tête? Non. Il a violé ses serments, il a trahi la nation : que la nation le mette en jugement au grand jour, et le condamne, s'il est reconnu coupable.

C'est ce que fit la Convention, et depuis cent ans des voix lamentables s'écrient : « Un peuple rebelle, juger, condamner, exécuter un roi si bon ! Quel inexpiable forfait ! »

J'avoue que dans cette longue série de faux monnayeurs, d'empoisonneurs, de débauchés, qui ont en majeure partie occupé le trône de France, Louis XVI m'apparaît comme un des princes les moins mauvais. Je regrette qu'il ait été désigné, marqué par le sort pour expier les fautes de ses ancêtres autant que les siennes. Que de rois avaient plus que lui mérité l'échafaud ! Son malheur fut

de porter le sceptre : il eût été bon père de famille et excellent artisan. Si, au lieu de s'ennuyer à Versailles comme monarque, il avait pu vivre auprès d'une forge, un marteau ou une lime à la main, pas d'homme plus heureux sous le soleil.

Mais ces qualités privées n'empêchent pas Louis XVI de s'être montré roi pitoyable, d'avoir subi l'influence désastreuse de la reine et des courtisans perfides, d'en être arrivé à la duplicité, à la félonie, au crime de lèse-nation ; son supplice ne fut qu'un juste châtiment.

Louis XVI pactisait avec les ennemis de la France. Il l'avoue lui-même dans une lettre du 15 décembre 1791 au marquis de Breteuil : « *Je ne dois rien laisser pénétrer de mes relations avec l'étranger* ». Ce sont ses propres expressions.

Aussi n'y a-t-il ni rébellion, ni injustice, ni même illégalité dans le jugement, la condamnation, l'exécution du roi. Cet acte solennel et terrible se joua devant le monde étonné. Les conventionnels ne faisaient pas œuvre de vengeance ni de haine, mais de justice. Ils révélaient à l'univers cette vérité éternelle et jusqu'alors méconnue, que « les peuples ne sont pas la propriété des rois, mais que les rois sont justiciables des peuples ».

Sur 721 votants, 683 membres de la Convention déclarèrent que Louis Capet « était coupable d'at-

tentat contre la sûreté générale de l'Etat ». Le crime du roi fut donc reconnu par tous les partis, même par ceux qui devaient laisser éclater leurs sentiments royalistes durant la réaction thermidorienne.

La mort immédiate fut votée par 387 conventionnels contre 334 qui prononcèrent des peines diverses. Les hommes qui rendirent cette formidable sentence étaient profondément pénétrés de l'idée de devoir ; la plupart d'entre eux, je le répète, se sentaient encore attachés à la monarchie au commencement de la Révolution, et ne songeaient guère alors à tuer le roi.

Longtemps le nom de régicide a été appliqué comme une flétrissure à ces juges consciencieux, à ces intègres révolutionnaires. Lorsque, en 1819, l'ancien évêque constitutionnel Grégoire fut élu député de l'Isère, les royalistes poussèrent des cris d'horreur et le firent exclure comme indigne. Oui, dans le langage des monarchistes, régicide signifiait bandit, scélérat, buveur de sang. Mais pour l'histoire impartiale, ce n'est pas le sang d'un juste qui coula sur l'échafaud, le matin du 21 janvier 1793, et ceux qui le condamnèrent ne firent qu'exercer le plein exercice de leur droit.

CAUSES DE LA TERREUR

Ils étaient humains et bienfaisants ces hommes qui avaient pris pour devise : « Tous les peuples sont frères, paix et liberté à tous les peuples. »

Cependant, poussés par la nécessité, ils se firent terroristes. La Révolution avait rencontré des obstacles qui devaient l'arrêter ou être emportés par elle. Ainsi, quand on élargit le cours du Rhône, il roule des flots paisibles et féconds ; ainsi l'Océan que l'on voudrait retenir briserait ses entraves sous l'effort de ses flots débordés.

Pour s'expliquer comment les élèves du doux et tendre Rousseau devinrent implacables ; pour comprendre le développement de la Terreur, il est indispensable de juger les événements du point de vue précis où se trouvaient placés les Conventionnels, et de considérer l'état de l'Europe, de la France, de la Révolution, au commencement de la fameuse année 1793.

On voit de cette manière que les terroristes ne pouvaient se maintenir que par une farouche énergie ; que la modération à cette époque eût amené le démembrement de la France ; que les violences furent progressives et proportionnelles aux dangers de la République. L'établissement du tribunal révolutionnaire, la formation du Comité de salut public, le redoublement de rigueurs en pro-

vince correspondent aux périls les plus extrêmes de la Révolution. C'est ce qu'il ne faut pas oublier quand on voit du sang aux mains des terroristes rouges.

Les rois ayant déclaré la guerre à la France républicaine, la Convention leur avait jeté comme un défi la tête de Louis XVI. Dès lors, pour la Révolution, plus de concessions à espérer si ses ennemis étaient assez forts : il fallait vaincre ou mourir. Jamais cette expression ne fut plus vraie qu'en 1793, et jamais l'application n'en fut plus sincère. L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne nous faisaient la guerre par l'or et par le fer. Malgré les succès de 1792, malgré Valmy, le danger était grand. Tout à coup on apprend que l'armée autrichienne a chassé les Français de Liège, d'Aix-la-Chapelle ; on parle de trahison, une autre invasion est à craindre ; les ennemis de l'intérieur sont prêts à donner la main à l'envahisseur. Comment rester modéré dans une situation pareille ? A la Convention, les Montagnards l'emportent sur les Girondins, et, le 9 mars 1793, Danton fait voter l'établissement du tribunal révolutionnaire, qui entre en fonctions le 7 avril suivant.

Le 10 mars, autre danger plus grand encore. Au lieu d'obéir à la réquisition, les Vendéens se soulèvent et commencent la longue et féroce lutte des blancs et des bleus par le massacre de Mache-

coul. Les prêtres réfractaires exploitent la grossière superstition, la prodigieuse ignorance des paysans de l'Ouest ; ils multiplient les miracles, les impostures de toutes sortes pour exalter ces pauvres gens jusqu'au délire ; ils les conduisent eux-mêmes à l'attaque des troupes républicaines, et c'est avec raison que l'on a pu dire : « Pendant que la France faisait face à ses ennemis, les Vendéens, l'attaquant par derrière, lui ont plongé un poignard dans le dos. »

Successivement on apprend la défaite de Nerwinden (17 mars 1793), puis la trahison de Dumouriez, au commencement d'avril. Ces mauvaises nouvelles exaspèrent Paris et la Convention. La parole est alors aux plus ardents, aux plus révolutionnaires. Le 6 avril, l'assemblée décrète la formation du *Comité de salut public*.

La violence est à l'ordre du jour. Marat, l'éternel dénonciateur, semble avoir raison. Les généraux ont pour consigne la *victoire ou la mort*. Tous ceux qui parlent de modération deviennent suspects ; les montagnards veulent effrayer tous leurs ennemis, et ils inaugurent le régime de la Terreur par l'arrestation des Girondins, le 2 juin.

Et comme si ce n'était pas assez pour la Convention d'avoir à soutenir la guerre étrangère aux frontières et la guerre civile dans l'Ouest, une partie des députés de la Gironde se répandent dans les départements et cherchent à les soulever con-

tre le pouvoir de l'Assemblée : ils ne réussissent que trop dans leurs criminels efforts.

Le 13 juillet, Charlotte Corday poignarde Marat et fournit ainsi un nouvel aliment aux violences terroristes.

Les écrivains réactionnaires, qui cherchent à rendre odieux les plus purs républicains, ont fait de l'ami du peuple un monstre. Mais les honneurs extraordinaires rendus à Marat par la Révolution qu'il défendit si ardemment, prouvent assez la considération dont le farouche conventionnel jouissait en 1793. J'ai mal jugé Marat lorsque, dans mon *Poème du Siècle*, page 12, je le fais renier par les chefs révolutionnaires.

Au reste, quel que soit le jugement porté sur Marat, il faut convenir que dans le drame de sa mort, Charlotte n'a pas le beau rôle : elle emploie la ruse et le mensonge pour parvenir jusqu'à sa victime et la frapper plus sûrement. Les poètes auront beau couvrir de fleurs la descendante du grand Corneille, la moralité de son acte reste contestable.

L'excuse de la jeune fille, c'est qu'elle croit rétablir la paix en France en tuant Marat. Or, c'est le contraire qui arrive : cette mort est une faute, un malheur. Elle contribue à déchaîner la Terreur ; et peut-être a-t-elle une influence funeste sur les destinées de la Révolution. La sœur de Marat n'a-t-elle pas dit plus tard : « Si mon frère

avait vécu, il n'aurait pas laissé guillotiner Danton et Camille. »

De toutes parts affluent des nouvelles alarmantes. On apprend que Lyon s'est mis en insurrection à l'instigation du girondin Birotteau. Cette grande ville forme une armée royaliste qui arrête les convois destinés à nos troupes des Alpes, dénuées de tout. La Convention charge les représentants en mission dans cette partie de la France, de rétablir l'ordre à Lyon.

Le 28 août, Toulon est livré aux Anglais, à nos ennemis mortels ; l'arsenal, la flotte, le matériel immense, tout passe entre leurs mains. Et les royalistes, qui ont commis cet inexpiable forfait, s'en vantent avec insolence.

Oh ! alors la colère de la Montagne s'exalte jusqu'à la frénésie. Ce parti, qui porte en lui les destinées de la Patrie, frappe avec rage sur les traîtres, et sa fureur en ce moment n'est-elle pas excusable ! « *Les royalistes veulent du sang, ils en auront*, » dit Barère. La Convention décrète la formation d'une armée révolutionnaire, le 5 septembre, et le 17 elle vote la loi des suspects ; les échafauds se multiplient, la Terreur est à l'ordre du jour !

Ainsi, c'est bien prouvé : les violences de la Révolution naquirent du danger et augmentèrent

d'intensité en raison des perfidies, des guet-apens, des trahisons qui l'environnaient. La Terreur fut amenée par l'inexorable nécessité.

A la fin de l'année 1793, la Terreur s'imposait tellement par les circonstances, que Robespierre lui-même, déjà bien puissant, n'osait pas rappeler Carrier de Nantes; et ce terroriste exécré, auteur des noyades, ne revint à Paris que le 10 février 1794. Encore le Comité de salut public dut-il user de ménagements avec lui.

Certes, moi aussi je maudis cet homme dont le nom est une tache de sang, mais je n'oublie pas qu'il a pu répondre à ses accusateurs ces paroles trop véridiques :

« Il n'y avait pas une famille républicaine qui n'eût à pleurer un père, un fils, une épouse, une sœur, un ami. Les massacres de Machecoul et de Saumur étaient récents. On entendait encore les cris des femmes suspendues par les pieds sur des brasiers ardents, et les gémissements des hommes à qui les Vendéens avaient crevé les yeux et coupé les oreilles. L'air semblait retentir encore des chants civiques de vingt mille martyrs de la liberté qui avaient répété : Vive la République! au milieu des tortures. Comment l'humanité, morte dans ces crises terribles, eût-elle pu faire entendre sa voix? »

Je ne prétends pas que tous les terroristes étaient purs et incorruptibles dans leur farouche

patriotisme ; parmi eux il est évidemment quelques hommes pervers aux instincts féroces ; mais l'Histoire prouve que la Montagne, dans son ensemble, ne s'est faite terrible que pour assurer le salut de la France. Il ne faut pas perdre ce résultat de vue quand on compte les victimes de la Terreur rouge.

Pour inspirer l'horreur de la Révolution, les écrivains de la réaction se sont complu à en exagérer les excès, sans respect de la vérité. Les fusillades de Toulon, les mitraillades de Lyon, les noyades de Nantes surtout ont été l'objet d'effroyables récits, avec développements de monstruosités qui n'ont jamais été commises. L'Histoire prouve qu'il n'y a eu à Nantes ni noyades d'enfants, ni mariages républicains, c'est-à-dire des hommes liés avec des femmes avant d'être jetés à la Loire.

En outre, le nombre des victimes frappées par la Terreur à Nantes a été démesurément grossi par des écrivains passionnés, dont l'unique souci a toujours été d'éclabousser la République. Ce nombre, qui est d'environ 2,600, s'élève selon les uns à 8,000, selon d'autres à 10,000. On le porte même jusqu'à 15,000. Les auteurs de ces exagérations ne sauraient en fournir des preuves, tandis que Michelet, Louis Blanc, Henri Martin, ces

grands fouilleurs d'archives, qui ont passé leur vie à consulter des mémoires, des procès-verbaux, des documents historiques, peuvent nous donner des chiffres exacts jusqu'à l'évidence. Et à qui ajouter foi, sinon à ces écrivains d'une haute indépendance d'esprit, toujours préoccupés de la vérité ; à ces éminents historiens qui font revivre et palpiter le passé devant nous ? Or, voici, selon eux, le nombre des victimes de la Révolution, depuis le massacre de la Glacière, à Avignon, jusqu'au 9 Thermidor inclus :

Massacre de la Glacière, en octobre 1791	110	victimes.
Journées de septembre en 1792.	1,350	»
La Terreur à Paris pendant 16 mois environ.	2,640	»
Angers et la Vendée . . .	1,158	»
Noyades de Nantes	2,600	»
Mitraillades de Lyon. . .	1,682	»
Fusillades de Toulon. . .	900	»
Exécutions à Bordeaux, Arras et le reste de la France, environ.	8,000	»
Total . . .	18,440	»

C'est trop encore, évidemment ; car, selon le mot du maréchal Moncey à Louis XVIII, « l'échafaud

ne fit jamais des amis, » et le plus grand malheur de la Révolution c'est d'avoir été forcée à devenir terrible.

Mais ces 18,000 guillotinés ne sont pas tous des victimes. Je n'appelle victimes que les innocents frappés à tort, et parmi les têtes abattues par la guillotine il y avait bien des coupables, à commencer par le Roi.

Et parmi les innocents, hélas ! c'est la Révolution elle-même qui a fourni le plus grand nombre de victimes et les plus illustres, malheur à jamais déplorable ! Les princes, les courtisans, les nobles, les véritables traîtres étaient partis, se trouvaient à l'abri des catastrophes politiques, tandis que Vergniaud, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre et la Convention s'exterminaient.

On a calculé que sur les 18,000 personnes guillotinées, 11,000 environ appartenaient à la classe populaire ; aussi l'Histoire répète avec tristesse ce mot lamentable de Vergniaud : « La Révolution, comme Saturne, a dévoré ses enfants. »

Est-ce une raison pour que la Monarchie parle sans cesse des excès de la Révolution, et fasse le silence sur ses propres crimes, plus nombreux, plus odieux surtout ? Procédons par comparaison, c'est en histoire une excellente méthode : de l'échafaud révolutionnaire il coule à peine une

goutte de sang ; du trône et de l'autel il en sort un fleuve. Car elles sont nombreuses les terreurs monarchiques, les septembrisades royalistes, les exterminations appelées saintes, les massacres des sujets par les souverains.

Vous nous parlez toujours de la France de Louis IX, de Henri IV, de Louis XIV, de la grandeur de ces rois, de la splendeur de leurs règnes. Et la guerre des Albigeois, qu'en faites-vous ? Et les affreux ravages commis par les croisés du Nord dans le Midi ? Et les horreurs sans nom des Bourguignons et des Armagnacs pendant quarante ans ? Et les guerres de religion du XVIe siècle ? Et la Saint-Barthélemy ? Et les Dragonnades ? Et le pacte de famine qui dura un demi-siècle ? Et ces millions d'hommes égorgés, roués, pendus, brûlés pour la gloire des rois ! Ah ! vraiment, vous êtes mal venus à nous reprocher les 18,000 victimes de la Terreur rouge !

Ce qui m'étonne, c'est que la Révolution, à ses débuts surtout, n'ait pas été plus sanglante. « Il serait admirable que le peuple n'eût commis aucun excès, n'eût pas abusé de sa force ; mais dans l'état d'abrutissement, d'ignominie et de misère où la féodalité l'avait tenu tant de siècles, comment espérer que Jacques Bonhomme triompherait sans violence ! Eh quoi ! vous enfermez votre chien dans une cage de fer ; vous le laissez presque mourir de faim ; à travers les barreaux

vous le harcelez, vous l'accablez de coups ; ce traitement barbare dure si longtemps que la pauvre bête devient folle de rage. Un jour enfin un des barreaux se disjoint, le chien s'élance hors de sa prison et vous vous étonnez qu'il ne vienne pas vous lécher la main! Etonnez-vous plutôt qu'il ne vous dévore pas. On peut dire que les représailles du peuple furent généreuses, si on les compare à l'entassement des crimes accumulés par la royauté. »

(Marc Bonnefoy. *Histoire du bon vieux temps.*)

Et ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter, c'est que la Révolution fut forcée d'être violente pour ne pas être arrêtée dans sa marche, pour atteindre à son but sublime. Ils ont sauvé la Patrie, ces conventionnels tant calomniés ; ils servaient la cause de la Justice, de l'Humanité tout entière, ces terroristes sur qui on déverse encore l'outrage. Sauf quelques rares exceptions, c'étaient des hommes probes, intègres, convaincus de la grandeur de leur mission. Aussi ne se sont-ils jamais repentis d'avoir déployé une énergie farouche dans l'exercice de leur formidable pouvoir.

Le plus terrible de tous, Billaud-Varenne, déporté à Cayenne en 1795, refusa sa grâce après le 18 Brumaire et mourut à Saint-Domingue en 1819. Toujours pauvre et digne durant son long exil,

on l'entendit souvent se repentir d'avoir contribué à la mort de Danton et à la chute de Robespierre ; mais jamais, non jamais Billaud ne regretta son rôle prépondérant dans la Terreur : au contraire. Il s'accusait de faiblesse et à ses derniers moments il répétait ces paroles :

« La postérité m'accusera d'avoir trop ménagé le sang des tyrans de l'Europe. »

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

LOUIS BLANC. *Histoire de la Révolution.* Edition de 1869. Tome II, pages 278, 282, 345, 350, etc.

HENRI MARTIN. *Histoire de France, depuis* 1789 *jusqu'à nos jours.* Deuxième édition, tome Ier, pages 440 à 449. Tome II, pages 240 et suivantes.

MICHELET. *Histoire de la Révolution.* Edition de 1878. Tome VI, pages 396 et suivantes.

FIN DE LA TERREUR ROUGE

S'il est vrai que la Terreur fut imposée par la nécessité la plus impérieuse, du moins on aurait voulu voir la suppression de cet affreux régime quand le triomphe de la Révolution eut été assuré. La France aspirait au retour à la clémence, et dans son numéro 4 du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins se fit l'éloquent interprète de ce sentiment :

« Souviens-toi, mon cher Robespierre, que l'amour est plus fort que la crainte. »

Hélas ! l'échafaud était devenu une habitude, et il n'était pas facile de rompre brusquement avec lui. La guillotine devait dévorer encore bien des victimes, et Camille lui-même, avant d'être assouvie.

Quant à Robespierre, il est mal connu. Dans l'opinion générale, on le considère comme l'auteur et la personnification de la Terreur, comme un être altéré de supplices, n'agissant que par vengeance ou par haine, et l'on croit volontiers que sa main pouvait à son gré activer, ralentir ou suspendre le couteau. Rien n'est moins fondé que cette croyance, partagée par une foule de personnes dont la plupart ne connaissent guère de la Révolution que le nom de Robespierre. Des écrivains consciencieux, comme Louis Blanc, Ernest

Hamel, ont mis au grand jour, avec documents à l'appui, la véritable figure de l'homme extraordinaire qui fut vaincu au 9 Thermidor, et l'histoire lui est beaucoup plus favorable que la légende.

Robespierre voulait-il et pouvait-il arrêter la Terreur ?

Il le voulait sans doute et il s'en expliquait assez souvent. Il attaquait Collot-d'Herbois et Fouché pour leur inflexible sévérité dans la répression de Lyon ; il s'en prenait à Barère qui, par peur de modérantisme, poussait la rigueur jusqu'à la cruauté. Il s'indignait surtout et souvent de ce que la Terreur pesait sur les pauvres gens, plus encore que sur les classes riches.

Mais comment dénouer cette intolérable situation ? Robespierre avait pour adversaires les ultra-terroristes, comme les Voulland, les Vadier, les Collot-d'Herbois ; et Saint-Just, qui le poussait toujours, et Billaud-Varenne, qui le haïssait et lui criait : Marche ! quand il voulait s'arrêter dans sa voie sanglante.

Il avait à combattre sans trêve les contre-révolutionnaires qui conspiraient contre lui, sachant bien que Robespierre tombant entraînerait la Révolution dans sa chute.

Il avait surtout pour ennemis, lui, l'Incorruptible, les quelques hommes corrompus, dont l'ignoble conduite faisait tache sur la splendeur de la Convention. C'est un grand honneur pour

Robespierre d'avoir été en butte à la haine d'hommes pervers tels que Tallien, Barras, Fréron, Fouché, d'autres encore : leur inimitié était un hommage rendu à ses hautes qualités morales. L'austérité du chef de la Révolution devenait odieuse à ces êtres corrompus, à ces âmes basses. Alors comme de nos jours, il n'avait pas de détracteurs plus acharnés que les viveurs et les intrigants de toutes sortes.

Je ne m'étonne pas que Robespierre soit en aversion à notre époque de matérialisme, où les convictions politiques sont si rares et les jouisseurs si nombreux ; mais sa mémoire grandira avec les siècles.

On accusait Robespierre d'aspirer à la dictature. Nul n'a pénétré jusqu'au fond de son âme et n'en a connu la pensée intime ; mais cet homme avait rendu assez de services à la Révolution pour prétendre à l'honneur de la diriger. Lui seul avait assez d'autorité pour remplir cette tâche formidable ; lui seul pouvait se mettre à la tête du pouvoir en ces jours d'inouïes difficultés ; lui seul et nul autre à sa place. Mais cela ne prouve pas qu'il ait jamais songé au titre de dictateur.

Ce qui est bien prouvé, c'est que jamais il ne voulut violer la Loi, faire appel à la force, et cette

suprême vertu civique n'est guère pratiquée par les véritables ambitieux, par ceux qui méritent le nom de tyrans. Jules César ne laisse pas tranquillement le Sénat romain conspirer sa perte. Octave n'a point d'hésitation à noyer Rome dans le sang pour assurer son triomphe; Cromwell purge son Parlement à main armée et l'oblige à lui décerner le pouvoir suprême; Bonaparte fait enlever d'assaut la représentation nationale par ses grenadiers. L'Histoire décerne à tous ces conquérants, oppresseurs du droit, le surnom de grands hommes; et cependant Robespierre est plus grand qu'eux par le caractère, car il a juré de respecter la Loi, et il mourra victime de son serment.

Qui l'empêchait de vaincre? Quand la lutte fut définitivement engagée entre lui et ses ennemis; quand le dénouement devenait inévitable, aux premiers jours de Thermidor, il n'avait qu'à vouloir, et la garde nationale, les Jacobins, la Commune, les autorités municipales le débarrassaient de ceux qui lui faisaient obstacle. Mais non; Robespierre ne songeait pas à user de la formidable puissance dont il disposait; il ne le voulait pas. La fin prévue approchait de ce drame où il jouait sa vie, et ni lui ni ses partisans n'avaient pris l'ombre d'une précaution, n'avaient fait le moindre préparatif militaire. Les conjurés, ses ennemis, au contraire, ourdissaient hypocritement leur per-

fide trame, et s'engageaient à ne pas reculer même devant le poignard pour se défaire de lui.

Sur quoi comptait donc Robespierre, quand il repoussait l'emploi de la force que lui proposaient ses amis, parmi lesquels Hanriot, commandant de la garde nationale, Lescot-Fleuriot, maire de Paris, Payan, Coffinhal et tant d'autres cœurs ardents? Sur quoi? Sur sa popularité, sur sa grande autorité morale, et sur un discours qu'il était allé méditer dans la vallée de Montmorency, en s'inspirant des souvenirs de son maître, Jean-Jacques Rousseau.

Ajoutons que Robespierre se croyait fortifié dans sa position par la victoire de Fleurus, remportée le 26 juin, et par le retour à Paris de son ami Saint-Just, qui, sur son appel, avait quitté l'armée du Nord.

Le 26 juillet 1794 (8 thermidor), Robespierre monte à la tribune de la Convention et lit ce discours fameux que l'on appelle « son testament de mort ». Au milieu de ses ennemis qui portaient des poignards, lui n'avait pour combattre que son discours, pour attaquer, que son discours, et il faillit vaincre, puisque l'envoi à toutes les communes de France en fut d'abord ordonné.

Mais dans cette œuvre monumentale, à la fois politique et littéraire, existait une lacune ; la cuirasse avait un défaut. L'auteur attaquait avec une grande énergie, mais son attaque manquait de

précision : il ne nommait pas ses ennemis, et il désignait suffisamment Cambon, faute mortelle! Personne n'étant nommé, beaucoup se crurent menacés, qui ne l'étaient pas; et nul ne vint à lui des conventionnels qui, une fois rassurés, se seraient rangés de son côté.

Pourquoi Robespierre ne désigna-t-il aucun des adversaires que visait son discours? On l'ignore; peut-être parce qu'il les croyait assez connus. Mais cette faute fut de sa part bien volontaire. « Nommez ceux que vous accusez! » lui criait-on. Il ne le voulut pas, et ce silence lui fit perdre la journée du 8 thermidor.

Pourtant, il espérait ramener à lui la masse de la Convention, dans la séance du lendemain. Saint-Just, un de ses plus fidèles amis, devait lui venir en aide par la lecture d'un rapport écrit pendant la nuit et où se trouvaient ces fières paroles : « Je défends Robespierre parce qu'il m'a paru irréprochable, et je l'accuserais lui-même s'il devenait criminel. »

Mais les conjurés, surtout Barras, Fouché, Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, tous ces députés compromis dont les têtes devaient tomber par le triomphe de celui qu'ils nommaient « le tyran », avaient fini par entraîner la Droite dans leur conjuration, à force d'humiliations et de promesses. Les chefs de ce parti, Sieyès, Durand-Maillane, sentaient que tuer Robespierre, c'était tuer la

Révolution ; ils avaient donc tout intérêt à seconder la réussite du projet que leur exposait désespérément Bourdon au nom de ses complices. Cependant la Plaine ne se décida qu'au matin, après avoir imposé ses conditions.

Il fut convenu que pour se débarrasser de Robespierre on procéderait par l'étouffement, c'est-à-dire qu'on lui ôterait la tribune. Si puissante était la parole de cet homme, si formidable sa voix, que les conjurés se savaient perdus si on ne lui fermait la bouche. Et comme Saint-Just était aussi un adversaire redoutable, on s'entendit pour ne pas le laisser parler non plus. C'est, paraît-il, Sieyès qui aurait trouvé ce moyen : « La mort sans phrases. »

Le 9 thermidor, un peu avant midi, Saint-Just monte à la tribune et commence la lecture de son rapport par cette phrase : « Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes... » Il ne peut aller plus loin. Suivant la tactique convenue, Tallien l'interrompt aux premiers mots, puis Billaud-Varenne. Des cris de fureur éclatent de toutes parts et un affreux tumulte soulève la Convention tout entière. Robespierre s'élance à la tribune et réclame la parole ; on la lui refuse ; il s'agite, se démène, s'écrie en désespéré ; toujours les clameurs étouffent sa voix. Tout le monde con-

naît les péripéties de cette épouvantable séance au cours de laquelle Robespierre et son frère, et ses amis Saint-Just, Couthon, Lebas, furent décrétés d'accusation et emmenés par les gendarmes dans diverses prisons.

Tout arrêté qu'il fût, le chef des robespierristes pouvait tenter avec succès un coup d'Etat contre la Convention, s'il avait voulu disposer de la puissance que les Jacobins et la Commune mettaient à ses ordres. Certes, s'il eût été un aspirant dictateur, un Bonaparte, il n'aurait pas hésité !

Ce respect de sa conscience lui fit perdre deux fois la partie dans cette lutte meurtrière :

« 1° En n'usant pas de la force dans la nuit du 8 au 9, contre les comités du gouvernement qui s'étaient prononcés contre lui.

» 2° En ne se rendant pas immédiatement, le 9 au soir, à la Commune, dévouée à sa cause, pour y prendre des mesures contre ses ennemis. »

Loin de se rendre à la Commune, Robespierre s'efforçait de rester prisonnier ; le geôlier du Luxembourg n'ayant pas voulu l'écrouer, il se rendit à l'administration de la Police, dans la Cité, pour se constituer en état de détention. C'est là que Coffinhal vint l'enlever et le pousser malgré lui à l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures du soir.

Il y trouva Saint-Just et Lebas, tirés aussi de leur prison. Couthon vint plus tard. Presque tous les membres de la Commune, tous les amis de

Robespierre étaient d'avis d'agir avec vigueur et promptement. Lui seul refusait d'en appeler aux armes, se demandant avec angoisse si le Droit était de son côté.

« Lerebours, commissaire des secours publics, avait rédigé l'appel suivant à la section des Piques, celle de Robespierre :

« *Commune de Paris.*

» *Comité d'exécution.*

» *Courage, patriotes de la section des piques, la liberté triomphe ! Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres sont en liberté; partout le peuple se montre digne de son caractère. Le point de réunion est à la Commune, où le brave Hanriot exécutera les ordres du comité d'exécution, qui est créé pour sauver la Patrie.* »

« Puis Lerebours signa et avec lui Legrand, Louvet et Payan. Il s'agissait de faire signer Robespierre. Longtemps Saint-Just, Robespierre jeune et les membres du comité d'exécution le supplièrent en vain de mettre son nom au bas de cet appel énergique. « Au nom de qui ? » demandait-il. « Au nom de la Convention, qui est partout où nous sommes, » répondait Saint-Just. Couthon, arrivé vers une heure et demie, joignit ses instances à celles du Comité ; Robespierre hésitait toujours à commettre un acte qui lui parais-

sait illégal. Enfin, vers deux heures dix minutes du matin, vaincu par les obsessions de ses amis, il se décide à signer l'adresse à la section des Piques. Déjà il avait écrit les deux premières lettres de son nom, Ro, quand un coup de feu retentit soudain... Aussitôt, on vit Robespierre s'affaisser, la plume lui échappa des mains, et sur la feuille de papier où il avait à peine tracé deux lettres, on put remarquer de larges gouttes de sang qui avaient jailli d'une large blessure qu'il venait de recevoir à la joue... » (Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre,* édition de 1867).

Louis Blanc prétend que ce fut un scrupule de conscience et non le coup de pistolet d'un assassin qui empêcha Robespierre de tracer sa signature tout entière sur la proclamation adressée à la section des Piques. Cet historien dit, en effet :

« Ro... Ce mot inachevé raconte que Robespierre, pressé par ceux qui l'entouraient, au nom de leur salut commun, de signer la guerre civile, la mort de la Convention, le renversement d'un principe, se sentit troublé jusqu'au fond de l'âme, prit la plume, commença, et, sa conscience protestant, ne put continuer. »

Michelet est encore plus affirmatif :

« Robespierre prit une feuille au timbre de la Commune, qui portait déjà tout écrit un appel à l'insurrection, et d'une lente écriture, à main posée, il écrivit trois lettres qu'on voit encore :

Rob... Mais arrivé là, sa conscience réclama, il jeta la plume. »

Henri Martin s'exprime ainsi :

« Il traça les premières lettres de son nom ; puis il laissa tomber la plume... il n'acheva pas !

» On ignore s'il s'abstint volontairement d'achever, ne pouvant se décider à consommer l'acte de révolte et d'usurpation, ou bien s'il fut interrompu par le coup qui le frappa. »

Mais si ce dernier point n'est pas bien éclairci, ce qui est certain, ce qui ne fait l'objet d'aucun doute, c'est que pendant cinq heures, depuis son arrivée à l'Hôtel-de-Ville jusqu'à deux heures après minuit, Robespierre refusa d'employer la force contre la Convention, malgré les prières, les supplications, les obsessions de ses amis. Et la Convention l'avait mis hors la loi ! Est-il dans l'histoire beaucoup de tyrans qui lui ressemblent ? Que l'on pense de cet homme tout ce que l'on voudra : au dernier jour de sa vie il est véritablement *Grand !*

Pendant ses longues hésitations, l'heure du succès était passée pour lui. En apprenant que Robespierre se trouvait à l'Hôtel-de-Ville, la Convention se crut perdue, non sans raison. Puis, ne se voyant pas attaquée, elle prit l'offensive, mit la Commune hors la loi, nomma Barras commandant de la garde nationale. Deux colonnes se forment sous les ordres de Barras et de Léonard

Bourdon, pour marcher contre les robespierristes. Un jeune gendarme, appelé Merda, faisant partie d'une de ces colonnes, pénètre dans l'Hôtel-de-Ville, s'avance de salle en salle jusqu'à la pièce où se tient Robespierre et lui fracasse la mâchoire d'un coup de pistolet. Les troupes de la Convention surviennent alors et n'éprouvent aucune résistance. Tallien et ses complices triomphent ; il est environ deux heures du matin.

Le lendemain, 10 thermidor, Robespierre et ses amis sont guillotinés ; la Révolution s'arrête pour reculer bientôt.

Qui donc, après le dénouement de cette crise tragique, terminée par la chute si glorieuse de Robespierre, ne s'est pas demandé ce qui serait arrivé par sa victoire ?

A cette question, nul ne peut faire de réponse positive, mais il est certain que les destinées du pays n'auraient pas été les mêmes, et, pour ma part, je ne fais nul doute que la France y eût gagné. On ne sait pas assez que Robespierre était homme d'ordre et adversaire de la Terreur : ses pires ennemis étaient les plus acharnés terroristes.

S'il avait vaincu, il est probable que Fouché, Tallien, Barras, Fréron et quelques-uns de leurs complices auraient porté leurs têtes sur l'écha-

faud. La réconciliation de Robespierre avec les Comités se serait effectuée au détriment des furieux terroristes, comme Billaud et Collot. Au lieu de changer de nom et de s'appeler *la Réaction thermidorienne,* la Terreur eût pris fin sans retour. Un gouvernement régulier et digne pouvait s'établir ; le monde alors n'aurait pas été témoin de ce débordement de vices et de corruptions qui marqua la défaite de l'*Incorruptible*. Car, on ne peut le nier, les fortes vertus civiques s'affaiblirent après le 9 Thermidor ; et la chute de celui que les jouisseurs surnommaient le «tyran », fut signalée par l'avènement au pouvoir des hommes sans convictions et sans principes.

La dégénérescence de nos armées attesta surtout les résultats nuisibles de la mort de Robespierre. Dès qu'il n'est plus là, pour envoyer aux frontières Saint-Just et d'autres conventionnels formidables, le respect à la loi s'affaiblit ; les jeunes gens appelés à défendre le pays refusent de partir, la désertion se propage. La discipline est ruinée ; les vertus militaires qui avaient rendu possibles les incroyables exploits de l'an II sont oubliées. Les soldats pillent, maraudent et sont acquittés par les conseils de guerre ; l'armée perd son enthousiasme et s'affaisse dans l'insubordination. Aussi la campagne de 1795 n'a-t-elle plus les élans invincibles de la précédente. Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-

Meuse, obligé par l'inaction du traître Pichegru de se retirer devant l'armée autrichienne de Clairfayt (novembre 1795), raconte avec amertume que, à la suite d'un des engagements qui eurent lieu pendant sa retraite, « les Autrichiens firent sept cents prisonniers, parmi lesquels il ne se trouva que treize blessés, tant la résistance avait été molle ».

Ce fait humiliant n'eût pas été possible avec les soldats de Valmy, de Wattignies, de Fleurus.

Supposons un instant que les conjurés de Thermidor aient été vaincus, que des hommes d'Etat tels que Robespierre, Saint-Just, Carnot dirigent les destinées de la Révolution. Ceux-là sont assez forts pour obliger l'*épée à s'incliner devant la Loi,* et Bonaparte reste à son rang. La République triomphante devient pacificatrice et le progrès n'est pas étouffé dans le sang. La France, poussée par la botte d'un conquérant, n'est pas forcée de se ruer pendant quinze ans à d'infructueuses exterminations. Nous sommes privés des pompes de l'Empire, mais nous ne connaissons pas les misères de l'invasion. On ne voit pas notre drapeau flotter sur le Kremlin, mais les chevaux des Cosaques ne mangent pas l'écorce de nos arbres aux Tuileries. Auerstædt, Iéna restent dans l'obscurité, mais nous ignorons aussi les noms de Reichshoffen, de Sedan, et un siècle après les victoires françaises et républicaines de l'an II, la

France et la République règnent en pleine sécurité, au lieu d'être menacées dans leur existence.

Je me fais illusion peut-être ; mais voilà quelle vision magnifique passe devant mon esprit, lorsque je me demande ce qui serait arrivé si Robespierre eût triomphé le 9 Thermidor. *C'est pourquoi je considère sa chute comme un immense malheur!*

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

Henri Martin, Michelet, Louis Blanc.

Ernest Hamel. *Histoire de Robespierre.* Edition de 1867.

Ernest Hamel. *Thermidor.* Edition de 1891. Chapitre VII.

Anonyme. *Un chapitre inédit du* 9 *Thermidor.* Dentu, éditeur, 1885. Pages 23, 24, 25, 69, 70, 71 et suivantes.

COMMENT LES RÉACTIONNAIRES ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Moins qu'un autre, Robespierre ne pouvait échapper aux attaques, aux calomnies, aux outrages que les écrivains de la monarchie prodiguent à tous les chefs de la Révolution. Ils se sont appliqués à faire de son nom un objet d'horreur et d'effroi ; ils ont voué sa mémoire à l'exécration publique, accusant de tous les vices, de tous les défauts, *de lâcheté même,* cet homme si résigné, si courageux durant sa longue et cruelle agonie.

Thiers, dans son *Histoire de la Révolution,* édition de 1866, tome II, page 89, a écrit ceci, en parlant de la crise du 9 Thermidor :

... « *Si Robespierre eût osé en homme d'action se montrer et marcher sur la Convention, elle eût été mise en péril. Mais il n'était qu'un rhéteur...* »

Eh bien, non. Celui qui, par sa force morale et le prestige de sa parole, a pu rester seul debout pendant quatre ans, au milieu de l'effroyable tempête révolutionnaire, était autre chose qu'un rhéteur. Et le discours du 8 ther midor, ce testament de mort ! Si ce n'est pas une œuvre irréprochable, surtout au point de vue politique, du moins y trouve-t-on de superbes mouvements d'éloquence, des élans du cœur, comme celui qui finit par cette phrase : « La mort est le commencement de

l'immortalité. » Et celui-ci : « Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. » Et ces accents prophétiques : « ... Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution : vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation avilie. »

A la page 90 du même volume, Thiers s'exprime ainsi :

« ... Robespierre se décide enfin à terminer sa carrière, et trouve dans cette extrémité le courage de se donner la mort. *Il se tire un coup de pistolet* qui, portant au-dessous de la lèvre, lui perce seulement la joue, et ne lui fait qu'une blessure peu dangereuse. »

Pourquoi, sinon pour avilir la mémoire de Robespierre, entretenir, propager la fausse version de son suicide? Cette phrase est une calomnie : le chef de la Révolution a été assassiné ; il est mort pour n'avoir pas voulu attenter au Droit ; il a péri comme un grand citoyen. Thiers n'avait pas consulté sans doute les documents historiques où éclate cette vérité.

Il en est un de ces documents que je voudrais voir aux Archives nationales, exposé comme une précieuse relique, dans un cadre d'or, au milieu de la salle d'honneur : c'est la proclamation à la section des Piques, signée des premières lettres du nom de Robespierre et tachée de son sang.

J'ai fait bien des démarches pour pouvoir mettre sous mes yeux cette pièce à jamais mémorable. Je n'ai pas pu y parvenir. Je me suis adressé aux organisateurs du musée de la Révolution, ils m'ont envoyé aux Archives : on n'y connaît pas le fameux document. L'*Histoire de Robespierre,* par Ernest Hamel, m'a mieux renseigné, page 790 du IIIe volume, en note : « Saisie par Barras à l'Hôtel-de-Ville, sur la table du conseil général, cette pièce passa plus tard, avec les papiers de l'ex-Directeur, entre les mains de l'ancien ami de Danton, Rousselin de Saint-Albin. »

J'ai écrit ensuite à M. Hamel pour le prier de m'indiquer où et comment je pourrais trouver l'original du document célèbre ; cet historien m'a répondu :

« J'ai eu, en effet, entre les mains le fameux appel à la section des Piques, écrit par Lerebours, dont j'ai beaucoup connu le fils, et que Robespierre s'était décidé à signer, lorsqu'il a été interrompu par le coup de pistolet du gendarme Merda... J'aurais été heureux de vous envoyer le renseignement que vous me demandez, mais j'ignore complètement si Philippe de Saint-Albin (fils de Rousselin) vit encore...

» 7 août 1889. »

Il est bien regrettable qu'un pareil document

soit la propriété d'un collectionneur particulier, et ne se trouve pas dans nos Archives nationales, dont il serait un des trésors les plus précieux.

Quoi qu'il en soit, l'Histoire prouve que Robespierre voulait arrêter la Terreur, et qu'il a péri pour n'avoir pas employé la force contre ses adversaires. Cette rigidité de principes, ce respect du droit le grandiront dans la postérité.

Néanmoins, il est un crime que les admirateurs de la Révolution ne pardonneront point à Robespierre : c'est de n'avoir pas fait tous ses efforts pour arracher des mains des terroristes Danton, la vivante incarnation du patriotisme révolutionnaire.

En outre, en attaquant, dans son discours du 8 thermidor, Cambon, l'intégrité même, Robespierre commit une faute, une irréparable faute qui précipita sa chute. Funeste aveuglement de cet homme politique, si clairvoyant d'habitude.

Mais, ces réserves faites, si on le compare aux meneurs de la conjuration formée pour l'abattre, le vaincu de Thermidor reprend toute sa supériorité morale. Quels sont, en effet, ses plus acharnés ennemis ?

Tallien, chargé d'horreurs et de crimes, terroriste par peur, modéré par luxure, sans conviction, sans principe.

Fréron, qui s'était attiré la haine de Robespierre par ses odieuses cruautés et par ses vices.

Barras, si avili par son amour de l'argent, si dissolu dans ses mœurs, que l'on a pu le surnommer l'*Immonde*.

Fouché, terroriste avec Collot-d'Herbois, ministre de Barras, ministre de Bonaparte, ministre de Louis XVIII. Fouché, policier habile, mais l'âme la plus basse, la plus dégradée de son époque. Ses crimes l'avaient enrichi ; à sa mort il laissa une fortune évaluée à plus de vingt millions.

Evidemment de pareils hommes devaient être gênés par Robespierre, austère dans ses mœurs, et si pauvre malgré sa puissance ! On ne trouva chez lui, après le 9 thermidor, *qu'un assignat de cinquante livres*.

Le caractère et les actes de Robespierre ont été dénaturés par les écrivains de la réaction, qui en ont fait le bouc émissaire de tous les excès commis de son temps. Et cela n'a rien qui étonne, puisque les héros les plus purs de la Révolution n'ont pas échappé à l'outrage. De nos jours encore, en Bretagne, Hoche passe pour un bourreau.

Après le désastre des émigrés dans la presqu'île de Quiberon, le 21 juillet 1795, les prisonniers

pris les armes à la main furent conduits dans la petite ville d'Auray (Morbihan), et fusillés quelques jours après comme traîtres à la patrie. Il est abondamment prouvé que cette exécution, légitime et juste en somme, eut lieu sur l'ordre formel de la Convention et non sur l'ordre de Hoche, qui aurait voulu au contraire user de clémence.

Eh bien, allez visiter Auray, on vous montrera l'endroit où les prisonniers furent fusillés, au bord d'un marais ; là-bas, c'est *le champ des martyrs.*

Un superbe monument en marbre blanc a été élevé à la Chartreuse d'Auray, et l'on y a réuni les ossements des émigrés passés par les armes. Or, ces *os sont des reliques,* et l'on vous explique comment le général républicain Hoche a usé de perfidie pour engager les émigrés à se rendre, en leur promettant la vie sauve, et a ensuite violé « son serment par le massacre des victimes ».

Ce récit m'a été fait au mois d'avril 1888.

C'est ainsi que l'Histoire est dénaturée, que des faits erronés passent à l'état légendaire, que la mémoire des jeunes générations s'imprègne d'idées fausses. La Révolution a été odieusement travestie par une foule d'écrivains hostiles dont les livres sont lus par nos enfants, et si des historiens sincères, comme Henri Martin, Michelet, ont dévoilé la vérité, leurs œuvres monumentales ne sont connues que des érudits.

Que de gens ne savent encore de la Révolution que la Terreur, et de la Terreur que Robespierre ! Pourquoi ? Parce que cette époque mémorable est mal connue, mal enseignée par les maîtres de nos écoles, et, par conséquent, mal apprise des enfants.

Voici le dialogue engagé au commencement de 1889, en plein Paris, dans une école de Montmartre, entre un examinateur et un élève :

« Mon enfant, savez-vous quelque chose sur la Révolution française ?

— Oui, Monsieur. La Révolution française c'est le régime de la Terreur.

— Qu'est-ce que le régime de la Terreur ?

— C'est un régime de sang.

— Connaissez-vous quelques hommes de la Révolution française ?

— Oui, Monsieur. Hoche, Danton, Robespierre.

— Que savez-vous de Robespierre ?

— C'était le chef de la Terreur.

— Citez-moi quelques-uns de ses actes.

— Il commettait des crimes tous les jours. »

« Ces réponses stupéfiantes, dit l'examinateur, me portèrent à croire que j'avais affaire à un élève qui n'avait pas compris ce que son maître avait enseigné ou qui se faisait l'écho de ce qu'il avait entendu dire dans sa famille. Eh bien, non. Tous les élèves de la même école firent les mêmes réponses. Ils répétaient ce que le maître avait enseigné. » (Le *Radical* du 30 mars 1889.)

Voilà comment le nom de Robespierre est encore un objet d'horreur et d'effroi. Quand finira cette longue injustice? Des hommes qui le connaissaient bien, puisqu'ils furent ses collègues au Comité de Salut public, Barère et Billaud-Varenne, se repentirent d'avoir contribué à l'abattre. Les événements qui suivirent le 9 Thermidor démontrèrent aux deux conventionnels exilés qu'en renversant Robespierre ils avaient ébranlé la colonne de la Révolution (1).

En résumé, sauf quelques exceptions, ces conventionnels, ces révolutionnaires, ces terroristes sur qui tant de calomnies et d'outrages ont été déversés, furent des hommes généreux, intègres, dévoués. Ils se virent forcés de marcher vers leur idéal dans une voie sanglante, et ils eurent l'irréparable malheur de se déchirer entre eux; mais leur but était le même : l'affranchissement de l'Homme. Divisés pendant la vie, mais unis par la mort, ils peuvent s'écrier en parlant aux générations futures :

« Nous avions tous une même foi : la Patrie, un même idéal : l'Humanité. Si, pour atteindre à ce but sublime, nous suivions des routes différentes, la même ardeur nous poussait en avant. Notre bien, notre sang, notre vie, tout était offert en sacrifice à la cause sainte que nous avions embrassée.

(1) Voir l'Appendice à la fin du volume.

» Dans nos formidables querelles, grosses des terrestres destinées, pas un ne songeait à soi : tous avaient les regards fixés sur la France et la Liberté, nos seules idoles. Pas un qui n'eût répété ces grandes paroles : « Jetez-nous dans le gouffre » et sauvez la Patrie ! »

» Telle était la force de notre foi, que nous nous sommes sacrifiés sans espoir de récompenses présentes ou lointaines. Sylla, César, les proscripteurs de Rome, s'enrichissaient des dépouilles de leurs victimes ; tandis que nous sommes tous restés pauvres, et nous savions que la foule trompée jette souvent l'anathème à ses bienfaiteurs.

» Oui, la Révolution a fécondé l'Avenir ; elle a commencé l'affranchissement de la Terre, et nous sommes fiers de notre œuvre. Nous avons la suprême joie de penser que, grâce à nos efforts, le fardeau de l'Humanité sera moins lourd à porter. Le joug qui asservissait un grand peuple a été brisé par nos mains, et nous lui avons tracé une route large et sûre.

» Comme de rudes bûcherons qui taillent un droit chemin à travers une forêt inextricable, et font jaillir le soleil où toujours régna l'ombre, ainsi nous avons éclairci la forêt ténébreuse où s'embusquaient depuis des siècles la Féodalité, la Royauté, le Sacerdoce, pour dévorer les peuples au passage.

» Marchez maintenant, peuples pour qui nous

sommes morts ! Marchez sans crainte, nous avons renversé les obstacles. Complétez notre œuvre, achevez notre tâche, ô nos frères ! ô nos fils ! afin que l'homme, ayant brisé toutes ses chaînes, ayant vaincu toutes ses misères, puisse un jour vivre heureux et libre.

» Marchez malgré les trahisons, malgré les anathèmes. Et quand la Raison, cette plus belle face de la Divinité, aura son culte sur la terre ; quand sur les débris de la Monarchie tyrannique le règne de la Justice se sera élevé ; quand notre esprit aura pénétré toute créature humaine ; quand les nations se donneront la main dans la Paix et la Liberté, alors seulement notre Idée aura porté tout son fruit. Alors seulement la Révolution aura son accomplissement, la Terre bénira notre mémoire : ce sera notre récompense !... »

PREMIÈRE TERREUR BLANCHE

PREMIÈRE TERREUR BLANCHE

RÉACTION THERMIDORIENNE ROYALISTE

LES THERMIDORIENS

Ils furent bien trompés ceux qui considéraient la chute de Robespierre comme le terme de la Terreur. La Terreur continua sous un autre nom et sous d'autres formes. Pouvait-il en être autrement, puisque le vaincu de Thermidor tomba précisément sous les coups des plus acharnés terroristes !

Ce furent ces mêmes terroristes, avec leurs alliés de la Droite, qui formèrent la nouvelle majorité de la Convention, sous le nom de Thermidoriens. Ils mirent en accusation les anciens membres des Comités de Salut public et de Sûreté générale ; les robespierristes, les montagnards, pêle-mêle, sans discernement, guidés par le seul esprit de vengeance.

Carnot défendit les Comités : « Il faut, disait-il, rapprocher les faits des circonstances terribles qui les ont fait naître. Rappelons-nous que la

France était aux abois lorsque les prévenus sont entrés au Comité de Salut public, et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis. »

Parmi les accusés se trouvait Cambon, cet homme d'une intégrité, d'une probité proverbiales, ce ministre révolutionnaire qui, pendant sa gestion terrible des finances françaises, s'était appauvri au lieu de s'enrichir. Il ne possédait à sa mort que 1200 francs de revenu. Or, qui attaquait cet honnête homme? C'était Tallien, assassin et voleur. Voilà la moralité du 9 Thermidor!

La réaction, se sentant appuyée par le gouvernement, ne dissimulait pas sa joie et ses espoirs sanguinaires. La guillotine fonctionnait toujours, mais contre les républicains ; les patriotes étaient déjà opprimés sur tous les points de la France et se plaignaient de l'insolence des contre-révolutionnaires dans des adresses envoyées au club des Jacobins.

Ce club puissant, où Robespierre avait puisé sa principale force, était encore le siège de la Révolution. Tallien et Fréron en avaient été exclus le 3 septembre et lui avaient voué une haine mortelle. Deux mois plus tard, le 8 novembre, la *Jeunesse dorée,* ameutée par Fréron, vient soudainement assaillir le club. Les Jacobins succombent sous le nombre, et la Convention, sous prétexte d'éviter de nouveaux troubles, confirme l'arrêté qui avait fait apposer les scellés sur la fameuse salle.

Ensuite commença le procès de Carrier, et j'avoue que le châtiment de ce scélérat dut être un soulagement pour la conscience publique. Je n'ai certainement pas la prétention de le défendre, mais il se défendit lui-même. L'horrible tableau qu'il fit des atrocités commises par les Vendéens n'efface pas les crimes du proconsul de Nantes, mais il les explique jusqu'à un certain point, et démontre une fois de plus que la Révolution ne fut cruelle que par nécessité.

« Les brigands, dit Carrier, ont donné les premiers l'exemple des massacres. A Machecoul, ils hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes ; on les enterra, en ne couvrant de terre que leurs corps et en laissant à découvert les bras et les jambes ; on fit assister des femmes au supplice de leurs maris, et on les cloua ensuite toutes vivantes aux portes de leurs maisons... Le moins barbare des supplices infligés à nos braves défenseurs était de les fusiller ou de les tuer à coups de baïonnette ; le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumant un brasier sous leur tête ou de les clouer à des arbres et de leur enfoncer dans le nez ou dans la bouche des cartouches auxquelles on mettait le feu... Il faut se reporter au temps. Nos frontières envahies du Nord au Midi, la trahison dans les armées, Toulon vendu aux Anglais, Marseille, Lyon, Bordeaux armés avec tous les départements

du Midi, la Vendée devenue formidable par ses victoires, la Bretagne en ébullition, les côtes menacées de la descente de trente mille Anglais ou émigrés stationnés devant Jersey ou Guernesey, le Morbihan en rebellion ouverte, Nantes entourée de brigands qui s'introduisaient dans ses murs, le soulèvement dans les prisons et une grande conspiration dans la ville... Faut-il s'étonner si tant de périls d'une part, et de l'autre tant d'atrocités, ont fait outrer les mesures ? »

Carrier monta sur l'échafaud le 16 décembre 1794.

S'il était le seul à faire un récit épouvantable des horreurs commises par les Vendéens, sa parole me serait suspecte ; mais malheureusement l'Histoire est pleine de témoignages qui corroborent le sien. Ici encore la Révolution ne fut point provocatrice. Elle n'usa que de représailles contre de féroces adversaires.

Ce n'est pas sans tristesse que je remue de pareils souvenirs. Il faudrait pouvoir laisser dans l'oubli toutes ces ignominies réciproques ; mais que les ennemis de notre Révolution libératrice cessent d'être injustes et perfides envers elle, en ne parlant jamais que de ses excès !

EN VENDÉE

Dans ce pays de superstition et d'ignorance, la réaction n'attendit pas les événements de Thermidor pour relever la tête ; une hostilité ouverte contre le nouveau régime s'y déclara dès le début de la Révolution. Inféodés à leurs nobles, fanatisés par leurs prêtres, qui multipliaient les plus grossiers miracles, les paysans de l'Ouest (Vendée, Bretagne, Bocage) apprenaient avec horreur les décrets de la Convention. Au moment d'une lutte terrible où pouvait succomber la Patrie, lorsque une levée de 300,000 hommes fut ordonnée sous le nom de Réquisition, les Vendéens répondirent par le tocsin et le massacre de Machecoul, 10 mars 1793.

Ce sont eux qui engagèrent cette guerre interminable où furent dévorés plus d'un million d'hommes, guerre effroyable où la République faillit sombrer. Il fallut pour vaincre ces peuples égarés les plus longs efforts et les meilleurs soldats de la République, des généraux comme Marceau, Kléber, Hoche, des troupes comme la garnison de Mayence. Les chouans, les Bretons, les Vendéens se battaient avec acharnement et savaient mourir, c'est vrai. Mais pourquoi vouloir en faire des héros? Le nom qui leur convient est celui de révoltés.

Ils donnèrent à cette lutte déplorable un caractère de férocité qui exaspéra les bleus (soldats républicains), et les rendit cruels. Mais est-il juste que les historiens de la Monarchie parlent toujours des excès de la répression et oublient les horreurs de la révolte ? A la fin de 1793 et au commencement de 1794, le général Turreau, avec ses douze colonnes infernales, fit aux Vendéens une guerre d'extermination, j'en conviens ; mais qui avait commencé ?

Ce n'étaient que des représailles, et dans cette guerre lamentable, les fureurs républicaines furent loin d'égaler les abominations vendéennes. Les chouans poursuivaient d'une haine implacable les rares habitants du pays qui refusaient de concourir avec eux à l'extermination des bleus.

Emile Souvestre nous a tracé l'histoire de ce Jacques Riwal, qui, ayant à se plaindre d'un gentilhomme, ne voulait pas se battre contre les républicains pour les gentilshommes, et prétendait avoir le droit de rester chez lui. Les chouans se présentent à sa ferme et le somment avec menaces de se joindre à eux.

« Si tu ne nous suis, dit le chef en colère, nous tuerons tes vaches et nous brûlerons ta ferme. »

Quelques jours après la ferme était brûlée.

Riwal dénonce les coupables, puis il part avec sa femme Marguerite et sa fille ; il va louer une cabane dans une paroisse éloignée, près de Loudéac.

Un soir, il revenait à la nuit close, il voyait à peine ses pieds ; Riwal arrive ainsi jusqu'auprès de l'endroit où devait se trouver sa maison, il étend les bras pour la chercher.

« Au lieu de la porte, quelque chose de flasque et de flottant céda tout à coup sous l'impulsion de sa main, puis vint le battre à la poitrine, et il sentit tomber sur son front une sorte de rosée gluante... Riwal recula épouvanté. Dans ce moment la lune se découvrait entièrement, et, à sa lueur, il aperçut le cadavre de sa femme suspendu au châssis de la porte, la main droite étendue vers lui, et lui présentant, dans sa main, sa langue et ses yeux qu'on lui avait arrachés ! »

Riwal pousse un cri terrible en s'écriant : « Marguerite ! » Une voix faible et tremblante lui répond : « Mon père ! » C'est sa fille Marie accroupie au dedans du seuil, égarée de douleur et d'épouvante. Il tâche de la rassurer et apprend d'elle que les chouans sont venus martyriser sa mère. En se retirant, les bourreaux avaient dit à l'enfant :

« Avertis ton père que d'ici à huit jours nous mettrons aussi sa langue et ses yeux dans sa main droite. »

Voilà de quelle barbarie étaient capables ces bandits commandés par Cormatin et Scépeaux ; ces chouans aux souliers percés, aux vêtements en lambeaux, au visage farouche, « pour la plu-

part desquels, dit Louis Blanc, le royalisme n'était qu'un prétexte de brigandage et comme un passe-port de l'assassinat ».

Beaucoup de ces chouans n'étaient que des détrousseurs de grands chemins, qui, sous prétexte de défendre le trône et l'autel, satisfaisaient leur goût de pillage, d'incendie et de meurtre. Cruels par plaisir, lorsque ces misérables faisaient prisonnier un soldat républicain, un bleu, ils s'amusaient à lui arracher les yeux avec des tire-bourres.

Hoche et Aubert-Dubayet, dans leur correspondance, qualifient souvent « d'assassins » les chouans qu'ils ont la mission de combattre. Or, Dubayet était un homme d'honneur, très loyal avec ses ennemis. Quant à Hoche, tout le monde connaît la modération, l'humanité du *Pacificateur de la Vendée*. Pour que l'un et l'autre traitent les chouans d'assassins, il faut qu'ils aient été témoins de bien grands crimes.

Voici des extraits d'une lettre de Hoche :

« Je vais vous esquisser le genre de guerre que nous ont faite et que nous font encore des bandes composées de voleurs, de prêtres, de contrebandiers, d'émigrés, d'échappés des galères et de déserteurs... Leur principal objet est de détruire les autorités civiles, d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes... Leur tactique est de combattre derrière les haies... Vainqueurs, ils égor-

gent et pillent. Vaincus, ils se dispersent et assassinent les habitants des campagnes. »

Cette lettre accusatrice est d'autant plus terrible pour la Chouannerie que Hoche, dans sa modération, punissait la cruauté chez ses soldats, loin de les exciter aux représailles. Ainsi un détachement de grenadiers ayant promené au bout d'une pique la tête du chef chouan Boishardy, qui venait d'être tué, le général républicain fit aussitôt arrêter les officiers du détachement et marqua d'une flétrissure publique cet acte de férocité, qu'il appelait un *crime envers l'honneur, l'humanité et la générosité françaises.*

Il faut remarquer que dans cette lutte des provinces de l'Ouest contre la Révolution, les hostilités prirent dès le début, du côté des Vendéens, le caractère de perfidie et de férocité qui marquent toutes les guerres religieuses. Je dis religieuses, car ce sont surtout les prêtres qui soulèvent la Vendée ; ce sont eux qui enflamment les populations, qui leur soufflent la haine avec le fanatisme. C'est une autre espèce de croisade : on y sent l'influence de cette doctrine de l'Eglise catholique par laquelle on doit courir sus aux hérétiques comme sur des bêtes fauves, les exterminer, les vaincre par trahison, par guet-apens, par fraude, sans jamais se croire obligé de leur

tenir parole. Or, fut-il jamais hérétiques pires que les révolutionnaires, et tous les moyens n'étaient-ils pas permis aux combattants de la bonne cause pour venger Dieu et le roi ?

Aussi le premier acte d'hostilité des Vendéens est un affreux carnage. Des milliers de paysans se ruent sur la petite ville de Machecoul (Loire-Inférieure) et massacrent les républicains surpris. Pendant trois semaines ils égorgent les patriotes qui tombent en leur pouvoir. Un jour ces barbares attachent une soixantaine d'hommes ensemble, les rangent le long d'un fossé et les abattent à coups de fusil. C'est ainsi que les massacreurs, qui portent l'image du Sacré-Cœur sur leur poitrine, commencent ce qu'ils appellent la guerre sainte !

Et ces égorgements ne sont pas des représailles, puisqu'ils ont lieu à partir du 10 mars 1793. Il ne s'agit pas alors de répondre aux dévastations des colonnes infernales, puisque le général Turreau n'a pris le commandement que vers la fin de cette même année 1793. Non, la haine seule que les prêtres leur ont inspirée pour la Révolution, rend les Vendéens et les Bretons féroces.

A ces troupes fanatiques, sincères dans leur cruauté, se joignent des détrousseurs de routes, un ramassis de gens dont les vrais métiers sont le pillage et le brigandage. Ceux-ci brûlent les fermes ou les maisons bourgeoises, après les avoir vidées, et en massacrent les propriétaires ; ensuite, pour

justifier leurs sanglants excès, ils accusent leurs victimes *d'avoir été favorables aux bleus.*

On conçoit de quelles horreurs était capable une pareille armée.

A Montaigu, les royalistes catholiques comblèrent un puits avec les corps vivants des soldats républicains, qu'ils écrasèrent ensuite à coups de pierre.

Des hommes étaient enterrés vifs jusqu'au cou et leurs têtes servaient de jouets.

« Des jeunes filles vendéennes allaient sur les champs de bataille, et, avec de longues aiguilles, elles crevaient les yeux à nos soldats agonisants.

» On raconte que les prêtres se montraient les plus féroces ; qu'ils faisaient mettre au four, rôtir des prisonniers.

» Quant à faire fusiller ou égorger les républicains qui avaient le malheur de se rendre, c'était chose ordinaire aux Vendéens. »

Ce sont ces cruautés inouïes qui exaspérèrent les soldats de la République, et qui rendirent possibles les abominations de Carrier à Nantes.

Tous les chefs de l'armée vendéenne n'approuvaient pas les cruautés commises par leurs troupes, et, selon la remarque d'Henri Martin, les généraux de l'armée rebelle étaient d'autant plus

humains qu'ils subissaient moins l'influence des prêtres.

On trouve parmi eux quelques hommes au cœur noble, aux sentiments généreux, qui auraient grandement honoré leurs drapeaux s'ils n'avaient pas eu des Français pour ennemis.

Lescure est à citer pour ses sentiments d'humanité. Il empêcha plusieurs fois le massacre et le pillage.

Le jeune marquis de la Rochejacquelein, d'une allure martiale, d'une figure superbe, d'une indomptable vaillance, devint le héros populaire des Vendéens, qui se plaisaient à répéter son mot fameux : « Si j'avance, suivez-moi ! Si je recule, tuez-moi ! Si je meurs, vengez-moi ! »

Bonchamps est connu par un trait de clémence qui fleurit sa mémoire. A la terrible bataille de Chollet (17 octobre 1793), qui ruina l'armée insurgée, il fut frappé à mort. Les Vendéens, qui s'étaient retirés à Saint-Florent, exaspérés par leurs défaites, allaient commencer le massacre de 5,000 prisonniers républicains. Bonchamps l'apprend, et, tout mourant qu'il est, envoie un officier ordonner qu'on épargne les bleus. Devant la volonté de ce chef aimé, les prisonniers sont respectés au cri de : « Grâce ! Bonchamps l'ordonne ! »

Trait magnifique assurément, dont l'âme est rassérénée au milieu des horreurs de cette guerre

civile ; mais, hélas ! c'est un trait isolé, et pour nous attrister que de scènes sauvages !

La vérité, c'est que si l'on excepte Lescure, La Rochejacquelein, Bonchamps, et peut-être d'Elbée, les chefs vendéens sont en général aussi féroces que leurs troupes. Le type de ces bandits est représenté par le flibustier Charette, qui joua jusqu'à la fin un des principaux rôles dans cette lutte funeste.

Celui-ci alliait les apparences d'une dévotion outrée au faste le plus insolent, à la conduite la plus scandaleuse. Après une nuit d'orgie, il entrait à l'église et en sortait pour ordonner des égorgements. On peut se faire une idée de la façon dont il traitait ses ennemis par ses procédés envers ses propres soldats : il avait introduit parmi ses troupes le châtiment du bâton, et il en faisait lui-même l'application avec une extrême rigueur.

Très habile dans cette guerre d'embuscades, de surprises, de guet-apens, il était d'autant plus difficile à réduire qu'il n'avait ni foi, ni loi. Ce chef de bandits manquait à sa parole, violait ses serments et abusait effrontément de la loyauté républicaine. Néanmoins, l'énergie de la Convention avait triomphé de tous les obstacles ; les armées régulières des Vendéens n'existaient plus. Au milieu de l'été de 1794, les Chouans ravageaient encore le pays, les bandes de Marigny, de Stofflet, de Charette s'efforçaient de tenir la cam-

pagne, mais on pouvait prévoir la pacification prochaine de l'Ouest.

Le 9 Thermidor fut pour tous ces révoltés un coup de fortune inespéré : il augmenta leur insolence en leur rendant la confiance. Forcés de donner des gages aux royalistes, leurs alliés, les thermidoriens renoncèrent au système de répression énergique, et firent aux rebelles des concessions humiliantes. Le général Turreau fut mis en accusation, comme ayant usé de trop de violences. Un peu plus tard, le 2 décembre 1794, un décret de la Convention promit le pardon et l'oubli à tous ceux qui dans le délai d'un mois auraient posé les armes.

En outre, les thermidoriens s'abaissèrent jusqu'à solliciter la paix du principal chef des Vendéens, Charette. Celui-ci, à bout de ressources et dont la situation était désespérée, consentit à ce que des conférences régulières eussent lieu entre les deux partis « royaliste et républicain », et le 29 pluviôse 1795 (17 février) on signa la paix au château de la Jaunaye, près de Nantes, entre « les armées du Centre et des Pays-Bas, l'armée d'Anjou, les Chouans », d'une part, et « la République française » d'autre part.

Ce traité contenait des conditions humiliantes pour la France. Par exemple, Charette conservait le commandement du territoire occupé par son armée, et on lui donnait une indemnité de deux

millions en numéraire. Il était déjà loin le temps où Saint-Just disait : *La République française n'envoie à ses ennemis que du plomb !*

Or, cette paix de la Jaunaye, Charette ne l'avait signée que par nécessité, par perfidie, pour pouvoir attendre à son aise le moment de violer ses promesses, et pour mieux se préparer à de nouveaux brigandages. D'ailleurs, la foi jurée avait été odieusement trahie à plusieurs reprises par ces rebelles qui ne voulaient pas être appelés brigands. Le 24 juin, quatre cents soldats républicains escortaient un convoi de pain et d'eau-de-vie ; des masses de Vendéens les attaquent par surprise, malgré la paix jurée, et les font prisonniers. « Alors ces bêtes féroces ôtent des caissons les subsistances qu'ils contenaient, y entassent les soldats républicains et y mettent le feu ! »

Deux jours après, le 26 juin, Charette, d'accord avec les émigrés qui se préparent à débarquer en Bretagne, rassemble ses soldats, proclame Louis XVIII et rallume cette affreuse guerre royaliste, « qui a consommé un million de Français ! »

N'ayant pas dénoncé la trêve, Charette surprend et taille en pièces plusieurs postes républicains. Ses instincts de tigre ne sont jamais assouvis : tantôt il fait simplement fusiller les bleus en son pouvoir, tantôt il les fait assommer à coups de pierre ou de bâton. Pour peindre tout entier ce fameux bandit, il faut encore citer ce trait : « Un

dimanche, pendant qu'il faisait égorger des prisonniers dans la cour du château de Belleville, Charette assistait à la messe dans une chapelle du château, et il pouvait ainsi savourer les cris de ses victimes tout en priant Dieu. »

Il fallut tout le génie de Hoche, qui détruisit les émigrés à Quiberon, pour pacifier ces malheureux départements de l'Ouest et mettre enfin un terme aux abominations royalistes. Ces horreurs sanguinaires, commencées à Machecoul, s'étaient prolongées par la faiblesse des thermidoriens vis-à-vis de la réaction.

CONSULTER POUR LES DEUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS :

MICHELET. *Histoire de la Révolution. La Vendée.*

HENRI MARTIN. *Histoire de France* déjà citée, tomes I et II.

LOUIS BLANC. *Histoire de la Révolution*, tome XII, pages 278, 282, 345, 346, 350; tome XIII, pages 118, 165, 179, 180.

EMILE SOUVESTRE. *Les Derniers Bretons*, édition de 1866, Michel Lévy, éditeur. Tome second, pages 30 à 36.

LES COMPAGNIES DE JÉSUS ET DU SOLEIL

ASSASSINATS DE LYON

Mai 1795.

La mort de Robespierre fit relever la tête à la réaction. Dès que les thermidoriens eurent fait preuve de ménagements, de faiblesse à l'égard des contre-révolutionnaires, une foule de nobles, de prêtres réfractaires, d'émigrés rentrèrent en France, et bientôt, s'enhardissant, ne dissimulèrent plus leurs criminels desseins. Lyon, cette capitale du royalisme sous la Révolution, eut le triste honneur d'être le rendez-vous des émigrés, retour de Suisse ou d'Italie. La fermentation devint extrême dans la ville ; les prêtres lançaient du haut de la chaire des excitations furibondes. Des bandes d'égorgeurs se formèrent sous le nom de *Compagnies de Jésus, Compagnies du Soleil.*

Ces noms sont caractéristiques; ils signifient : vengeurs de l'Autel et du Trône, du Sacerdoce et de la Royauté. On sait que depuis Louis XIV, le soleil est l'emblème de la royauté. Compagnons de Jésus, c'est-à-dire *exterminateurs des ennemis*

de Dieu ; compagnons du Soleil, *exterminateurs des ennemis du Roi.*

Ces bandits dressèrent des listes de proscription et alors il se passa des scènes incroyables. On vit des hommes tués à bout portant dans la rue, en plein jour ; des femmes poignardées sur le seuil de leurs portes ; d'autres proscrits, attirés par ruse hors de leurs maisons et assommés immédiatement. Les cadavres, traînés par les rues, étaient ensuite jetés dans le Rhône.

Leur ouvrage accompli, les assassins se paraient de beaux habits, car ce n'étaient pas de petites gens que ces compagnons de Jésus, et ils venaient recevoir les bouquets et les caresses des femmes royalistes, ainsi que les bénédictions des prêtres.

Trois cents compagnons de Jésus, trois cents compagnons du Soleil, sans compter ceux qui les excitent, cela fait beaucoup d'assassins pour une ville. Quel est donc leur but ? Faire la guerre aux Jacobins, tuer les Terroristes, rendre terreur pour terreur. Ce serait déjà une odieuse vengeance, surtout pour des gens qui se réclament du Christ, et ce n'est cependant qu'une partie de leur programme : ce que veulent ces terroristes blancs, c'est l'anéantissement des républicains. Ils ne s'en cachent pas, d'ailleurs, excités qu'ils sont par les lyonnaises riches ou dévotes. « Il ne doit pas rester un seul révolutionnaire, » disent-ils.

Cependant la Convention s'émeut à un rapport

de Marie-Joseph Chénier qui lui signale la situation de Lyon. Le 1er mai, elle rend un décret pour obliger les émigrés et les prêtres réfractaires rentrés, à quitter le territoire de la France. Les bandits royalistes, pour mieux témoigner leur mépris de la Convention, répondent à son décret par un massacre en masse des prisonniers républicains.

Ces prisonniers, accusés d'excès pendant la Terreur, étaient détenus dans les maisons d'arrêt des Recluses, de Saint-Joseph et de Roanne. Le 16 floréal (5 mai), à la sortie du théâtre, les compagnons de Jésus et du Soleil, au nombre d'environ trois cents, se divisent en trois bandes et courent aux prisons dont ils enfoncent les portes. Le poignard et le pistolet aux mains, ils commencent un affreux égorgement qui dure longtemps, car nombreuses sont les victimes. Dans une des prisons, les détenus se défendent avec acharnement et tuent plusieurs assaillants : ceux-ci, rebutés par une telle réception, entassent des matières combustibles dans la salle des prisonniers, y mettent le feu et brûlent ceux qu'ils n'ont pas pu égorger. C'est un épouvantable spectacle. Une mère, tenant son jeune enfant dans les bras, se précipite du haut d'une tour dans les flammes. Quatre-vingt-six prisonniers, dont six femmes, périssent ainsi dans cette nuit lugubre, et ce n'est que le commencement d'une longue suite de massacres.

Ce fait et ceux qui suivront, non moins horribles, sont cependant peu connus, tandis que le 2 septembre révolutionnaire est l'objet de l'exécration universelle. Pourtant ces beaux messieurs de Jésus et du Soleil, ces jeunes gens, musqués et gantés, ces assassins élégants du mois de mai 1795, ressemblent furieusement aux septembriseurs déguenillés de 1792. Même, si de pareils actes pouvaient trouver des circonstances atténuantes, je les accorderais aux septembriseurs ; car au moment de leur crime, les ennemis entouraient nos frontières, Verdun était menacé par les Prussiens, la République avait à faire face à des périls de toutes sortes : alors la frénésie et le délire peuvent en quelque sorte s'expliquer. Tandis que les égorgeurs de Lyon, et ceux du Midi qui vont les imiter, n'avaient pas pour prétexte un immense danger à prévenir. Ils n'avaient pas à faire peur aux révolutionnaires, comme ceux-ci, selon le mot de Danton, « avaient à faire peur aux royalistes ».

Non, car les autorités thermidoriennes et girondines, d'accord avec les réactionnaires, voyaient avec satisfaction cette Terreur nouvelle. Leurs sympathies n'allaient pas aux victimes mais aux bourreaux : la preuve en fut éclatante. Les assassins de Lyon, traduits pour la forme devant le tribunal de Roanne, reviennent dans leur ville acquittés et triomphants. Des femmes jettent des

fleurs sur leur passage, et le soir, au théâtre, ils reçoivent des couronnes, comme s'ils avaient donné l'exemple de quelque haute vertu civique !

Ah! il avait bien la vision des événements futurs, Robespierre, lors de son arrestation au 9 thermidor, quand ses ennemis ayant crié : Vive la République ! il leur répondit : « La République ! elle est perdue, car les brigands triomphent ! »

Neuf mois seulement après la victoire des thermidoriens, Chénier, exposant les progrès qu'avaient déjà faits la contre-Révolution, montrait « l'anarchie partout transformée en moyen de royalisme, l'esprit de vengeance déchaîné, la liberté combattue à outrance, le président de la Convention assailli d'injures, les départements du Dauphiné et de la Bretagne inondés de manifestes séditieux, et le département du Rhône abandonné à une dictature d'assassins ».

CORSULTER POUR CE CHAPITRE :

Henri Martin, 2e volume. Chapitre IX.

Louis Blanc. *Révolution*, tome 12, pages 128, 129, 131, 133, 136, 137.

Michelet. *Histoire du XIXe siècle*. Edition de 1880, Marpon et Flammarion. 1er volume, 2e partie, chapitre V. Pages 162 à 169.

MASSACRES DANS LE MIDI

Mai et Juin 1795.

Les ovations faites aux assassins de Lyon ne tardèrent pas à porter leurs fruits : tout le Midi fut bientôt terrorisé sous le poignard ! Tous ceux qui avaient joué un rôle pendant la Révolution, faibles ou puissants, brillants ou obscurs, innocents ou coupables ; tous ceux qui étaient seulement soupçonnés d'avoir des sentiments républicains furent portés sur des listes de mort, marqués pour l'assassinat. Le nombre des victimes, on ne le saura jamais, car les amis du Trône, qui seuls ont eu si longtemps la parole, se sont efforcés de faire le silence et l'oubli sur tant d'abominations royalistes, et d'en détruire les preuves.

Marseille eut aussi ses compagnons de Jésus et du Soleil. Ces bandes d'égorgeurs s'étaient recrutées surtout parmi les jeunes gens corrompus, cachés au moment de la grande Réquisition, pour ne pas aller aux frontières, et parmi ces élégants de mauvais goût désignés sous le nom de *Muscadins*. Atroces bandits qui mêlaient aux assassinats d'ignobles outrages aux femmes, bien plus hideux que les guillotineurs sans-culottes. Après avoir passé la journée à égorger des prisonniers,

ils se poudraient, se musquaient et allaient le soir se faire applaudir au spectacle par les *Merveilleuses,* ces femmes pires que les *Furies* révolutionnaires.

Or, dans le Midi, les terroristes blancs se sentaient appuyés par les Commissaires de la Convention eux-mêmes : le féroce Cadroy, qui ne dissimulait pas sa complicité avec les meurtriers ; Chambon, qui se plaignait de la lenteur des formes et faisait distribuer des armes aux assassins ; le fou furieux Isnard, qui ne rêvait que l'égorgement des révolutionnaires. Ces trois représentants dont le devoir était d'apaiser les esprits, ne firent, au contraire, qu'exciter les passions vindicatives. Ils méritent l'exécration de l'Histoire, car c'est grâce à eux surtout que les assassinats se multiplièrent et restèrent impunis.

Les massacres en masse commencèrent à Aix. Il y avait dans les prisons de cette ville des républicains que l'on allait juger pour jacobinisme : leur condamnation n'était pas certaine. Les compagnons du Soleil, de Marseille, se chargèrent de remplir les fonctions des juges et l'office des bourreaux. Le 21 floréal (5 mai), jour même où le tribunal d'Aix devait prononcer sur le sort des détenus, ces bandits arrivent en armes dans la ville et le lendemain, 6 mai, à quatre heures du soir, aux sons lugubres du tocsin, ils enfoncent les portes de la maison de justice à coups de canon,

égorgent une partie des prisonniers, puis mettent le feu à la prison. C'était comme à Lyon.

Quelques jours après, les massacreurs se ruent de nouveau sur la prison et font encore quarante-quatre victimes, dont plusieurs femmes. Une de celles-ci allaitait son enfant de quatre mois ; on le lui arrache, et tandis qu'on l'écrase sous les pieds, elle-même est tuée et coupée en morceaux !

Est-ce que ces crimes des terroristes blancs n'égalent pas en horreur ceux des septembriseurs rouges ? Et nul ne s'éleva pour en faire justice. Que dis-je ? On y applaudit. Chambon, qui aurait pu les prévenir et ne le voulut pas, les représenta « comme l'effet d'une trop excusable impatience ».

Ce n'était là que le prologue. Le drame véritable eut lieu à Tarascon, le 25 mai, avec un luxe de cruauté, une volupté dans le crime, une mise en scène qu'auraient enviée Néron, Tibère, Montluc, des Adretz, tous ces héros des supplices raffinés. Je ne parle pas de Marat, car à côté des assassins dont il s'agit ici, le conventionnel poignardé par Charlotte Corday était un homme profondément humain.

Donc, les bandits royalistes de Tarascon se masquèrent, et, au nombre de deux à trois cents, ils envahirent le fort qui servait de prison. Egorger simplement, sommairement les révolution-

naires, comme à Lyon, comme à Aix, n'offrait pas à ces blasés du crime un plaisir assez savoureux ; ils résolurent de précipiter les prisonniers du haut de la grosse tour du fort, bâti sur un roc, au bord du Rhône. Mais à ce spectacle d'un nouveau genre il fallait des spectateurs, et « des émigrés, des prêtres, des dévotes vinrent prendre place sur la chaussée, le long du fleuve ». Ils étaient là, comme au théâtre, attendant le lever du rideau. Tout est prêt. Du sommet de la tour, haute de 60 mètres, les victimes sont précipitées une à une dans l'abîme, tombent sur les pointes du rocher, s'y déchirent et roulent ensanglantées dans le Rhône, « tandis que les spectateurs font retentir la chaussée de leurs frénétiques applaudissements » ! A chacun des cadavres est clouée par un poignard une étiquette portant ces mots : « Défense d'ensevelir sous peine de la vie, » et nul n'ose braver cette terrible menace. Aussi les chiens et les oiseaux de proie accourent-ils sur les bords du fleuve pour y dévorer des lambeaux de chair humaine.

Ce qui est, à mon avis, le plus effroyable dans ce drame, c'est la complicité des autorités locales qui se bornent à *constater la disparition des prisonniers ;* c'est la présence de ces émigrés, de ces prêtres, de ces dévots qui applaudissent ; c'est la participation avouée ou tacite d'une partie de la population. Aussi les égorgeurs, après avoir ac-

compli leur épouvantable besogne, se mettent à parcourir la ville en faisant la farandole, comme en un jour de joyeuse fête, et ils peuvent se vanter de leurs forfaits : beaucoup les en félicitent. Tel est, à cette malheureuse époque, l'état d'esprit des royalistes dans le Midi !

A Marseille, l'égorgement des prisonniers républicains n'offrit pas le même raffinement de barbarie qu'à Tarascon, mais le nombre des victimes fut bien plus considérable.

Les détenus étaient au fort Saint-Jean, à l'entrée du port : on ne leur cachait pas que leur tour viendrait d'être *septembrisés* comme les Jacobins de Lyon et d'Aix. Un mouvement populaire fait en leur faveur ne fit que précipiter la catastrophe qui les menaçait; voici comment :

L'esprit révolutionnaire s'était maintenu parmi les ouvriers de l'arsenal de Toulon ; lorsque des bruits sinistres se répandirent au sujet des républicains enfermés au fort Saint-Jean, les ouvriers toulonnais se soulevèrent et se mirent en marche vers Marseille (21 mai), pour demander la liberté « des patriotes opprimés ». Voilà donc cette cohue d'hommes s'avançant à pied, en tumulte, sans chef, et presque sans armes. Au village du Beausset, les ouvriers se heurtent contre une armée de cavalerie et d'infanterie, qui les fusille, les sabre, les disperse. C'est ce que Isnard, Chambon et Cadroy appellent une bataille gagnée.

Ces trois représentants font ensuite une entrée triomphale à Toulon, y installent une commission militaire, y dressent des échafauds et dépeuplent cette malheureuse ville par la terreur. Quelques jours après, Cadroy laisse ses deux collègues en finir avec les républicains toulonnais, et retourne à Marseille, où, avec son assentiment, les compagnons de Jésus et du Soleil organisent le massacre des prisonniers.

Depuis quelque temps déjà on préparait ces malheureux détenus à l'immolation, par un traitement odieux. Ils étaient enfermés dans des cachots obscurs, infects, n'ayant qu'une insuffisante nourriture, à peine du pain et de l'eau. Tout ceci évidemment dans le but de les affaiblir et de rendre plus facile la tâche de leurs assassins.

Le 5 juin (17 prairial), à 5 heures du soir, les bandits pénètrent dans le fort.

Ils enfoncent la porte d'un des cachots et bientôt des cris affreux, des gémissements emplissent la prison, mêlés à des hurlements de joie. Quand ce premier cachot ne contient plus que des cadavres, les égorgeurs s'acharnent à forcer une autre porte : elle résiste. Alors ils vont chercher du canon et tirent à mitraille sur les prisonniers. L'exécution est encore trop lente à leur gré : ils jettent du soufre enflammé par les soupiraux, ils allument de la paille mouillée à l'entrée des sou-

terrains, et les républicains qui échappent au canon ou au poignard, périssent asphyxiés.

Le carnage dure depuis plus de trois heures, le sang ruisselle, des centaines de victimes ont succombé, lorsque Chambon, Isnard et Cadroy, « supposant que la besogne des bandits était achevée », arrivent au fort, escortés de soldats, et ordonnent de cesser le massacre.

Ils ne sont guère écoutés et les brigands continuent leur œuvre sanglante sous les yeux des représentants. D'ailleurs, d'après la déposition de plusieurs témoins, la complicité de Cadroy avec les criminels est évidente. Il leur dit : « Est-ce que vous ne pouvez pas faire ce que vous faites en silence ? Pas de canons ni de pistolets ! Ça fait trop de bruit et met l'alarme dans la ville. »

Les soldats de l'escorte, indignés de tant d'abominations, arrêtent quelques-uns des assassins pris en flagrant délit, Cadroy les fait aussitôt mettre en liberté.

Ils eurent ainsi tout le temps, ces égorgeurs, non seulement de faire périr leurs victimes, mais encore de les dépouiller, car ces vengeurs de Dieu et du Roi étaient assassins et voleurs. Assignats ou bijoux, ils prenaient tout, vidaient avec soin les poches des cadavres.

Eh bien, les auteurs des massacres du fort Saint-Jean ne furent nullement inquiétés ; la jus-

tice n'en poursuivit aucun, et les administrateurs, leurs complices, restèrent en place.

Bien plus, les soldats de l'escorte qui avaient voulu arrêter quelques-uns des assassins furent appelés des *buveurs de sang*, tandis que le club royaliste de Marseille *décerna une couronne aux égorgeurs !* La terreur révolutionnaire a-t-elle jamais connu des excès pareils ?

Et ces horreurs s'étendirent sur une grande partie de la France. C'était, comme on l'a dit, « un long Deux Septembre tous les jours renouvelé ». On assassinait en masse dans les prisons, et isolément sur les routes, dans les champs, dans les maisons. Que de victimes périrent dont les noms ne furent jamais connus !

Le but avoué des royalistes était de faire une « Saint-Barthélemy des républicains ». Jacobin ou modéré, tout homme suspect d'être favorable à la Révolution, tombait sous leurs poignards. Ils ne s'en cachèrent pas avec Renaud, un des juges de Carrier et un excellent patriote : « Tu n'es point un terroriste, tu n'es point un dilapidateur, mais tu es un républicain, et nous n'en voulons pas. » Conclusion, un coup de poignard !

C'est pourquoi l'assassinat prit de pareils développements.

« Dix départements, trente cités ont vu se renouveler ces scènes sanglantes. A Marseille, Tarascon, Aix, Avignon, L'Isle, Nîmes, Sisteron,

Toulon, Montélimar, on a lutté de crimes avec les assassins de Lyon. La fureur des royalistes ne s'est pas encore arrêtée dans ces communes ; elle s'est promenée dans les contrées de l'Est ; elle a souillé Saint-Etienne, Bourg, Lons-le-Saunier. Elle a pénétré jusqu'à Sedan, et dans le centre même de la France, à Roncières, district de Chinon, et jusqu'aux portes de Paris, à la ferme du Bois-Blanc. » (Rapport de Chénier aux deux Comités.)

Quand Chénier fit le rapport de cette Terreur blanche à la Convention, l'esprit réactionnaire y régnait et André Dumont s'écria : « Est-il donc nécessaire d'épouvanter le monde et la postérité? »

Les crimes des royalistes étaient, en effet, épouvantables ; mais la Convention, alors contre-révolutionnaire et décadente, ne voulut point s'en préoccuper.

Le silence se fit peu à peu sur ces atrocités ; on les laissa dans l'oubli par système, et les générations futures les ignorèrent. Aujourd'hui encore, je connais des gens qui ont lu notre histoire et qui ne connaissent pas d'autres terroristes que les Montagnards.

Car lorsqu'il s'est agi des excès de la Révolution, les écrivains monarchistes n'ont pas reculé devant l'idée « d'épouvanter le monde et la postérité ». Ils ont pris plaisir à exagérer ses violences, à

grossir le nombre de ses victimes ; ils n'en ont présenté que le côté terrible.

Cette longue iniquité durera-t-elle toujours ?

Que les septembriseurs de Paris soient un objet d'horreur universelle, bien ! Mais pourquoi ne pas vouer à la même exécration les assassins de Lyon et ceux de Marseille ?

Que l'on ait fait expier à Carrier les noyades de Nantes, rien de mieux ! Mais pourquoi ne pas avoir puni les massacreurs du Midi ?

Il y a là une criante injustice que l'Histoire a le devoir de flétrir.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

Henri Martin. IIe volume, chapitre IX. Pages 296 à 300.

Louis Blanc. *Révolution*, tome XII. Pages 145, 150, 151, 153, 160, 163, 167, 168, 169, 170, 171, 172.

Michelet. *Histoire du XIXe siècle*, 1er volume, 2e partie, chapitre IX. Pages 216 à 227.

LES JOURNÉES DE PRAIRIAL

20, 21, 22 Mai 1795.

En même temps que, dans le Midi, la réaction tuait les révolutionnaires par le poignard, à Paris elle tuait la Révolution par la famine.

Je m'arrête ici sur cette douloureuse pensée, que les ennemis de la République se croient dispensés, pour la combattre, de toute justice, de toute loyauté. Le parjure et la trahison, la ruse ou la force, le canon ou le poignard, tout leur est bon pour la faire périr ; quand elle s'avance confiante et loyale, sa main ouverte à tous, mille embûches, mille guet-apens sont creusés sous ses pas. Comme elle est le défenseur du droit des pauvres, les riches sont généralement ses adversaires, et ils emploient contre elle un moyen qui leur a toujours réussi : la déconsidérer, la rendre odieuse aux yeux des pauvres.

En 1795, comme en 1848, comme aujourd'hui encore, ils se sont servis des mêmes armes, ces hommes à qui l'or corrupteur donne une fatale puissance : refuser de l'ouvrage aux travailleurs, susciter des troubles dans le pays, accaparer les subsistances, provoquer la disette, irriter le peuple et le pousser à des violences qui amènent de sanglantes représailles, où meurt la Liberté. Oui,

c'est sur la misère et sur le mécontentement populaire que comptent les Césars d'aventure, pour établir leur sinistre pouvoir.

Les royalistes de 1795 savaient que la Révolution avait pu réaliser ses merveilles grâce à la création des assignats ; aussi ne manquèrent-ils pas de chercher à les déprécier, à les avilir. Que fallait-il pour cela ? Les multiplier à l'excès pour leur enlever toute valeur et par conséquent tout crédit. Robespierre tenait les faussaires en crainte ; mais après le 9 thermidor, les assignats contrefaits encombrèrent la France. Au 3 novembre 1794, la quantité d'assignats en circulation était de six milliards quatre cents millions ; et le 13 juillet 1795, moins de neuf mois après, elle était de *douze milliards*. Notez que cette œuvre de faussaire était parfaitement faite : les assignats contre-révolutionnaires, gravés en Hollande, étaient indiscernables, selon l'expression de Michelet, et « Cambon lui-même les eût acceptés ».

Assignats et Maximum, c'étaient là deux colonnes de la Révolution qui se soutenaient l'une par l'autre ; les réactionnaires ne l'ignoraient pas, et tous leurs efforts tendaient à les renverser.

Or, qu'appelait-on « loi du maximum » ?

C'était une loi par laquelle les objets de pre-

mière nécessité, notamment le blé, ne pouvaient être vendus au-dessus d'un prix déterminé.

Pourquoi cette loi ? Pour protéger le pauvre contre le riche, c'est-à-dire les républicains contre les réactionnaires qui accaparaient le blé, provoquaient la disette, cherchant ainsi à exaspérer le peuple contre le gouvernement.

La liberté du commerce des grains n'était que la continuation du Pacte de famine contre le peuple. C'est pourquoi le maximum fut voté le 3 mai 1793. Loi de salut public, elle aida la Convention à traverser victorieusement une effroyable crise ; loi indispensable, elle fut appliquée avec rigueur jusqu'à la fin de Robespierre. Et comme les auteurs du maximum étaient guidés surtout par des idées de justice, cette loi fut modifiée plusieurs fois dans le sens de l'équité, autant que les circonstances pouvaient le permettre. Ainsi le 4 septembre 1793, la grande Convention décréta que : « A dater de ce jour, le quintal de blé de froment ne pourra excéder, jusqu'au 1er octobre 1794, dans toute l'étendue de la République, la somme de 14 livres. »

Les thermidoriens, poussés par leurs alliés de la Droite, attaquèrent le maximum avec violence. Cambon le défendit et aussi Robert Lindet, « à cause des manœuvres de l'agiotage, des spéculations de l'avarice, des fraudes de la malveillance et des combinaisons perfides de l'aristocratie ».

La lutte s'étant envenimée, Tallien menaça Cambon, et celui-ci, fort de sa probité, de son honnêteté, lança cette apostrophe foudroyante à son impur et vénal adversaire :

« Viens m'accuser, Tallien. Je n'ai rien manié, je n'ai fait que surveiller. Nous verrons si dans tes opérations particulières, tu as porté le même désintéressement ; nous verrons si au mois de septembre, lorsque tu étais à la Commune, tu n'as pas donné ta griffe pour faire payer une somme d'un million cinq cent mille livres dont la destination te fera rougir. C'est moi qui t'accuse, monstre sanguinaire ; je t'accuse d'avoir trempé dans les massacres commis dans les cachots de Paris. Je t'accuse d'être venu dire ici que le brigandage était nécessaire : cette motion est écrite... Tu as administré Bordeaux et tu n'as pas rendu compte... » (8 novembre 1794.)

Cette explosion de saine colère, sous laquelle Tallien demeura comme terrassé, montre une fois de plus la bassesse d'âme, la scélératesse du principal ennemi de Robespierre en Thermidor.

Mais, malgré les efforts de quelques montagnards, le maximum était d'origine trop révolutionnaire pour résister à la haine de la nouvelle majorité : il fut abrogé le 3 nivôse, 23 décembre 1794, et cette abrogation porta le dernier coup aux assignats, dont la valeur devint à peu près nulle ; une course en fiacre coûta jusqu'à 600 livres.

Plus de maximum, cela voulait dire plus d'entraves pour les spéculateurs, les accapareurs, les affameurs. Le résultat de leur infâme trafic ne se fit pas attendre : la disette sévit avec intensité, ce qui exaspéra d'autant plus les pauvres gens que la récolte de 1794 avait été très abondante. La famine avec beaucoup de blé, c'était là une mystification lugubre que le peuple ne pouvait pas comprendre. Le 7 germinal, 27 mars, une foule de femmes vinrent à la Convention demander du pain : le président imputa la misère publique à ce scélérat de Robespierre et recommanda le calme aux affamés.

Dans cette séance, Boissy d'Anglas expliqua très bien, à son point de vue, les causes de la disette, mais cela n'était pas suffisant pour le peuple, qui surnomma cet orateur « Boissy-Famine ». Les contre-révolutionnaires n'en continuèrent pas moins leurs criminelles manœuvres, qui consistaient « à empêcher par tous les moyens possibles les arrivages de blé d'entrer à Paris ». Il y eut pillage, trouble, émeute à Amiens, à Montdidier, à Villers-Cotterets, à Evreux, à Vernon, partout, dans les environs de la capitale. La situation de Paris devint affreuse ; le pain y était si rare que la distribution ne fut que de deux onces par personne, le 18 mai, et moindre encore le lendemain ; la catastrophe préparée par les réactionnaires s'annonçait imminente et inévitable.

Le 20 mai, 1er prairial, dès le matin, le tocsin sonne dans les faubourgs, le peuple amaigri par toutes sortes de privations, se groupe dans les rues, un Comité de direction s'organise à l'Hôtel-de-Ville, et bientôt les murs se couvrent d'un manifeste annonçant une « insurrection du peuple pour obtenir du pain ».

Dans ce manifeste sont exposés les griefs de la foule misérable : il y est dit qu'on fait mourir inhumainement le peuple de faim ; il y est déclaré, parmi les considérants, « *que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé, le plus sacré des droits, le plus indispensable des devoirs, un besoin de première nécessité* ».

L'article 1er porte que « sans plus tarder les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la Convention nationale ».

Et avant toute autre chose, ce que l'on demandera à la Convention c'est : 1° *Du pain.*

Il est donc bien évident que la misère et la famine seules ont poussé à la révolte ce peuple désespéré, que l'historien Thiers appellera plus tard, dans son histoire bourgeoise : « *Des hommes ivres, des femmes ivres, la plus vile populace* » (page 238).

La Convention a fait battre le rappel, mais la

garde nationale n'est pas encore arrivée à son secours, lorsque vers midi et demi, la foule enfonce ses portes, et fait retentir la salle de ce cri lamentable : « *Du pain ! du pain ! du pain !* »

Quelques bataillons de gardes nationaux surviennent et veulent dégager la Convention ; c'est alors un tumulte indescriptible ; une mêlée s'engage ou plutôt des poussées violentes auxquelles prennent part un grand nombre de députés, tandis que ce cri redouble d'intensité : « *Du pain ! du pain ! du pain !* »

Le nombre des insurgés grossit toujours ; un nouveau flot pénètre dans la salle. Ceux-ci, plus exaspérés que les premiers, vocifèrent, menacent le président de la Convention Boissy d'Anglas. Le député Féraud veut le défendre et reçoit un coup de pistolet. Le peuple, trompé par le nom de Féraud qu'il confond avec l'exécré Fréron, décapite la victime (la seule d'ailleurs de cette funeste journée), et promène sa tête au bout d'une pique. Et par intervalle, ce cri s'élève, poussé surtout par des femmes : « *Du pain ! du pain ! du pain !* »

Vers neuf heures du soir, le président à bout d'efforts, se retire, la Convention est à la merci de ses envahisseurs. A ce moment les quelques montagnards que la représentation nationale compte encore, comme Romme, Bourbotte, Duquesnoy, Goujon, etc., se mettent à la tête du mouvement insurrectionnel et cherchent à organiser cet épou-

vantable tumulte en faisant voter plusieurs motions d'ordre, entre autres le remplacement immédiat du Comité de sûreté générale par une Commission extraordinaire.

Mais ces décrets, rendus à la hâte, ne peuvent même pas recevoir un commencement d'exécution. A minuit Boissy d'Anglas a repris le fauteuil ; des forces considérables sont venues au secours de la Convention, tandis que la plupart des insurgés se sont déjà retirés. La garde nationale occupe la salle sans résistance et la majorité réactionnaire et thermidorienne est triomphalement réinstallée.

Alors malheur aux Montagnards ! Les membres de la Droite, qui tout à l'heure s'étaient joints à eux par peur, les accusent maintenant qu'ils se sentent forts. Tallien, Bourdon, André Dumont se montrent plus acharnés encore que leurs alliés royalistes, contre les révolutionnaires. On arrête Bourbotte, Duquesnoy, Goujon, Romme, Duroy, Soubrany, Ruhl, Prieur de la Marne, c'est-à-dire ceux-là précisément qui ont voulu faire rendre justice au peuple affamé.

Les ennemis de la Révolution doivent être satisfaits.

Quand les faubourgs apprirent, le lendemain 2 prairial, que les députés montagnards

étaient arrêtés, ils se levèrent de nouveau et marchèrent avec du canon, contre les Tuileries où siégeait la Convention. Refoulant les gardes nationaux qui leur étaient opposés, ils poussèrent jusqu'au Carrousel et pointèrent leurs pièces sur la salle des séances. Il était alors environ cinq heures du soir. Les vainqueurs de la nuit précédente se croyaient perdus, d'autant plus que la gendarmerie et les canonniers des sections chargées de protéger les Tuileries s'étaient joints aux faubourgs. En ce moment Legendre disait à ses collègues consternés : « La nature nous a tous condamnés à mort. Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe ! »

Mais le peuple ne voulait pas la guerre civile : ce qu'il demandait « *c'était du pain et la Constitution de* 1793 ». Du pain ! ce cri d'angoisse d'une population affamée par de criminelles manœuvres, s'élève à chaque instant pendant ces tristes journées de prairial.

Le peuple consentit donc à entrer en pourparlers avec la Convention, qui lui députa six commissaires. Et comme il était fort, ce peuple armé, qu'il avait du canon, qu'il pouvait exiger au lieu de prier, on fut pour lui d'une courtoisie extrême et d'une déférence inaccoutumée. Six de ses délégués apportèrent ses vœux à l'Assemblée, savoir : « Du pain, la Constitution de 1793, l'élargissement des patriotes. »

Le président Vernier fut très doucereux, très conciliant avec les insurgés. Pour mieux les abuser, il leur fit espérer une prochaine abondance de vivres, point capital pour des gens mourant de faim ; il embrassa même les délégués de l'insurrection, et les renvoya contents... et dupés indignement ; car ils ne remportèrent que de vagues paroles et de fallacieuses promesses.

C'est ainsi que les thermidoriens et leurs alliés se sauvèrent encore une fois ; le peuple confiant et crédule regagna les faubourgs, sans avoir obtenu seulement la liberté de ces députés patriotes qui s'étaient compromis pour le servir.

Au lieu de songer à donner du pain aux pauvres gens, la majorité thermidorienne, revenue de ses terreurs, ne pensa qu'à se venger de l'humiliation reçue. Elle fit venir des troupes de ligne, et quand elle se sentit bien entourée de sabres et de canons, il ne fut plus question pour elle que de satisfaire ses rancunes mortelles. Le 3 au soir, elle fit attaquer par des muscadins le faubourg Saint-Antoine qui avait donné asile à un insurgé condamné à mort. Cette attaque ne réussit pas, mais le lendemain, 4 prairial, elle obtint la soumission du faubourg par une menace de bombardement.

Ce même jour fut instituée une Commission

militaire pour juger les auteurs et les complices de la *conspiration de la révolte*. C'est de ce nom que les réactionnaires appelèrent *l'insurrection de la faim*. Quelques jours après, ils déclarèrent justiciables de la Commission militaire les représentants arrêtés dans la nuit du 1er prairial.

LA FIN DE LA MONTAGNE

Juin 1795.

Les ennemis de la Révolution avaient atteint leur but : pousser le peuple à l'émeute par la misère, et prendre prétexte de cette émeute pour frapper les révolutionnaires.

Après les journées de Prairial, la réaction se livra à un débordement inouï de fureur. Paris étant désarmé, la Commission militaire put pourvoir largement la guillotine, sans craindre de soulèvements populaires. Aussi la besogne funèbre fut-elle vivement poussée. C'était le moment où la Terreur blanche s'épanouissait dans toute son horreur; où les royalistes du Midi faisaient leur Saint-Barthélemy de patriotes ; où l'on rencontrait à chaque coin de rue le cadavre d'un républicain poignardé.

L'esprit de vengeance et de haine souffla sur la droite de la Convention. Elle résolut d'anéantir

tout ce qui restait du parti vraiment révolutionnaire, même les plus purs, les plus intègres, les plus grands. Et ceux qui s'acharnaient à cette réaction sanglante, c'étaient les pires alliés de Tallien : un Larivière, un Clauzel, un Rovère, et ce Bourdon de l'Oise « qu'un regard de Robespierre avait naguère pénétré jusqu'aux moëlles, et rendu malade pour un mois ».

La fureur de ces hommes alla si loin qu'ils ne respectèrent pas plus les illustres services que les éclatantes renommées.

Robert Lindet, qui avait sauvé plusieurs départements de la Terreur ; qui avait assuré la subsistance des quatorze armées de la République, n'en fut pas moins décrété d'arrestation.

Proscrit aussi ce Jean-Bon-Saint-André, qui avait non seulement recréé la marine, mais encore lui avait donné l'exemple des vertus civiques, du courage, du dévouement à la France.

Croirait-on que Carnot lui-même fut menacé par Larivière, qui demandait, sinon sa tête, au moins son arrestation ou son expulsion de l'Assemblée, comme indigne ! Et le grand homme se vit bien obligé de se défendre contre l'insecte venimeux qui le piquait. Mais la défense de Carnot fut moins brillante que sa vie. Il donna pour sa justification cette raison, entre autres : « Qu'il avait donné ses signatures de confiance et qu'il ne fallait pas l'en rendre responsable. »

Heureusement une voix cria le vrai mot de la situation et mit fin à ce pénible débat :

« Oserez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire ? »

On applaudit et Larivière porta sa rage d'un autre côté.

Les représentants arrêtés dans la nuit du 1er prairial, et qui n'étaient pas parvenus à s'évader, n'avaient pas été relâchés, malgré la promesse faite au peuple. Un d'entre eux, Rühl, vieil Alsacien, sincère et courageux patriote, se tua d'un coup de poignard au cœur, cherchant ainsi un refuge contre la guillotine. Un autre député, Maure, non arrêté celui-là, se tua de désespoir en voyant triompher la coalition thermidorienne royaliste.

Le 28 mai, 8 prairial, l'Assemblée décida que les députés prisonniers seraient traduits devant la Commission militaire, c'est-à-dire envoyés à la mort. Ils étaient alors détenus au château du Taureau, en Bretagne, au nombre de six : Bourbotte, Duquesnoy, Duroy, Romme, Soubrany et Goujon.

Ces hommes ont été appelés à juste titre *les derniers Montagnards,* parce qu'en eux battait le cœur héroïque des jours triomphants où la grande Convention dominait le monde. Quand ils eurent disparu, la réaction ne connut plus de bornes, et s'ils perdirent la liberté et la vie, c'est, selon

Henri Martin, « pour avoir sauvé la Convention d'une catastrophe et le peuple d'un grand crime », dans la fatale nuit du 20 mai 1795.

Ce sont de grandes victimes. Contemplons-les avant que le couteau les frappe.

Bourbotte est le révolutionnaire violent, mais sincère. Il avait vu cette chose horrible, le trafic de la chair humaine, l'esclavage des noirs à Saint-Domingue, et ce spectacle atroce l'avait rempli de fureur contre les ennemis de la liberté. Ainsi beaucoup de révolutionnaires furent terribles par humanité. Bourbotte, comme représentant en mission, fit des prodiges de vaillance contre les Vendéens : on le surnomma l'*Achille de la Vendée*. Nullement impitoyable, il fit élever avec son propre fils un enfant vendéen ramassé sur un champ de bataille.

Duquesnoy, ancien moine, avait voué à la Révolution un culte fanatique. Partisan des mesures extrêmes, sombre et farouche, il fut aussi l'un de ceux qui soufflèrent la flamme aux armées dans les combats. La gloire de Wattignies illuminait son front. En cette journée mémorable, il était à côté de Carnot, et se montra, comme lui, héroïque.

Si Bourbotte dans ses mœurs, Duquesnoy dans l'exercice du pouvoir, n'ont pas toujours été irréprochables, l'Histoire adresse des éloges sans réserve aux quatre autres montagnards détenus

avec eux. Ici le bien est sans mélange et le rayon sans ombre :

« C'étaient les hommes les plus purs de la Convention. »

Duroy, énergique et doux, avait l'ardent amour de l'ordre, de la loi, de la justice. Il se désolait de voir le manteau de la liberté taché de sang ; il s'opposait aux excès de la Révolution, et sa voix s'éleva toujours pour demander des adoucissements aux mesures violentes.

Romme, cet austère savant, auteur du calendrier républicain, était charitable aux pauvres, dur aux oppresseurs. Précepteur d'un comte russe, il avait habité la Russie pendant sa jeunesse, amassant dans ce pays de servage et de désolation des trésors de haine contre les tyrans des peuples. La probité politique de Romme était telle que, dans les moments de crise, bien des conventionnels, ne sachant où s'orienter, le prenaient pour guide.

Soubrany est comme Romme, dont il fut l'héroïque ami, un Auvergnat à l'âme granitique. C'est surtout aux frontières, à la tête des armées, que s'exercèrent ses hautes vertus. Sous la tente ou l'épée à la main, il servit la République comme elle voulait l'être, en la faisant triomphante et aimée. Vaillant comme un lion, au moment du combat on le vit monter le premier aux assauts des places fortes que la France reprit aux Espa-

gnols dans les Pyrénées-Orientales. Après la victoire, le héros redevenait doux, simple, modeste; il donnait l'exemple de la sobriété, de l'abnégation, du dévouement, aux soldats dont il était adoré.

Alexandre Goujon, dans ce groupe admirable des six derniers montagnards, est la grande figure, la victime d'une poésie haute et sereine, devant laquelle l'Histoire ne saurait passer sans verser une larme. Ce jeune homme de vingt-neuf ans, que la mort va couronner, réunit en lui toutes les vertus républicaines. Son éloquence est si digne, si persuasive, que ses ennemis disent quand il parle : « On croit entendre Caton jeune. » La plupart du temps, aux armées, il n'est pas moins respecté des soldats que Soubrany lui-même. Aussi beau, aussi brave que Saint-Just, mais bien plus doux que terrible, il est aussi humain, aussi désintéressé que courageux ; et pendant quatre mois d'un pouvoir illimité, il n'a pas fait couler une larme. Sa haute taille, sa belle tête encadrée d'une blonde chevelure, ses yeux pleins de rêve, toute sa physionomie enfin répand un charme qui attire tous les cœurs. La République incarne en lui ses principes sacrés, qui sauveront le monde : la douceur, la justice, l'humanité.

Voilà quels hommes la majorité thermido-

rienne girondine-royaliste allait assassiner. Ici ce n'était plus la Révolution qui dévorait ses enfants : c'était le Passé qui se vengeait en décapitant l'Avenir.

Après une détention de vingt-trois jours au château du Taureau, près de Vannes, les prisonniers furent transférés à Paris pour y être jugés. Pendant ce long trajet ils auraient pu s'échapper : leurs gardes mêmes les y engageaient. Mais le martyre pour la cause de la justice attire de telles âmes. Fuir la mort, ils ne le voulurent pas, et, d'ailleurs, que leur importait la vie, puisque la République avait été vaincue ! Seulement ils jurèrent de se tuer eux-mêmes quand l'heure serait venue, pour ne pas passer par la main du bourreau.

Enfermés à la prison de l'Institut, ils écrivirent leur défense, par la plume de Romme et de Goujon. Cette défense, qui ne fut révélée que plus tard, prouve d'une façon irréfutable qu'ils avaient été absolument étrangers à l'insurrection du 1er prairial. Tandis que la plupart des députés fuyaient, eux, les Montagnards, étaient restés à leur poste pour le salut de la Patrie. Ils avaient sauvé la représentation nationale en contenant l'émeute, en organisant le désordre au profit de la justice et dans l'intérêt de ce peuple criant sous la faim. Leurs motions, pendant cette crise terrible, furent modérées, généreuses, à ce point que

Bourbotte *avait fait voter l'abolition de la peine de mort.* Et pour l'immense service rendu à la France, en cette nuit funeste, ces hommes justes allaient périr !

Le 25 prairial, 13 juin, ils comparurent pour la première fois devant la Commission militaire. Il s'agissait non de les juger, mais de les tuer juridiquement : on ne leur permit ni de se défendre, ni d'être défendus, afin de leur ôter la vie en les déshonorant. Jamais Hermann ni Fouquier-Tinville n'avaient, au temps de leur puissance, poussé plus loin l'iniquité.

Ne se faisant aucune illusion sur leur destinée, les prisonniers, après cette première audience, écrivirent à leurs amis, à leurs parents, pour les encourager, les consoler. La lettre adressée par Goujon à son frère, le 14 juin, est un magnifique testament de mort. Non pas de mort, mais de vie et d'espérance. Ecoutez-le : « J'ai vécu pour la liberté... Ma vie est entre les mains des hommes, elle est le jouet de leurs passions ; ma mémoire est à la postérité, elle est le patrimoine des hommes justes... Je ne porte dans mon âme, en approchant du terme, aucun des sentiments haineux qui appartiennent à la violence des passions ; et si je fais un vœu ardent et sincère, c'est pour que ceux qui brûlent de m'assassiner ne prouvent pas, par une longue suite de crimes, qu'ils m'ont frappé parce qu'ils avaient reconnu en moi un

homme de bien... Puisse la Patrie être heureuse après moi. J'avais juré de la défendre et de mourir pour elle : je meurs content de n'avoir pas trahi mon serment... Ami, je n'ai rien de plus à te dire, tu me remplaces ; adieu. Nous nous retrouverons ; la vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore quelque chose à accomplir, alors qu'elle me laisse sous le coup de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchants ne peut être la fin honteuse d'un si bel ouvrage. La nature, si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer en ce seul point... Mes amis, nous nous reverrons heureux et satisfaits comme nous méritons de l'être. »

Dans ces adieux stoïques, pas une pensée amère, nul sentiment de haine, tout respire la sérénité que donne l'espérance. Ah! ceux qui pensent que la destinée humaine ne s'achève pas sur la terre, ceux qui croient en la justice éternelle, sont heureux de pouvoir s'autoriser, dans leur foi, d'un nom comme celui d'Alexandre Goujon!

Au reste, pas plus que ses compagnons d'infortune et de gloire, Goujon n'avait nul besoin de consoler les siens. La Révolution élevait les âmes à des hauteurs que l'Humanité peut rarement atteindre. La famille de l'héroïque jeune homme était digne de lui : pas de larmes, pas de faiblesse ; mais des résolutions fortes, une résignation virile aux coups du sort.

Le 20 prairial, 17 juin, jour où devait se dénouer le drame sanglant, *la mère, la femme, le frère de Goujon* lui apportèrent les moyens d'éviter l'échafaud, c'est à dire un couteau et du poison. Bourbotte avait aussi un poignard, et les six amis étaient bien résolus à se servir de ces armes pour quitter la vie.

On les conduisit devant la Commission militaire, qui prononça contre eux une sentence de mort. Sentence prévue, mais accompagnée d'imputations calomnieuses pour flétrir leur mémoire. Ils étaient déclarés « coupables d'avoir provoqué à l'assassinat de la Convention »; et c'est précisément par leur intervention que l'Assemblée avait été sauvée !

Les condamnés ne répondirent à tant d'iniquité que par des protestations généreuses.

« Je meurs pour la cause du peuple, » dit Goujon.

Et Bourbotte :

« Mon dernier vœu, mon dernier soupir sera pour la Patrie ! »

Et Duquesnoy :

« Je désire que mon sang soit le dernier sang innocent qui coule : puisse-t-il consolider la République ! »

En descendant les escaliers du tribunal, Bourbotte se frappe de son poignard et tombe, mais sans être mort. Goujon, plus heureux, se tue en

se plongeant son couteau dans le cœur. Romme lui arrache l'arme de la poitrine, s'en frappe à plusieurs reprises avec acharnement, puis il tend l'arme à Duquesnoy. Le même couteau sert ensuite à Duroy, puis à Soubrany.

Cependant Bourbotte, Duroy, Soubrany vivent encore. Tout sanglants on les porte à la guillotine. Soubrany expire en route. Bourbotte et Duroy trouvent la force de râler : Vive la République ! avant d'être décapités...

Ainsi finit la Montagne, ainsi périrent les six martyrs de Prairial. J'admire leur vie et leur mort : et cependant je ne puis m'empêcher de regretter qu'ils aient cru devoir chercher à éviter d'être livrés au bourreau, en se frappant eux-mêmes. Le contact de l'exécuteur public ne saurait déshonorer les innocents et les victimes. J'aurais voulu les voir monter sur l'échafaud d'un pas ferme, fier ; et là, le regard ardent, la tête haute, se tournant, avant de mourir, vers la statue de la Liberté, j'aurais voulu leur entendre dire :

« S'il est vrai, ô Liberté, que quelques crimes ont été commis en ton nom, il est plus vrai encore que beaucoup de crimes sont commis au nom de tes implacables ennemis ! »

Quoi qu'il en soit, la Révolution était frappée à la tête. Avec les victimes de Prairial disparurent les grands caractères, les hautes vertus par qui

la Convention de 1793 et 1794 avait pu accomplir ses incroyables prodiges. — Et maintenant, à la fin de ce funeste mois de juin 1795, il est facile de prédire le triomphe prochain de la réaction. Les thermidoriens en ont fini avec le parti robespierriste, avec les vrais révolutionnaires ; mais ils n'ont obtenu la victoire que par une alliance impie avec la droite, et leurs alliés vont se tourner contre eux.

Dans cette lutte nouvelle, les royalistes, vaincus d'abord, recommenceront sans cesse le combat. Ils ne seront plus là pour défendre la République, ces hommes au cœur de granit, à la main de fer, que les thermidoriens ont sacrifiés. Ils manqueront à la Révolution, tous ceux qui avaient contribué à la sauver, en sauvant la France de l'invasion ; et la Révolution, perdant son caractère, sa grandeur, son prestige, tombera de chute en chute entre les mains d'un soldat ambitieux qui s'en fera un piédestal.

Alors se réalisera le mot prophétique de Robespierre : « Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution ; vous verrez le despotisme militaire s'en emparer. » Alors nos armées iront conquérir une gloire inouïe ; mais cette gloire coûtera si cher que la France n'a pas encore fini de la payer ; alors commenceront ces immenses massacres dont la patrie est encore épuisée.

CONSULTER POUR LES DEUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS :

HENRI MARTIN. *Histoire de France, depuis la Révolution jusqu'à nos jours ;* tome II, chapitre IX, pages 302 à 315.

LOUIS BLANC. *Révolution.* Tome XII, pages 31 et suivantes. — Même tome, pages 256 à 281.

MICHELET. — *Histoire du XIXe siècle.* — 1er volume, 2e partie. Chapitre VIII, pages 205 à 212.

COMPARAISON

J'ai tracé les grands traits de la Terreur rouge et ceux de la Terreur blanche qui l'a immédiatement suivie. Ce sont deux époques funestes dans notre histoire; mais n'oublions pas que si la première porte l'empreinte de la « nécessité », la seconde n'est que le résultat de la « vengeance ».

Et pourtant jusqu'ici on n'a parlé que de la première; on en a exagéré les violences, pour inspirer aux jeunes générations la haine de la République. Pour être juste, il faudrait mettre le poignard des uns à côté de la guillotine des autres : si l'on maudit les guillotineurs, pourquoi ne pas flétrir les assassins? Eh bien, non! Tout le monde connaît les détails de la Terreur rouge : la Terreur blanche est ignorée.

Il est utile de les comparer l'une à l'autre, car de cette comparaison résulte l'évidence que les royalistes ont mérité tous les reproches qu'ils adressent aux révolutionnaires : les mots de bourreaux, de barbares, de cannibales peuvent leur être justement appliqués.

On fait un crime à la Révolution d'avoir frappé des femmes. C'est malheureusement vrai.

Mais n'y avait-il pas des femmes parmi les prisonniers massacrés à Lyon par les compagnons

de Jésus et du Soleil? A Aix, n'y avait-il pas des femmes, et l'une d'elles ne fut-elle pas coupée en morceaux par les égorgeurs? Ne vit-on pas souvent l'outrage servir de prélude à l'assassinat commis sur des femmes républicaines?

On reproche avec raison à la Terreur rouge les excès du Tribunal révolutionnaire et les procédés mis en usage par des Hermann, des Fouquier-Tinville, etc.

Mais que dire alors des assassins royalistes, de ces compagnons de Jésus et du Soleil, de ces chevaliers du poignard qui, sans formes, sans jugement, sans délai, tuaient quiconque, à tort ou à raison, passait pour républicain? De ces bandits qui dressaient, selon leurs haines ou leurs convoitises, des listes de proscriptions, et se faisaient eux-mêmes les bourreaux de ceux qu'ils avaient proscrits?

Jamais la Révolution n'eut un pareil mépris de la justice. Les Septembriseurs mêmes ne se crurent pas dispensés de mettre une sorte de légalité dans le meurtre. Personne n'ignore que le fameux huissier Maillard établit à l'Abbaye un tribunal populaire; que lorsque ce tribunal avait prononcé l'acquittement d'un prisonnier, la foule respectait la vie de l'acquitté. Les sanglants registres de l'Abbaye en témoignent encore: leurs marges portent la signature ferme et nette de Maillard au bas de cette mention trop souvent répétée: « Tué par

le jugement du peuple, » ou de cette autre : « Absous par le peuple. » C'est ainsi que Maillard put sauver quarante-trois personnes du massacre ; et il ne faut pas oublier, en parlant de ce violent fanatique, les nobles paroles par lesquelles il fit acquitter M. de Sombreuil : « Innocent ou coupable, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard. »

Quant au Tribunal révolutionnaire, qui fut voté le 9 mars 1793, et supprimé le 12 prairial, 31 mai, 1795, il prononça environ 2,800 condamnations à mort, dont beaucoup sont à jamais déplorables; il acquitta aussi environ 900 accusés. Que les formes de ce tribunal aient été trop souvent scandaleuses, sans doute ; mais enfin il y avait jugement et non pas égorgement sommaire comme dans les massacres de la réaction.

Oui, Dumas, Villatte et d'autres nous apparaissent comme des bourreaux dans leurs fonctions de juges ; mais les terroristes blancs ne jugent même pas, eux, ils frappent, ils tuent, ils égorgent sans prononcer de sentences, et ils dépouillent les cadavres. Tantôt ils se masquent pour accomplir leur infernale besogne ; tantôt ils font de l'assassinat un spectacle joué au grand soleil devant une foule hurlant de joie ; d'autres fois, las de massacres, ces égorgeurs aux belles manières se reposent en se donnant le plaisir d'enfumer ou de brûler leurs victimes, et ces vic-

times sont autrement nombreuses que celles du Tribunal révolutionnaire.

On reproche encore avec justice à la Révolution des actes de barbarie commis sans besoin par quelques scélérats en délire. Des têtes sanglantes furent à plusieurs reprises promenées au bout des piques dans les rues de Paris, et c'était là un horrible tableau dont la vision nous attriste encore aujourd'hui.

Mais ce reproche de cruauté, ont-ils le droit de l'adresser aux républicains, les royalistes qui, à Tarascon, précipitèrent leurs victimes du haut d'une tour sur les rochers aigus des bords du Rhône, et reçurent les applaudissements des spectateurs conviés par eux à cette épouvantable fête de cannibales !

Ah ! l'on ne connaîtra jamais tous les actes de férocité commis en ces jours sombres par les contre-révolutionnaires. Parmi des milliers en voici seulement quelques-uns.

A Montbrison, ces bandits aux belles manières, ces poignardeurs de bon ton, aux vêtements fins et aux mains blanches, exposent des femmes toutes nues au pied de la Liberté, et les fouettent avec des nerfs de bœuf.

Ils fouettent aussi une enfant, une fille de quinze ans, pour s'être jetée en pleurant sur le cadavre de son père égorgé par les Compagnons du Soleil.

A l'Isle (Vaucluse), pendant que ces forcenés traînent le gendarme Prade vers l'autel de la Patrie, pour l'égorger, la femme de la victime accourt et supplie les bourreaux de son mari : on lui répond par un coup de sabre qui lui coupe un bras.

Les prêtres assermentés excitent aussi la fureur de ces assassins royalistes, qui se posent en vengeurs de la religion catholique.

« Ils jettent dans la Durance le curé de Barbentane, pieds et poings liés, pour avoir juré fidélité à la Constitution.

» Pour le même motif, ils tranchent en deux, d'un coup de sabre, la tête d'un prêtre de Montbrison. »

Avec l'adoucissement que le temps a heureusement apporté dans nos mœurs, il nous est impossible de nous imaginer à quel degré de rage et d'acharnement en étaient arrivés les terroristes blancs. Le supplice infligé par eux à Breyssand, administrateur du district de Sisteron, peut en donner une idée.

Quelques bandits embusqués au bord d'une route où devait passer Breyssand, l'attaquent dès qu'il paraît, le renversent de cheval, le hachent à coups de sabre et le laissent pour mort... Au bruit de ce crime, des personnes charitables viennent pour donner la sépulture à la victime, et s'aperçoivent qu'elle respire encore. On la transporte à

l'hôpital de Sisteron, où des soins empressés la rappellent à la vie.

En apprenant que l'administrateur va échapper à la mort, les assassins frémissent de colère et jurent de compléter leur forfait. « Ils attendent la nuit. N'ayant pu se faire ouvrir les portes de l'hospice, ils s'introduisent par les fenêtres... Quatre de ces bourreaux s'emparent de Breyssand ; après avoir arraché l'appareil mis sur les nombreuses blessures de cet infortuné, ils l'enveloppent dans son drap, le brisent contre les murs et le plancher par cent coups réitérés, et le précipitent ensuite par une des fenêtres. Puis ils traînent le martyr, qui poussait encore de longs gémissements, jusque sur le gravier de la Durance, et là ils coupent son corps en pièces. Huit jours après, ses membres épars avaient servi de pâture aux chiens et aux corbeaux. »

Voilà de quelle barbarie étaient capables ces hommes qui, sous prétexte de venger les excès de la Terreur rouge, faisaient peser sur une grande partie de la France une Terreur blanche bien plus impitoyable. C'était une véritable Saint-Barthélemy de républicains, et l'on ne connaîtra jamais le nombre des victimes ; mais il est permis de croire que le poignard royaliste fit couler plus de sang que la guillotine révolutionnaire, seulement on en a moins parlé.

« Les massacres, les poignards et les fleuves, a

dit un historien, ont dévoré trente mille pères de famille, dans la seule Provence, pendant la réaction. »

Et, il faut le dire encore, les réactionnaires, dans leur rage, commirent des abominations inouïes avant le triomphe des thermidoriens.

Dans certaines prisons de la Terreur blanche, les détenus républicains souffraient le supplice de la faim. « Mangez-moi, disait l'un d'eux à ses compagnons de captivité ; frères, mangez-moi. Je désire que mes membres servent pendant quelques jours à vous faire vivre. Mon âme dans vos âmes jouira de la liberté. »

— *Dans la commune de Moingt, un octogénaire eut la tête pilée avec des cailloux.*

— *A Saint-Etienne un républicain fut mis en croix.*

— *Un autre républicain, nommé Brasseur, fut enterré vivant.*

— *Dans la commune de Feurs, un aubergiste ayant été haché en morceaux, on donna sa cervelle à dévorer à des porcs, et son sang à boire à des chiens !...*

Assez d'horreurs, assez d'abominations, j'en ai le cœur navré : c'est avec dégoût que je les retrace. Il me serait infiniment plus doux d'avoir à raconter des actes d'héroïsme, de dévouement, de bonté, qui grandissent l'homme en l'élevant

au-dessus de la Terre. Quand l'Humanité s'avilit, je me sens avilir avec elle. Que les crimes soient commis par un parti ou par un autre, j'en souffre : ils témoignent de la dégradation de notre race, ils me rabaissent vers la bestialité, ils me font douter du progrès moral.

Il vaudrait mieux sans doute que toutes les atrocités du passé fussent ensevelies dans l'oubli et que toutes les voix s'unissent pour ne parler que de paix et de concorde. Mais puisque la Révolution est sans cesse calomniée par ses adversaires, j'ai cru, moi son admirateur, devoir la défendre selon mes faibles forces, et j'oppose la Terreur blanche à la Terreur rouge. Le récit des crimes commis par la réaction, pendant l'époque thermidorienne, se trouve dans nos grands historiens, particulièrement dans Louis Blanc ; mais qui donc a le temps de lire l'Histoire de France en quinze ou vingt gros volumes ? On ne lit guère que des résumés succincts : c'est pourquoi j'ai écrit ce livre.

Il faut parler aux enfants de la Terreur blanche comme de l'autre, et leur en signaler les différences, par esprit d'impartialité. Ils sauront ainsi comment répondre aux accusateurs, aux détracteurs de ces terribles et grandioses années 1793-1794. Les excès de la Révolution sont assez connus : il est juste de faire connaître des excès tout autant déplorables et bien moins justifiés.

Tel est le sentiment qui me guide : je crois faire œuvre de justice et non de haine.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

MICHELET. *Révolution,* tome V, pages 45 et suivantes.
LOUIS BLANC. *Révolution,* tome XII, pages 129, 170, 171, 172, etc.

SECONDE TERREUR BLANCHE

SECONDE TERREUR BLANCHE

RÉACTION ROYALISTE

1815 et 1816

NAPOLÉON CONSIDÉRÉ COMME LE FILS DE LA RÉVOLUTION

La victoire des thermidoriens sur le parti robespierriste n'avait été obtenue que par l'alliance de Tallien et de ses complices avec la droite. On peut dire que, dès le 9 thermidor, la Révolution fut aux mains de ses ennemis; elle descendit de réaction en réaction, de chute en chute, jusqu'au Directoire qui acheva l'amollissement des caractères et la ruine des vertus civiques. La représentation nationale perdit tout prestige, et Bonaparte put faire le coup d'Etat du 18 brumaire, sans que le peuple s'émût de cette éclatante violation de la loi.

Bientôt sur les ruines de la République s'éleva l'Empire, qui devait nous donner tant de gloire stérile et nous susciter tant de haines fatales. Nos armées parcoururent l'Europe; mais ce n'était plus, comme en l'an I, l'an II et l'an III, « pour

appeler les peuples à la liberté ». Ce n'était plus pour *aller porter la guerre aux rois et la paix aux nations.* Non, des millions et des millions de soldats, amis ou ennemis, semèrent leurs ossements depuis le Tage jusqu'à la Moskowa, pour satisfaire l'ambition insatiable de Napoléon Ier, ce grand pourvoyeur de la mort. Nos drapeaux flottèrent sur le Kremlin, la cathédrale de Vienne, l'Escurial; mais les Prussiens de Blücher vinrent camper aux Champs-Elysées. Finalement, de victoires en revers, de revers en désastres, l'Empire succomba dans cette lutte gigantesque, et, avant de partir pour l'île d'Elbe, l'empereur proféra ces amères paroles, qui sont la plus haute condamnation de son règne de gloire et de mort : « *Ah! laisser la France si petite après l'avoir prise si grande!...* »

Or, en 1815, les révolutionnaires et les royalistes ne considéraient pas Napoléon du même point de vue : pour les premiers, c'était l'étrangleur de la République; pour les seconds, au contraire, c'était un jacobin; c'était le fils, l'héritier, le continuateur de la Révolution.

Dans Napoléon, les républicains voyaient alors, et voient encore aujourd'hui, le pire ennemi des principes révolutionnaires; le despote qui a étouffé la liberté, le général qui s'est servi des armées républicaines pour tuer la République, le conquérant qui a démoralisé la guerre en se substituant

à la patrie. Loin d'être, comme la Révolution, le libérateur des peuples, l'empereur n'a été que le vainqueur des nations, et il a attiré sur la France l'inimitié de tous les peuples; jamais influence ne fut, pour nous, si funeste que celle de cet homme.

Aux yeux des royalistes, Napoléon n'était que l'usurpateur « Buonaparte », un profanateur du droit divin des rois, un rebelle couronné, qui avait consacré par ses victoires la chute de l'ancien régime, un Robespierre à cheval entouré de généraux révolutionnaires comme lui, tous dignes de l'échafaud ou du poignard !

Il faut bien se pénétrer de cette vérité, si on veut comprendre les causes de la seconde Terreur blanche, la rage, la fureur des royalistes contre les bonapartistes, contre les partisans de l'homme qui, pour eux, incarnait la Révolution triomphante. Ses soldats, appelés alors « des brigands », se souvenaient encore de la *Marseillaise,* et répondaient souvent aux outrages des royalistes par ce chant éminemment révolutionnaire.

La seconde Terreur blanche procède donc du même principe que la première : la haine du nom républicain, la réaction royaliste est la suite inévitable de la réaction thermidorienne; 1815 continue, par l'assassinat, la sanglante besogne commencée en 1795. Révolutionnaires ou bonapartistes, pour les partisans de l'autel et du

trône, sont tous des jacobins. Ils le disent eux-mêmes : « Ce sont de justes représailles exercées par les honnêtes gens ; on achève contre les révolutionnaires les vengeances commencées en l'an III. »

En 1795, les égorgeurs s'appelaient « muscadins, compagnons de Jésus ou du Soleil ». En 1815, les assassins, pris dans toutes les classes de la société, s'intitulèrent le *parti des honnêtes gens*. Leurs exploits, comparables à ceux de Cartouche et de Mandrin, avec la générosité en moins, furent appelés par eux des « représailles ».

C'est encore dans l'ardent pays du Midi que devaient commencer ces représailles. Quand, après son abdication, l'empereur se rendit à l'île d'Elbe, il dut se travestir pour ne pas être jeté au Rhône, comme Brune quelques mois plus tard.

Le règne des Cent Jours suspendit l'exécution des projets sinistres conçus par les réactionnaires ; mais lorsque Napoléon tomba de nouveau, et cette fois sans espoir de se relever, les honnêtes gens tirèrent leurs poignards et se ruèrent à une nouvelle Saint-Barthélemy des patriotes.

ASSASSINATS DANS LE MIDI

C'est Marseille qui devait donner le signal de la seconde Terreur blanche, et commencer les massacres du Midi.

Le 25 juin 1815, le bruit du désastre de Waterloo se répand dans la ville et y produit une grande fermentation. Vers midi, les royalistes se forment en groupes menaçants, crient : « Vive le Roi ! » et insultent les soldats, qui répondent par le chant de la *Marseillaise*. La garnison est cependant assez forte pour contenir l'émeute ; mais le général Verdier, qui la commande, n'ose pas ou ne veut pas prendre des mesures énergiques. Le soir même il se retire, avec ses troupes, à Toulon, auprès du maréchal Brune, abandonnant ainsi Marseille à la colère des bandits.

Ceux-ci, excités par le Comité royaliste, et n'ayant plus rien à craindre, se mettent à piller d'abord, à tuer ensuite. Paysans armés de pioches, de fusils, de bâtons, volontaires de l'armée du duc d'Angoulême, des gardes nationaux, des femmes mêmes composent la tourbe des égorgeurs. Ni l'âge ni le sexe ne trouvent grâce devant ces misérables. Ils anéantissent la colonie des Mameluks, établie à Marseille depuis le retour de l'armée d'Egypte ; ils tuent dans les maisons,

dans les rues, sur les places ; ils massacrent des enfants et des femmes jusque dans le port ; ils tirent des coups de carabine sur les victimes qui se jettent à la mer, dans l'espoir de se sauver.

Et il ne suffit pas aux assassins de donner la mort à leurs adversaires politiques ; il faut encore que le meurtre soit accompagné de circonstances atroces, comme pour ce père et ce fils dont ils se font un épouvantable jouet : « Liés dos à dos, jetés au milieu d'un cercle de cannibales, les coups de bâtons, de pierres, de crosses de fusil faisaient jaillir le sang du père sur le fils, et le sang du fils sur le père. Les bourreaux suspendaient de temps en temps le supplice, afin de le prolonger. »

Le nombre des victimes sacrifiées pendant cette nuit affreuse, on n'en sait rien, car il ne s'agit point ici de la Terreur rouge ; mais on sait que le matin du 26 juin les rues de Marseille étaient rouges de sang, tellement « les honnêtes gens » avaient mis d'ardeur à l'accomplissement de leur besogne. Il fallut, pour faire cesser le carnage, que la bourgeoisie, grande ou petite, craignant le pillage de ses magasins, marchât elle-même contre les bandits.

Avignon entra dans le crime après Marseille, mais elle s'y déshonora autant et peut-être plus

encore. Dans la nuit du 16 au 17 juillet, la nouvelle que Paris avait capitulé le 3 étant arrivée à Avignon, la garnison et les patriotes fédérés, c'est-à-dire organisés en compagnies, se mirent en retraite sur le département de la Drôme. Libre d'agir, le Comité royaliste excite, déchaîne contre les bonapartistes une populace ignorante et furieuse.

Cette foule, ivre de colère, se porte contre l'hôtel des Invalides et en fait en vain le siège : elle doit se disperser sans avoir pu exécuter ses affreux projets. Mais lorsque les invalides croient pouvoir sortir sans danger de leur honorable asile, ils tombent les uns après les autres sous les coups d'assassins embusqués. Ces malheureux vieillards, mutilés au service de la France, ces braves, incarnation vivante de la gloire nationale, sont noyés, fusillés ou poignardés par des portefaix.

Mis en goût de sang, et soldés par les « honnêtes gens » du parti royaliste, les bandits se répandent dans les communes environnantes, pour exterminer tout ce qui tient de l'Empire et de la Révolution. Conduits par des bateliers et par l'émigré Giraud, ils joignent le pillage et l'incendie aux massacres. Giraud se vante de ses exploits en ces termes : « J'ai accoutumé mon cheval à courir sus aux fédérés : il les sent d'une lieue à la ronde. Mon coup favori est de leur

mettre le pistolet à l'oreille et de leur faire sauter la cervelle. J'en ai tué dix-sept. »

La terreur inspirée par ces misérables était si grande qu'ils avaient l'audace d'aller relever l'adresse des patriotes sur les registres des communes, comme ils le firent au village de Loriol.

De tous les crimes commis par les assassins blancs dans le département de Vaucluse, un seul est bien connu, parce qu'il a été impossible aux historiens royalistes de l'oublier ; je veux parler de la mort tragique de Brune, le 2 août. La haine des royaux se concentrait sur cet homme personnifiant à leurs yeux la République et l'Empire, une seule et même chose pour eux. Aussi quand on sut dans Avignon que le maréchal était descendu à l'hôtel du Palais-Royal, sur la place de l'Ousle, une foule armée de haches, de fusils, de barres de fer, vint-elle s'amasser devant l'hôtel en criant : « A mort ! à mort ! Au Rhône le brigand de la Révolution ! »

Brune, tué d'un coup de carabine par Guidon, est en effet traîné dans la rue au milieu de sauvages clameurs, mutilé à coups de pierres et de bayonnettes, puis précipité dans le fleuve, tandis que les autorités municipales d'Avignon rédigent un procès-verbal où elles constatent que le maréchal *s'est donné la mort*.

Quinze jours après, le 17 août, la ville de Toulouse se déshonorait par un crime analogue à l'assassinat de Brune. La vieille capitale du Languedoc, plus que toute autre cité du Midi, était sous l'influence de ces compagnies ou bandes de royalistes qui portaient un ruban vert au bras, et, pour cette raison, se nommaient les *Verdets*. Ces Verdets et le ramassis de populace qui leur servait comme de troupes accessoires, brûlaient d'envie de suivre l'exemple donné par Marseille, le 25 juin ; mais, à plusieurs reprises, ils en avaient été empêchés par l'honnête et ferme énergie du général Ramel, commandant la place de Toulouse. Irrités de cet obstacle, les furieux se précipitent sur le général, qui vient encore de leur faire entendre des paroles conciliatrices, le renversent de cheval, le percent de coups et le laissent pour mort. Il parvient cependant à rentrer chez lui et, mourant, se met au lit. Les bandits, apprenant que Ramel vit encore, accourent et le hachent en cent morceaux. C'est ainsi que les gens à rubans verts eurent leurs coudées franches.

Dans le Gard, les fureurs réactionnaires de la seconde Terreur blanche s'accrurent du fanatisme religieux, ce qui leur donna un caractère particulier de cruauté, d'intensité. Les protestants,

nombreux dans ce pays, avaient naturellement acclamé la Révolution, qui les avait élevés civilement au rang des catholiques. Aussi, pendant la période thermidorienne, les contre-révolutionnaires les avaient-ils poignardés au cri de : « Vivent le roi et la croix ! » Sous la Restauration, la haine des royalistes pour « ces parpaillots révolutionnaires » n'était pas affaiblie, et certaines gens, de ceux qu'on appelle bien pensants, pensaient et disaient tout haut « qu'on ne serait tranquille qu'après une seconde saignée de protestants ».

Parmi les individus revêtus du titre de « commissaire du Roi », soit par Louis XVIII, soit par le duc d'Angoulême, le marquis de Calvières et le comte de Bernis furent les promoteurs des massacres dans le département du Gard. Ayant réuni quelques milliers de volontaires royaux, ils marchent sur Nîmes, le 15 juillet, et ils demandent le désarmement et l'éloignement de la garnison. Une capitulation est convenue en ce sens avec le général Gilly, et, le lendemain 16, les soldats désarmés sortent des casernes pour quitter la ville. Les volontaires royaux, grossis d'une foule de verdets, forment la haie sur le passage de la petite garnison, la laissent s'engager dans les rues, puis soudain l'enveloppent et la fusillent à bout portant. Ceux des soldats qui échappent aux premières décharges sont poursuivis,

culbutés à coups de faux dans des chemins étroits où presque tous périssent.

En même temps le tocsin sonne dans toutes les églises, et des milliers de forcenés se précipitent par la ville courant sus aux proscrits. Pendant deux jours Nîmes a l'aspect d'une place prise d'assaut ; le pillage et l'assassinat se régularisent ensuite pour durer sans interruption jusque vers la fin d'août.

Trois chefs subalternes, agissant pour le compte de hauts personnages politiques, trois bêtes féroces dirigent dans leurs sanglants exploits les verdets du Gard ; ce sont les nommés Servan, Truphémy, et Jacques Dupont, surnommé *Trestaillons*, d'après son habitude de découper ses victimes en trois morceaux, « trois taillons ». Les troupes conduites par ces bandits ont pour signe de ralliement la cocarde et l'écharpe blanches et vertes ; la terreur qu'ils inspirent est telle qu'un grand nombre de familles protestantes se réfugient dans les montagnes des Cévennes pour échapper à leur cruauté.

Les royaux étendent leurs opérations jusqu'au fond des campagnes, ils arrachent les vignes, coupent les oliviers, brûlent les fermes, mettent les villages à rançon ; car ils ne tuent pas seulement leurs ennemis politiques, ils les volent surtout et très souvent les assassinent pour les dépouiller plus facilement. Ainsi du capitaine

Saussine : il possède une maison que convoite la sœur de Trestaillons. En plein jour, le 1er août, on le tue devant une des portes de Nîmes. L'officier mort, Trestaillons va installer sa sœur dans la maison désirée et en chasse la veuve de la victime.

Cependant ces honnêtes gens ne travaillent pas tous les jours : les assassinats sont généralement suspendus le dimanche, car les bandits se piquent d'être bons catholiques et ne veulent pas se brouiller avec l'Eglise, qui, de son côté, les couvre de sa protection.

Pendant cette triste époque les haines politiques s'augmentent, s'attisent encore de haines religieuses : de là cette férocité inouïe que les royalistes déploient contre les protestants, et les outrages inexprimables qu'ils font subir aux femmes de la religion réformée. Le 15 août, fête de l'Assomption, les femmes des verdets, croyant sans doute être agréables à la Vierge catholique, se répandent dans les rues de Nîmes, arrêtent les femmes mariées ou les jeunes filles calvinistes qui viennent à passer, les saisissent, les renversent, leur découvrent la partie postérieure du corps, et les frappent avec des planches sur lesquelles on avait enfoncé des clous en forme de fleurs de lis : c'est ce que les furies royalistes appelèrent faire subir à leurs victimes le châtiment du *battoir royal*.....

Toutes ces atrocités, ces outrages, ces meurtres sont commis avec l'approbation des autorités, des commissaires royaux. Voici, par exemple, comment M. de Bernis annonce au gouvernement l'égorgement des soldats du 13e de ligne, à Nîmes, le 16 juillet : « La garnison a capitulé et quelques soldats ont péri : malheur qu'on ne pouvait ni prévenir ni prévoir. »

Cette complicité ostensible des hommes du pouvoir explique l'audace des bandits royalistes de 1815 ; elle rendit possibles les crimes incroyables dont la petite ville d'Uzès fut le théâtre. Là, le chef des assassins fut un nommé Graffan, surnommé *Quatretaillons,* parce que, jaloux des exploits de Jacques Dupont, il découpait ses victimes en quatre morceaux. A la nouvelle des massacres de Nîmes, Graffan rassemble quelques égorgeurs, les conduit à l'assaut des maisons des protestants, tue les hommes, jette les femmes par les fenêtres, et se charge de butin. Cela fait, il court à la prison où sont détenus six protestants, se les fait délivrer et les conduit deux par deux sur la place de l'Esplanade, où on les égorge sous les fenêtres du sous-préfet, M. Vallabrix. Ce fonctionnaire trouve ces exécutions très naturelles et félicite Graffan.

Bien plus encore, il en fait le gardien de l'ordre

public, et les habitants de quelques villages s'étant mis en mesure de résister aux bandits, M. Vallabrix charge Graffan d'aller les mettre à la raison, non les bandits, mais les villageois. Le 2 août, Graffan, à la tête de trente brigands, s'empare de six habitants de Saint-Maurice, les amène à Uzès et les fusille sous les fenêtres du sous-préfet. Cet exploit met le comble à la réputation du fameux Quatretaillons.

Le règne du brigandage dura plusieurs mois dans le département du Gard. Pour en suspendre le cours, il fallut, ô honte ! l'occupation du pays par l'armée autrichienne. Mais lorsque celle-ci se retira, dans les derniers jours d'octobre, une recrudescence de crimes signala son départ. Le général Lagarde, commandant la division, fit enfin arrêter Trestaillons et en référa au duc d'Angoulême, qui vint à Nîmes, le 5 novembre. Le duc, honnête homme, résista aux sollicitations des prêtres, des femmes et des nobles, qui demandaient la mise en liberté de leur héros sanguinaire, et il fit rouvrir les temples protestants fermés depuis le 16 juillet.

Courte accalmie. Après le départ du duc d'Angoulême, les verdets recommencent leurs brigandages. Le 12 novembre, ils envahissent le temple protestant et le mettent à sac. Le général Lagarde

accourt à la tête de quelques soldats pour contenir les factieux ; il essaie d'abord de les calmer. Aux premiers mots qu'il prononce, le nommé Boivin, sergent de la garde nationale, s'approche et décharge un pistolet dans la poitrine du général !... Il fallut que le duc d'Angoulême revînt encore occuper Nîmes militairement.

Ce qui est le plus abominable dans cette longue suite de crimes qui signalent la seconde Terreur blanche, ce n'est pas qu'ils aient été commis, c'est qu'ils aient été impunis. Non seulement impunis, mais approuvés, provoqués, glorifiés par une multitude en délire. Les complices des assassins ne se trouvaient pas seulement parmi la populace sanguinaire et dépravée ; on y voyait encore l'aristocratie ultra-royaliste et le clergé : on aurait dit une nouvelle ligue formée pour faire triompher la religion par l'extermination de l'hérésie.

La justice était aux gages de la réaction : il fut impossible au gouvernement de punir l'assassin du comte de Lagarde. Les ultras cachèrent Boivin et le jury l'acquitta ensuite comme ayant agi « dans le cas de légitime défense ».

Trestaillons, le chef des verdets de Nîmes, fut élargi sans être jugé : nul témoin à charge n'eût osé déposer contre lui. Plus tard sa veuve reçut une pension.

Il en est cependant quelques-uns de ces brigands qui furent traduits devant les fameuses

« Cours prévôtales ». Le 7 mars 1816 Truphémy et plusieurs de ses complices comparaissent devant un de ces tribunaux exceptionnels. Or, qu'arrive-t-il ? *Que ce chef d'assassins et ses bandits sont acquittés, tandis que le tribunal ordonne l'arrestation des témoins à charge.*

Et tout le monde savait à Nîmes que Truphémy *avait de sa main égorgé quatorze protestants !* Eh bien, ceux qui se plaignaient de ce monstre se virent incarcérés comme « calomniateurs ». Et lui, on le portait en triomphe !

Deux jours après, le 9 mars 1816, cinq patriotes comparaissent devant les mêmes juges : ils n'ont pas égorgé quatorze protestants, eux ; ils sont prévenus d'avoir « chanté des chansons séditieuses », et d'avoir blessé à la main, dans une rixe, un garçon de café. Voici les condamnations prononcées contre ces cinq malheureux, coupables seulement de n'être pas royalistes :

« Sauze, au carcan, à la marque et à dix ans de détention.

» Deglan, au carcan, à la marque et à la prison perpétuelle.

» Deglan fils, au carcan, à la marque et à cinq ans de détention.

» Sauze, dit le Pinai, au carcan, à la marque et à cinq ans de détention.

» Gourdoux, au carcan, à la marque et à cinq ans de réclusion ».

Jamais, sous Tibère ou Néron, cette chose sacrée que l'on nomme la Justice ne fut aussi odieusement prostituée à la vengeance d'un parti.

La Terreur révolutionnaire, dans ses grandeurs fulgurantes, a des taches, et je ne les voile pas; des scélérats y déshonorèrent la cause de la République par de sanglants excès, je le reconnais; mais du moins ces excès furent lavés dans le sang de ceux qui les commirent et lavés par la Révolution elle-même. Les grands terroristes, Marat, Danton, Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc., périrent par la Terreur. Les criminels comme Hébert, Tinville, Carrier, etc., expièrent leur scélératesse sur l'échafaud.

Mais il appartenait à la Terreur blanche de produire des monstres comme Truphémy, Trestaillons, Graffan, et de se complaire dans leurs crimes. Loin de les répudier, elle leur a fait des triomphes ! Que les royalistes ne viennent donc plus parler de terreur et de terroristes, car nous les renverrons à l'Histoire. Ils veulent en vain passer leur drapeau blanc comme une éponge sur les abominations dont ils se sont souillés en 1795 et en 1815 : ce sont là deux dates dont rien n'effacera l'opprobre.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

HENRI MARTIN. Tome IV, chapitre V, pages 196 à 200.

ACHILLE DE VAULABELLE. *Histoire des Deux Restaurations*, 3e édition, éditeur Perrotin. Paris, 1855. — 4e volume, pages 2 et suivantes, 38, 17, 18, 21, 125, 128, etc.

ALBERT MAURIN. *La Terreur blanche*, éditeur Amic. Paris, 1850, pages 9 à 32.

CHARLES DURAND. *Marseille et Nîmes en* 1815.

MEURTRES JUDICIAIRES

Il y a des différences à signaler entre les deux Terreurs blanches : la réaction de 1815 dura plus longtemps que la réaction thermidorienne, et la dépassa en ignominie, si c'est possible. Cependant ce n'était plus, comme en l'an III, terreur après terreur ; le gouvernement des Cent jours n'avait fait aucune victime politique. Oui ; mais ce gouvernement était l'Empire, la Révolution couronnée qui avait pendant vingt ans refoulé les espoirs et les haines des partisans de l'ancien régime. Aussi quand ces haines concentrées purent se faire jour, elles éclatèrent avec une indicible violence.

En 1795, les massacreurs du Midi ne furent pas inquiétés ; les autorités, les tribunaux se firent tacitement leurs complices. On sait le rôle provocateur et déplorable joué par les représentants en mission Cadroy, Isnard, Chambon. Néanmoins il y eut un simulacre de justice, un commencement de satisfaction donnée à l'opinion publique outragée, lorsque, plus tard, ces mêmes représentants durent expliquer leur conduite devant la Convention.

Mais en 1815 la complicité des autorités, des tribunaux n'était pas seulement tacite : elle fut

ostensible et bruyante. On ne faisait pas semblant d'ignorer les assassins : on leur faisait des ovations, on les portait en triomphe. D'un bout à l'autre du royaume, il y avait solidarité entre tous les membres du grand parti des exterminateurs : la main du portefaix qui tenait le fusil ou le poignard était étroitement liée avec la main du député ou du ministre qui votait des lois homicides. Le roi lui-même, poussé par les ultra-royalistes, ne tarda pas à exiger de sanglantes représailles et l'ère des meurtres judiciaires commença.

Dès le 21 juillet 1815, Louis XVIII avait prescrit de traduire devant les conseils de guerre les chefs militaires « qui avaient comprimé ou qui comprimeraient par la force, l'expression de la fidélité des sujets du roi ».

Une autre ordonnance du 24 juillet prescrivit d'envoyer devant les conseils de guerre dix-neuf généraux parmi lesquels le maréchal Ney. La plupart purent fuir et gagner la frontière comme Clauzel, Dejean, Harel, Lallemand, Mellinet, Vandamme, etc. D'autres, moins heureux, devaient être sacrifiés à la rage des réactionnaires. La première de ces illustres victimes fut Labédoyère.

Ce jeune général de vingt-neuf ans aurait pu se soustraire au jugement mortel qui l'attendait ; il avait un passeport pour l'Amérique ; mais avant

de s'embarquer il voulut revoir sa femme et son enfant et il vint à Paris. Le soir même de son arrivée, des agents l'arrêtèrent, et le préfet de police, Monsieur Decazes, l'interrogea longuement. Traduit ensuite devant un conseil de guerre, le sort de l'ancien colonel du 7e de ligne à Grenoble ne pouvait être douteux. La salle d'audience regorgeait de monde et n'était remplie que de ses ennemis. Labédoyère présenta lui-même sa défense d'une voix calme et claire. Il voulut expliquer les motifs patriotiques qui l'avaient poussé vers Napoléon revenant de l'île d'Elbe, et il prononça ces paroles :

« En 1814, la nation et l'armée avaient abandonné l'Empereur Napoléon ; la famille des Bourbons fut accueillie avec enthousiasme. Comment cette disposition générale vint-elle à changer?..... »

Ici le président interrompit l'accusé, qui, n'étant plus libre dans sa défense, n'insista pas et termina par un appel à son fils et à la Patrie. Condamné à mort, le général consentit à se pourvoir en revision, sur les instances d'une épouse adorée qui espérait soit faire évader son mari, soit le recommander à la clémence du roi.

Inutiles démarches, vaines tentatives ! Le conseil confirma la sentence du 14 août, et Madame de Labédoyère, qui s'était jetée aux genoux de Louis XVIII en criant : grâce ! grâce ! ne reçut que cette désespérante réponse :

« Je regrette de vous refuser ; je ne peux qu'une seule chose pour votre mari : je ferai dire des messes pour le repos de son âme..... »

Le même jour, 19 août, à six heures du soir, le général était fusillé dans la plaine de Grenelle.

Labédoyère avait pu être condamné avec un semblant de justice ; mais que dire du procès intenté à ceux qu'on appelait « les Jumeaux de la Réole », aux frères César et Constantin Faucher, tous deux généraux en retraite. Modèles trop rares d'amitié fraternelle , ils avaient donné partout l'exemple des vertus civiques et privées ; jamais l'épée ne fut portée par des mains plus dignes ; jamais plus nobles cœurs ne battirent dans des poitrines humaines. L'existence des deux frères avait quelque chose de romanesque et d'admirable à la fois. Républicains sincères, mais ennemis de toute violence, ils avaient failli périr en 1794 pour avoir blâmé la Terreur rouge, et ils allaient être juridiquement assassinés en 1815 par la Terreur blanche.

Ce que la réaction poursuivait en eux, c'était le principe révolutionnaire : jeunes encore, César et Constantin avaient combattu l'insurrection vendéenne, ils étaient revenus l'un et l'autre de cette lutte épique avec le grade de général de brigade, et les royalistes ne pardonnaient pas à de tels

souvenirs. Les volontaires royaux de Bordeaux parcouraient les rues en criant : « A bas les brigands Faucher ! Il faut les tuer ! » En attendant de les tuer, on les tenait étroitement enfermés dans un cachot infect du fort du Hâ, où toutes sortes de tortures physiques et morales leur étaient infligées.

Leur jugement fut une longue suite d'iniquités. Ce qui prouve l'affaissement moral de cette époque, c'est le refus unanime des avocats de Bordeaux à défendre une cause si juste. M. Ravez, qui se disait l'ami des accusés, refusa de leur prêter son concours, malgré les touchantes sollicitations des deux frères, qui durent se présenter sans défenseur devant le conseil de guerre, le 22 septembre. On les condamna à la peine de mort.

Quatre jours après, le conseil de revision confirma la sentence du conseil de guerre, ce qui donna l'occasion au commissaire du roi, M. Lucot d'Hauterive, d'insulter une fois de plus les condamnés. Dans son réquisitoire, il parle en ces termes des deux pures victimes : « Deux frères, se glorifiant d'une horrible solidarité, placés sous l'égide de la clémence royale, osaient lever audacieusement leur tête hideuse d'un demi-siècle de crimes. »

Le 27 septembre au matin, les frères Faucher marchent calmes, la tête haute, vers le lieu d'exé-

cution. Constantin commande lui-même le feu, et les deux martyrs tombent criblés de balles.

Pour donner une idée de l'emportement royaliste, disons que trois mois après la mort des frères Faucher, un avocat de Bordeaux, qui avait été leur ami et leur obligé, M. de Martignac enfin, prononçait les paroles suivantes, en parlant de César et de Constantin :

« Ces deux grands coupables dont La Réole conservera longtemps l'effrayant souvenir, ont payé leurs forfaits de leur vie... »

Au moment où les frères Faucher étaient fusillés à Bordeaux, le maréchal Ney, que l'on avait arrêté au commencement d'août dans un château du Cantal, se trouvait détenu à la Conciergerie, à Paris, et avait à répondre aux royalistes d'une accusation de haute trahison. Le 21 août, le conseil de guerre qui devait juger le prince de la Moskowa, avait été constitué ; la présidence en fut imposée au vieux maréchal Moncey qui la refusa noblement et écrivit au roi une lettre dont sa mémoire est à jamais honorée.

« Sire, disait-il, l'échafaud ne fit jamais des amis.... Croit-on que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent... Sont-ce les Alliés qui exigent que la France immole ses citoyens les plus illustres ? Veulent-ils donc vous

rendre odieux en faisant tomber les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leurs humiliations !... Moi ! j'enverrais à la mort celui qui, à la Bérézina, sauva les débris de l'armée ! celui à qui tant de Français doivent la vie ! Non, sire, s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur... Je regrette d'avoir trop vécu puisque je survis à la gloire de ma patrie. Je ne me dissimule pas que ma franchise peut m'attirer la haine des courtisans ; mais si en descendant dans la tombe, je puis m'écrier, avec un de vos illustres aïeux : Tout est perdu, hormis l'honneur ! alors je mourrai content. »

Cette lettre superbe était la condamnation des juges et la réhabilitation solennelle de l'accusé : aussi mit-elle la cour en fureur. Moncey, pour l'avoir écrite, *fut destitué de son grade de maréchal et puni, en outre, de trois mois d'emprisonnement*. Oui, mais de cette punition, son nom est plus glorieux que de toutes ses victoires.

Le 9 novembre, le conseil de guerre s'assembla dans la grande salle du Palais de justice. Il était ainsi composé : le maréchal Jourdan, président ; les maréchaux Masséna, Augereau, Mortier ; les lieutenants-généraux Gazan, Claparède, Villatte, juges ; le maréchal de camp Grundler, rapporteur. Trois avocats, MM. Berryer père, Berryer fils et Dupin, composaient le conseil de défense de Ney.

Il faut bien l'avouer, ces trois éloquents parleurs n'eurent pas un instant le sentiment de la situation ; et grâce à leur instigation funeste, le *brave des braves,* perdu dans des détails de procédure, déclinant la compétence du conseil, demanda et obtint, comme pair, d'être jugé par les Pairs.

Inspiration malheureuse ! A la Chambre des Pairs, Ney ne comptait guère que des ennemis implacables. Au conseil de guerre, il eût trouvé des juges bienveillants, des frères d'armes qui jamais n'auraient demandé sa tête. Six mois plus tard, Augereau mourant s'écriait à l'occasion de ce jugement : « Ah ! nous avons été des lâches ! Nous devions nous déclarer compétents, le juger malgré ses avocats, malgré lui : il vivrait du moins ! »

C'est le 21 novembre que s'ouvrirent les débats de ce procès mémorable, devant la Chambre des Pairs, présidée par M. Dambray. Le procureur général Bellart soutint l'accusation avec une odieuse violence. Les débats occupèrent plusieurs séances interrompues par des ajournements ; on entendit le traître Bourmont calomnier bassement son ancien chef, qui l'écrasa de son indignation ; mais la Chambre voulait moins juger que tuer Ney, et le 6 décembre au soir, 139 voix sur 156 votants prononcèrent la peine de mort contre le prince de la Moskowa.

Et comme la réaction avait hâte de dévorer

cette proie, l'exécution suivit presque immédiatement la sentence. Le lendemain, 7 décembre, à huit heures du matin, on conduisit le condamné, non pas à la plaine de Grenelle, de peur d'une émeute populaire, mais dans l'avenue de l'Observatoire. C'est là, au point où se dresse maintenant sa statue, que Ney devait être fusillé. L'officier commandant le peloton d'exécution, pétrifié, glacé d'horreur, semblait frappé de vertige ; il fallut que le comte de la Force, colonel d'état-major de la garde nationale, prît la place de cet officier et donnât le signal. Ney tomba, frappé de dix balles....

La Restauration se tua par ce meurtre. Bien d'autres exécutions eurent lieu dans les premiers mois de 1816 ; bien d'autres généraux, comme Chartran, Mouton-Duvernet, périrent victimes de la fureur des royalistes ; la France a pu oublier leur supplice, tandis qu'elle saigne encore des balles qui frappèrent Ney.

Il est dans l'Histoire des hommes qui incarnent la Patrie vivante, et malheur à quiconque ose y toucher ! Ce sont des êtres sacrés : les insulter est sacrilège ; les abattre est plus qu'un crime ; c'est une faute mortelle.

Sous la Terreur rouge, Danton était l'un de ces hommes : sa voix avait vibré dans tous les cœurs comme un clairon, la France s'était embrasée à son âme. C'est avec raison qu'il pouvait dire :

« *Je suis l'arche sainte : on ne me touche pas !* » Aussi ceux qui osèrent y toucher en moururent : en laissant décapiter Danton, Robespierre se décapita.

Sous la première Terreur blanche, Alexandre Goujon et ses amis furent aussi de ces victimes dont le sang étouffe ceux qui le versent. Leurs ennemis croyaient s'affermir au pouvoir en les supprimant : ils ne firent que pousser le pays dans les bras d'un despote.

La faute inexpiable de la seconde Terreur blanche, c'est la mort de Ney. Elle indique le point culminant où atteignirent les représailles de 1815, et d'autre part elle résume toutes les haines du parti vaincu et outragé. Le peuple a pu pardonner à ses gouvernements bien des souffrances et des misères, mais il n'a point pardonné à la Restauration le procès du héros de la Bérézina. Au nom seul du « brave des braves » la France avait la vision de merveilleuses victoires. En humiliant, en condamnant le maréchal Ney, c'est la Nation qui se sentait humiliée et condamnée. Et pourquoi? pour plaire à des ennemis envieux ou à des émigrés avides de vengeance. Malheur aux auteurs d'un pareil outrage à la dignité nationale!

Contre eux veillaient la rancune et la haine. Le peuple avait au fond du cœur cette pensée qui devait éclater quelques années plus tard, par la

bouche d'Armand Carrel : « Oui, la mort du maréchal Ney fut un abominable assassinat ! »

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

HENRI MARTIN. IVe volume, pages 202, 203, 213 à 218.
VAULABELLE. IVe volume, pages 45, 60, 83, 81, 84, 90, 121.
A. MAURIN. *La Terreur blanche*, pages 33 à 71.

LA CHAMBRE INTROUVABLE

Le Chambre des Pairs, qui avait condamné le maréchal Ney à la peine de mort, par 139 voix sur 156 votants, était relativement modérée, si on la compare à la Chambre des Députés qui ouvrit ses séances le 7 octobre 1815.

Nommée en pleine Terreur blanche, sous la pression des poignards et sous l'œil de la police, cette Assemblée, qui comptait 402 membres, dont 200 nobles, ne comprenait que des royalistes ardents, des ultras, ce qui avait fait dire à Louis XVIII : « *Nous avons une Chambre vraiment introuvable.* » Cette épithète d'introuvable devait lui rester comme une éternelle flétrissure.

Ils arrivaient à Paris affamés de vengeance, altérés de sang, ces députés, parmi lesquels figuraient plusieurs protecteurs des assassins du Midi, comme le funèbre Trinquelague. Leur rêve, c'était l'anéantissement de tout ce qui pouvait rappeler la Révolution ou l'Empire, hommes et choses. Le 23 octobre, M. Voyer d'Argenson ayant parlé timidement des protestants *qui auraient été massacrés,* la Chambre furieuse le fit rappeler à l'ordre.

Le 27 octobre commença la discussion d'un projet de loi sur les cris, les discours, les écrits

et les emblêmes séditieux. MM. de Sesmaisons et Piet poussèrent la rage jusqu'à demander la peine capitale contre toute « personne convaincue d'avoir arboré, dans un lieu public, un drapeau autre que le drapeau blanc ! »

Le drapeau de Valmy et d'Iéna, de la Révolution, de l'Empire, le drapeau tricolore, qui avait passé triomphant sur toutes les routes de l'Europe, était en horreur à ces émigrés, traîtres à la Patrie : il produisait sur eux l'effet d'une cape rouge sur un taureau, il les faisait écumer, les rendait furieux. M. de Sallaberry, M. de Castelbaljac insistèrent pour l'application de la peine capitale. Le prince de Broglie s'écria : « Eh quoi ! on ne punirait pas de mort l'érection de ce drapeau abominable, que je ne nommerai pas, tant son nom me répugne à prononcer et me révolte ! »

Ces aberrations de langage donnent la mesure de l'état d'esprit de la réaction en 1815.

Pour appliquer les lois odieuses votées par la Chambre introuvable, il fallait une juridiction odieuse : les cours d'assises, avec jurés triés, les tribunaux ordinaires, les conseils de guerre même n'étaient ni assez rigoureux, ni assez prompts à frapper au gré des législateurs sanguinaires. Ils songèrent à restaurer les fameuses *Cours prévôtales*, qui avaient fonctionné plusieurs siècles auparavant, pour connaître des crimes et délits des

gens de guerre, et qui s'étaient surtout développées pendant les guerres de religion.

Présentée le 17 novembre par le duc de Feltre, ministre de la guerre, la loi sur le rétablissement des cours prévôtales fut remaniée et aggravée dans le sens des conclusions du rapporteur, M. Delamarre, qui disait : « Il est temps de mettre un terme à la clémence ! Poursuivons le crime et que la répression le suive de près. »

Or, à cette époque maudite, tout partisan de la Révolution et de l'Empire était criminel. Par contre, tous ceux qui se disaient royalistes, fussent-ils portefaix ou ministres, nobles ou goujats, assassins ou voleurs, formaient le grand parti « des honnêtes gens ». C'est donc pour châtier rapidement les criminels que les honnêtes gens, par 290 voix contre 13, votèrent la loi du 4 décembre 1815.

Par cette loi, une cour prévôtale était établie dans chaque chef-lieu de département. Elle se composait d'un grand prévôt, ayant au moins le grade de colonel, d'un président et de quatre juges. Cette cour pouvait juger toutes les catégories d'accusés et siéger partout. Ses arrêts, rendus sans recours, étaient exécutoires dans les vingt-quatre heures. Que l'on s'indigne contre les procédés du Tribunal révolutionnaire, je n'y trouve pas à redire ; mais c'est à condition que l'on ne passera pas sous silence les abominations

commises par la cour prévôtale, ce tribunal de sang, ce véritable instrument de terreur.

Pendant les discussions relatives aux cours prévôtales, il fut même question de supprimer l'échafaud, dont l'origine est révolutionnaire. Cette guillotine est une terrible niveleuse : elle abat aussi bien la tête d'un noble que celle d'un vilain, égalité vraiment humiliante pour l'aristocratie qui avait jadis le privilège du billot, tandis que les roturiers périssaient par la corde. C'est pourquoi un M. Duplessis de Grenédan demanda que le gibet fût rétabli avec tous ses privilèges. « Heureux, s'écria-t-il, le peuple chez lequel la tache d'un seul crime se transmet de père en fils ! » Il est certain que si la proposition Grenédan avait été mise aux voix, la Chambre l'eût votée.

Le retour à l'ancien régime, tel était le rêve insensé de ces hommes, troublés et rendus féroces par l'esprit de réaction. Aussi ne trouvaient-ils pas assez d'anathèmes pour jeter à cette Révolution qui avait tué le Passé en décapitant le roi. Humilier la France révolutionnaire, lui faire expier sa révolte contre l'oppression, la châtier de ses efforts pour se rendre libre fut le but constant du parti royaliste. C'est dans cet état d'esprit que, le 28 décembre, sur la motion de M. Sosthène

de la Rochefoucauld, la Chambre des députés décida « que le 21 janvier de chaque année serait un jour de deuil national, et qu'en expiation du crime de ce malheureux jour, il serait élevé sur l'une des places de Paris, au nom et aux frais de la Nation, une statue au roi martyr, avec cette inscription : « La France libre à Louis XVI. »

Cette motion fournit aux députés l'occasion d'affirmer passionnément leur foi monarchique, et leur haine pour la France régicide. Un d'entre eux, ne trouvant pas de termes assez forts pour exprimer son horreur des excès révolutionnaires, s'écria que « tous les Français étaient des monstres pour avoir laissé commettre de pareils attentats, et y avoir pu survivre ».

Dans sa séance du mardi 9 janvier 1816, la Chambre des Pairs, présidée par le chancelier Dambray, discuta, à son tour, la résolution votée le 28 décembre par les députés. Nouvelle explosion de haine contre les bourreaux de « l'auguste victime ». Tous les pairs se livrent aux éclats d'une bruyante douleur ; la salle retentit de leurs cris de fureur et de malédiction. Desèze, Lally-Tollendal se distinguent parmi les plus véhéments ; mais nul n'égale le vicomte de Châteaubriand dans ses lamentations hyperboliques.

L'auteur des *Martyrs,* voulant exprimer combien une personne royale est majestueuse, même après sa mort, raconte qu'il a assisté, l'année pré-

cédente, à l'exhumation des restes du roi et de la reine, et il dit à ce propos :

« J'ai vu le squelette de Marie-Antoinette intact, à l'abri d'une espèce de voûte qui s'était formée au-dessus d'elle, comme par miracle ! La tête seule était déplacée, et dans la forme de cette tête, on pouvait reconnaître, ô Providence ! les traits où respirait avec la grâce d'une femme toute la majesté d'une reine ! »

Notez que cette tête royale gisait sous une couche de chaux depuis vingt-deux ans !

Par contre, les restes des grands révolutionnaires n'ont rien de majestueux, aux yeux de Châteaubriand ; et s'il y parle de Napoléon, considéré comme successeur et continuateur de la Révolution, voici dans quel style :

« Buonaparte que tant de bras environnaient, il y a peu de temps, ne saurait même se flatter de trouver aujourd'hui une main d'esclave qui lui rende le service de le tuer. Au-dessous de l'efféminé Othon, plus malheureux que Néron, il n'a pas su se donner la mort et n'est pas assuré maintenant de l'obtenir, etc. »

(*Journal des Débats* du 10 août 1815).

Ces deux passages du fameux écrivain caractérisent bien le déplorable esprit de la réaction à cette triste époque de notre histoire, que l'éloquent Manuel devait appeler, en 1823, *une halte dans la boue !*

Quoi qu'il en soit, les députés de la Chambre introuvable et les pairs de 1816, rivalisant de zèle royaliste, votèrent non seulement un monument expiatoire à la mémoire de Louis XVI ; mais ils en firent autant pour la reine, pour Madame et pour le duc d'Enghien.

De toutes ces chapelles *dites expiatoires* visées par la loi du 17 janvier 1816, une seule fut construite : c'est celle qui s'élève rue d'Anjou, sur l'emplacement même où le cadavre de Louis XVI avait été enseveli, dans le cimetière de la Madeleine, le 21 janvier 1793, à 11 heures du matin.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

HENRI MARTIN. IVe volume, chapitre V, pages 218 à 225.
VAULABELLE. IVe volume, pages 45, 128, 140, 141, 169, 208.
A. MAURIN. Pages 74 à 84.

DÉLIRE DE LA RÉACTION

Vers la fin de 1815, lorsque fonctionnent activement les Commissaires du roi, les Comités royalistes, les Cours prévôtales ; lorsque les départements sont administrés par des nobles émigrés ; lorsque la justice est rendue par des ultras, la seconde Terreur blanche est dans tout son épanouissement. Une effroyable tyrannie règne sur la France ; l'abominable fléau de la délation pénètre jusque dans les familles et pour obtenir les faveurs du pouvoir une foule de misérables signalent partout des « suspects ». Il est ordonné à tous les fidèles sujets du roi, aux fonctionnaires et employés de tous les ordres, aux aubergistes, aux logeurs, de *dénoncer* les individus coupables d'attachement à la Révolution ou à l'Empire.

« Mieux vaut être assassin ou voleur que soupçonné de regretter le passé ou d'espérer dans l'avenir. »

Vous dites un mot en faveur des bannis, crime ! Vous parlez du courage de nos soldats en plaignant leurs malheurs, crime ! Vous ne participez pas aux indécentes vociférations des énergumènes royalistes, crime ! Vous vous renfermez dans votre douleur, vous n'allez pas répétant partout que les Bourbons sont les sauveurs de la Patrie,

crime ! crime ! Dénoncez si vous voulez être considéré comme un bon citoyen. »

« Le docteur Montain, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, est condamné à cinq ans de détention, pour non révélation d'un complot non suivi de commencement d'exécution, dont il a entendu parler chez un de ses malades. »

Une prime est accordée aux dénonciateurs. Les préfets du Rhône, de la Côte-d'Or, de l'Eure, du Cher, se distinguent par leur zèle furieux. En Vendée, le baron de Ménars condamne tout citoyen convaincu d'avoir tenu des propos contre le roi ou ses loyaux serviteurs, à recevoir de *vingt-cinq à cinquante coups de bâton, sans préjudice de poursuites ultérieures devant les tribunaux.*

Cette fureur délirante s'attaque aux choses comme aux personnes. Le baron de Talleyrand, préfet du Loiret, se signale le 22 février 1816 par une exécution bizarre : sur un immense bûcher, dressé place du Martroi, à Orléans, on jette les tableaux, les estampes, les écussons, les livres de l'époque impériale ; le portrait en pied de Napoléon, suspendu à un mât, s'élève au-dessus des autres emblêmes. Lorsque tout le monde officiel, toutes les autorités civiles et militaires ont pris place, le préfet, le premier président et le maire mettent simultanément le feu au bûcher ; la musique de la garde nationale éclate en airs joyeux ; les officiers donnent des coups d'épée dans les

statues et les bustes exécrés, tandis que M. de Talleyrand et les autorités, en grand costume, dansent en rond autour du bûcher ; leur délire gagne la garde nationale, puis la foule, et bientôt tous, pêle-mêle, gesticulent, sautent, tournent et chantent jusqu'à épuisement : « On va leur percer le flanc, ran, tan, plan, tire lire... »

A cette même époque, le gouvernement lui-même se rend coupable d'un crime de lèse-nation : il ordonne l'érection d'une statue au traître Pichegru, sur une des places de Besançon. Ainsi, non contents de verser le sang des plus vaillants défenseurs de la France, les Bourbons glorifient le général criminel qui a voulu vendre la Patrie à ses ennemis. L'Histoire ne leur pardonnera pas cet outrage à la conscience publique et à la morale.

En ces jours de honte et de démence, les ultras perdent tout sentiment de dignité : leurs principaux meneurs se réunissent en un banquet au Palais-Royal « pour fêter le jour anniversaire de l'entrée des armées ennemies dans Paris ». Ils ne craignent pas de raviver nos humiliations, d'insulter aux douleurs nationales, et ils renouvelleront durant plusieurs années ces fêtes impies, ces crimes odieux !

Voilà en quelles mains est tombée la France, depuis que Louis XVIII a été ramené à Paris par les bayonnettes étrangères ! Voilà les hommes qui

traitent les républicains de scélérats, et nos vieux soldats de « brigands de la Loire ». Avec les diverses catégories de suspects qu'ils ont établies et les primes accordées aux dénonciateurs, les résultats de la délation ne se font pas attendre.

En moyenne, plus de mille citoyens par département sont incarcérés. A la date du 10 janvier 1816, le *Journal des Débats* annonce que la seule prison de l'Abbaye, à Paris, renferme, outre sa population habituelle, « les généraux Belliard, Berton, Cambronne, Debelle, Decaen, Drouot, Dufour, Ornano, l'amiral Linois, les colonels Boyer et de Faudoas, le capitaine Thomassin, etc., etc. »

Bientôt les prisons ne sont plus assez grandes. Pour faire place à de nouveaux détenus, plusieurs préfets convertissent en exil la détention des prisonniers les moins mal notés. Un jour M. de Saint-Chamas, préfet de Vaucluse, se rend à Carpentras, s'asseoit à la place du président du tribunal, et fait amener devant lui vingt-huit détenus, qu'il morigène ainsi :

« Vous allez rentrer dans la société qui vous avait rejetés de son sein ; vous le devrez à la faiblesse et à la compassion déplacées qui ont fermé la bouche à ceux qui avaient des plaintes à former contre vous... La surveillance la plus rigoureuse suivra partout vos pas ; un propos, une démarche tendant à intervertir l'ordre public, seraient punis

avec la dernière rigueur. Repoussés à jamais d'un pays dont vous seriez l'opprobre, vous iriez expier, sur des bords lointains, votre incorrigible endurcissement. »

Puis ces malheureux sont expulsés de Carpentras, immédiatement, à la minute, sans pouvoir même rentrer chez eux pour changer de vêtements : sous la seconde Terreur blanche, cela s'appelle rendre la justice.

Pour avoir le prétexte et le plaisir de condamner, de frapper, la Restauration ne se contente pas de payer les délateurs, elle fait exciter, par sa police, les mécontents à d'imprudentes démarches ; elle imagine des complots. Malheureusement une vraie tentative de révolte a lieu le 4 mai 1816. Un nommé Didier, esprit inquiet et ardent, conspire en faveur du duc d'Orléans, et en se servant du nom de Napoléon II, « qu'il juge plus capable d'émouvoir les masses ». Il s'agit d'abord de s'emparer de Grenoble. L'entreprise, dénoncée avant d'avoir reçu un commencement d'exécution, vient avorter aux portes mêmes de la ville, où les paysans et les montagnards, pris comme dans un piège, sont reçus à coups de fusil par les troupes.

Six insurgés sont tués, les soldats n'ont pas un seul blessé : ce n'est donc qu'une échauffourée,

mais elle sert de prétexte à d'abominables fureurs. Le général Donnadieu et le préfet de Montlivaut, deux noms à jamais exécrables, pour se poser en sauveurs du pays, transforment cette équipée ridicule en une vaste insurrection capable de renverser le trône. La dépêche du général au ministre de la guerre commence ainsi :

« Vive le roi ! monseigneur. Les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins à une lieue à l'entour de Grenoble... »

Au lieutenant-général Partouneaux, commandant à Lyon, Donnadieu écrit :

« Vive le roi ! mon cher général ; depuis trois heures le sang n'a cessé de couler ! Vive le roi ! mon cher général, les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins qui arrivent en cette ville... »

La répression est en rapport avec ces exagérations odieuses : elle est atroce. Un conseil de guerre est institué sur-le-champ, et qui le préside ? le chevalier de Vautré, colonel de la légion de l'Isère, celui-là même qui a réprimé la tentative d'insurrection et qui se pose en exterminateur des insurgés. Jamais Hermann, au Tribunal révolutionnaire, n'eut des procédés plus sommaires, plus brutaux, que Vautré au conseil de guerre de Grenoble. Aux accusés qui veulent faire la moindre observation, il crie : « *Tais-toi, coquin ! veux-tu bien te taire !* » Aux avocats qui

demandent des preuves, il dit : « *Des preuves, je n'en ai pas besoin. Vous devriez rougir de défendre un pareil scélérat !* »

Aussi quatorze condamnés, innocents ou coupables, sont fusillés le 10 mai. Huit autres, pour qui un recours en grâce a été formé en vain, sont encore passés par les armes le 15 mai. Parmi ceux-ci se trouve un enfant de seize ans, Miard, qu'il faut fusiller trois fois pour l'achever.

Sans compter deux premières victimes, Drevet et Buisson, condamnés par la Cour prévôtale, et guillotinés le 8 mai, sur la place Grenette.

Quant à Didier, réfugié d'abord en Savoie, il est découvert, livré aux autorités françaises, ramené à Grenoble, et il meurt sur l'échafaud le 10 juin.

Pendant que le sang coulait dans le chef-lieu de l'Isère, la police organisait à Paris et réprimait une prétendue conspiration. Des patriotes se réunissaient le soir dans quelques cabarets du quartier Saint-Martin et échangeaient entre eux des cartes ornées d'un triangle, avec cette devise : « Union, Honneur, Patrie. » Cela n'avait rien de coupable, mais un agent de police, nommé Scheltein, s'introduisit parmi les patriotes « dans le but de suivre l'affaire », se lia avec les organisateurs de l'association, Plaignier, Carbonneau, Tolleron, les poussa, les excita, les provoqua à rédiger une proclamation séditieuse, à tenir des dis-

cours subversifs ; puis ce misérable alla les dénoncer comme conspirateurs. Le 26 avril, on arrêtait vingt-huit individus.

Après un procès inique survint un jugement odieux qui condamnait Plaignier, Carbonneau et Tolleron à la peine des *parricides ;* six de leurs co-accusés à la déportation ; les autres à la détention, et *tous au carcan!*

Le 27 juillet eut lieu l'exécution des trois condamnés à mort. On eût dit un auto-da-fé. En sortant de la prison, les patients avaient les pieds nus ; ils étaient recouverts d'une chemise blanche ; un long voile noir enveloppait leur tête et cachait leur visage. Tolleron mourut le premier : le bourreau lui abattit d'abord le poing d'un coup de damas avant de le guillotiner ; ce fut ensuite le tour de Carbonneau, puis de Plaignier.

On ne saurait trop répéter que ces malheureux avaient été attirés par la police dans le piège où ils étaient tombés. Quelle prostitution de la justice, cette chose sainte entre toutes ! Le gouvernement complice de ces perfidies sanglantes ne mérite-t-il pas l'anathème de la postérité ?

Les procès militaires, clos en 1815 par la condamnation du maréchal Ney, continuent en 1816. Le 6 mars, l'amiral de Linois est acquitté, mais le colonel *de Peireleau* est condamné à mort !

Le 20 mars, un conseil de guerre siégeant à Rennes prononce également une sentence de mort contre le général *Travot*.

Le 22 mars, peine de mort prononcée contre le général *Debelle*, à Paris.

Le 6 avril, le brave et respecté *Drouot* comparaît aussi devant des juges : il est acquitté à la minorité de faveur.

Le 20 avril, c'est au tour de *Cambronne*, qui est également acquitté.

Là-dessus les ultras s'indignent, et comme survient la tentative de Didier à Grenoble, la fureur royaliste s'en accroît. La peine de Debelle et de Travot a été commuée, mais à présent il faut que le sang coule encore !

Le 22 mai, le général *Chartran* est fusillé dans la citadelle de Lille.

Le 8 juin, le maréchal de camp *Bonnaire* s'entend condamner à une peine bien pire que la mort pour un brave et loyal soldat comme lui : « la déportation et la dégradation militaire. » Le 29 du même mois, le vieux Bonnaire, tout pleurant, est conduit à la place Vendôme, devant un émigré, un traître à la France, le duc de Maillé, qui le déclare indigne de faire partie de la Légion d'honneur. Pendant ce temps, on fusille à Grenelle son aide-de-camp, le lieutenant *Mietton*.

Le 29 juillet, le général *Mouton-Duvernet* est conduit au supplice, à Lyon. Le lendemain, de

grandes dames royalistes vont danser sur le sol même où le condamné a été fusillé. Quelques jours après, un banquet a lieu pour célébrer la mort du général, et les convives se font apporter un foie « de mouton », qu'ils percent de cent coups de couteaux.

A cette époque de cannibalisme royaliste, la peine capitale est prononcée contre bien d'autres généraux, qui, heureusement, sont hors d'atteinte : *Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, Gilly*, *Drouet-d'Erlon,* les deux *Lallemand, Clausel,* etc.

Et dans tout le royaume, les Cours d'assises, les Cours prévôtales rivalisent de rigueur et d'injustice avec les Conseils de guerre : des milliers de personnes sont condamnées « pour avoir dit des paroles inconvenantes, pour avoir manqué de respect à des bustes vénérables, pour avoir manifesté l'intention d'avilir des images révérées ». Le capitaine de gendarmerie en retraite *Paul Sassar* est cité, le 30 mars 1816, comme témoin, à la Chambre correctionnelle de Rennes. Tout à coup le président lui dit : « *Vous portez sur votre redingote des boutons séditieux. Asseyez-vous sur le banc des prévenus.* » En effet, en regardant de très près, on peut voir au-dessous du collet de la redingote du capitaine un bouton portant ces mots : « Gendarmerie impériale. » Vainement le malheureux officier proteste contre l'intention séditieuse qu'on lui prête ; vainement il affirme qu'il

n'y a dans ce fait qu'un oubli de son tailleur et pas autre chose ; Sassar est condamné, séance tenante, « à trois mois de prison, à deux ans de surveillance de la haute police », sans compter les amendes et les frais !

La fureur et la démence de ces temps maudits sont encore caractérisés par un trait du baron Trouvé, préfet de l'Aude. Ce fonctionnaire, dans sa servilité, voulant témoigner avec éclat de son zèle pour la cause royaliste, renouvelle la cérémonie bizarre imaginée quelques mois auparavant par le préfet du Loiret. La fête, où doivent être détruits les emblêmes impériaux, a lieu avec des proportions moindres peut-être qu'à Orléans, mais une particularité absolument neuve lui donne une saveur originale. Quand, aux cris de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! on a brisé les bustes et jeté dans le feu les drapeaux, les guidons, les tableaux, les portraits, « un aigle est attaché sur le bûcher et consumé vivant par les flammes ».

On ne saurait imaginer à quel degré de folle colère en étaient arrivés les ultras contre tout ce qui rappelait la Révolution. La France étant terrorisée par eux depuis longtemps, ils avouaient hautement leur projet « de supprimer la Charte et de rétablir le vieil ordre politique et religieux ».

Le vicomte de Châteaubriand se faisait l'organe

bruyant de ces prétentions d'émigrés. C'est un grand écrivain que Châteaubriand, mais sa gloire littéraire ne saurait lui faire pardonner son manque absolu de patriotisme. Deux fois il vit la Patrie au milieu des coalisés ; il insulta les braves gens armés pour défendre la France contre l'invasion ; il demanda pour eux des persécutions et des supplices, et il n'avait alors des anathèmes que pour les vaincus.

Vers la fin d'août 1816, ce mauvais Français écrivait : « Je ne demande que sept hommes par département : un évêque, un commandant, un préfet, un procureur du roi, un président de la Cour prévôtale, un commandant de gendarmerie et un commandant des gardes nationales. Que ces sept hommes-là soient à Dieu et au roi, je réponds du reste. »

Or, les sept hommes demandés par Châteaubriand existaient dans chaque département, et y entretenaient la Terreur blanche. Ils noyaient l'esprit moderne dans le sang, ils étouffaient l'âme de la France ; et rien ne semblait devoir entraver leurs sinistres projets, lorsqu'il se produisit une sorte de coup d'Etat qui enraya, momentanément du moins, le mouvement rétrograde que les ultras imprimaient au pays.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

HENRI MARTIN. IVe volume, pages 226 et suivantes.
VAULABELLE. IVe volume. Pages 224, 225, 226, 229, 231, 233, 292, 313, 314, 321, 322, 325, 334, 340, 355, 357, 365, 382.
A. MAURIN. Pages 85 et suivantes.

L'ORDONNANCE

du 5 septembre 1816.

M. Decazes, ministre de la police, en remplacement de Fouché, depuis le 24 septembre 1815, avait su pénétrer profondément dans l'intimité de Louis XVIII, par le charme de ses manières et l'aménité de son esprit. Le vieux roi, goutteux, infirme, obligé de vivre dans la solitude, trouvait dans les entretiens de son ministre d'agréables distractions. M. Decazes possédait d'ailleurs les qualités de souplesse et d'habileté qui font les excellents courtisans. Sa Majesté aimait les contes galants : le ministre lui apportait chaque matin une provision d'anecdotes sur les dames de la cour. Sa Majesté se croyait un savant commentateur des poètes latins : le ministre, faisant appel à ses souvenirs de collège, répondait par des citations latines. Sa Majesté pratiquait les belles-lettres et se piquait d'instruction littéraire : le ministre engageait avec le roi des discussions sur les écrivains contemporains, et laissait toujours triompher son interlocuteur. Louis XVIII voulut même, dit-on, enseigner l'anglais à M. Decazes : celui-ci fit, dans cette langue, des progrès très rapides, dont le prince était ravi, *ne se doutant pas que chaque jour, avant d'aller aux Tuileries,*

son élève prenait leçon d'un des plus habiles professeurs de Paris.

Heureusement M. Decazes avait d'autres qualités que celles d'un courtisan raffiné. Quoique ambitieux avant tout, il combattait, par tempérament et par bon sens, les violences des ultras ; les sanglants excès de la seconde Terreur blanche n'obtenaient pas son approbation. De leur côté, les fougueux royalistes, le comte d'Artois en tête, méprisaient le ministre de la police, le considéraient comme une gêne, un obstacle, et visaient à le renverser. Aussi, ses intérêts étant d'accord avec ses convictions politiques, M. Decazes amena peu à peu le roi à prononcer la dissolution de la Chambre introuvable.

Ce résultat fut long et laborieux à obtenir. Louis XVIII, avide de tranquillité, comme toutes les personnes maladives, craignait les reproches de son entourage, les criailleries de son frère, le futur Charles X. Il fallut faire intervenir dans la question l'empereur de Russie. Alexandre écrivit au roi de France que, « à son avis, la dissolution de la Chambre des députés pourrait avoir d'utiles résultats ». Alors Louis XVIII se décida, le soir du 5 septembre 1816, à donner sa signature à une ordonnance de dissolution, dont les deux premiers articles étaient ainsi exprimés :

« Article 1er. — Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera revisé.

» Article 2. — La Chambre des députés est dissoute. »

A cette nouvelle, un immense cri de joie et de reconnaissance s'élève de tous les points de la France ; on s'embrasse dans les rues ; l'espoir pénètre jusqu'au fond des prisons où gémissent des milliers de suspects. Mais en même temps des clameurs furieuses éclatent au faubourg Saint-Germain et à la cour même ; les ultras vouent à l'anathème les auteurs ou instigateurs de l'ordonnance : pour eux, ce sont des révolutionnaires, de nouveaux jacobins.

Cependant l'état moral de la France ne fut pas modifié brusquement par l'acte du 5 septembre ; le même personnel administratif restait en fonction, les ultras dominaient toujours dans les administrations comme dans les tribunaux, et il fallut longtemps pour en finir avec la seconde Terreur blanche.

Les victimes devinrent moins nombreuses, le sang versé fut moins abondant ; mais l'échafaud se dressa bien des fois encore durant l'année 1817, à Paris, à Alençon, à Bordeaux, à Melun, à Auxerre, à Montargis, pour crimes de séditions prétendues, ou pour avoir crié : Famine !

Un odieux arbitraire remplaçait très souvent la loi. En mars 1817, le sous-préfet de Villefranche

(Rhône) fit arrêter, « comme prévenus d'opinions suspectes », dix-sept officiers en demi-solde, de sa résidence. Après un mois de détention, seize furent relâchés ; le dix-septième, Vélu, ancien capitaine de cavalerie, fut retenu par le tribunal, à la suite de l'interrogatoire suivant :

— « *N'avez-vous pas appelé votre cheval Cosaque ?*

R. — Cela peut être, mais je n'en ai nul souvenir.

— Comment avez-vous pu donner à votre cheval un nom cher à tous les bons Français ?

R. — Je l'avais acheté d'un officier russe, et je l'avais appelé Cosaque, comme je l'aurais appelé Normand, s'il eût été normand.

— Vous deviez cependant savoir que c'était outrager un peuple au courage duquel la France doit en partie le rétablissement de l'autorité légitime. »

A cette observation inouïe, le pauvre capitaine Vélu, abasourdi, ne trouve rien à répondre ; et comme on le menace de la Cour prévôtale, il ne tarde pas à succomber de dégoût et de douleur.

Mais parmi les nombreux fonctionnaires de la Restauration qui, pour obtenir des croix, des titres, des faveurs, spéculèrent sur la misère publique, outragèrent la justice, condamnèrent des innocents, il en est deux surtout que l'Histoire doit vouer à une exécration éternelle : le général

Canuel, commandant militaire de Lyon, et Fargues, maire de cette grande ville.

Les subsistances étant rares et la misère affreuse, Canuel et Fargues répandirent des nuées d'agents dans Lyon et ses environs, pour exciter les malheureux à médire du Pouvoir, pour les provoquer à la révolte. Puis, sur les dénonciations de leurs policiers, ces deux fonctionnaires arrêtent cinq à six cents individus, et la Cour prévôtale se met à l'œuvre.

En quelques jours dix, vingt têtes tombent. On promène la guillotine à Quincieux, à Brignais, à Saint-Andéol, à Saint-Genis, à Anse, partout aux environs de Lyon, au milieu des malheureuses populations épouvantées.

Le général et le maire, pour s'attribuer le mérite d'avoir raffermi le trône ébranlé, parlent, dans leurs rapports, d'une insurrection formidable, d'un vaste complot découvert, réprimé grâce à leur vigilance ; et le ministère, trompé par Canuel et par Fargues, approuve les sanglantes rigueurs de la Cour prévôtale. En deux mois, vingt-huit condamnations à mort sont prononcées, vingt-six condamnations à la déportation, sans compter les travaux forcés et les emprisonnements. Bien d'autres infamies eussent été commises, si un honnête homme, M. de Sainneville, commissaire général de police, n'avait pas envoyé au ministre Pasquier, à plusieurs reprises

et avec persistance, des renseignements établissant la culpabilité des bourreaux et l'innocence des victimes.

Le ministre délègue alors le maréchal Marmont pour faire une enquête sur les événements de Lyon. Le duc de Raguse arrive dans cette ville le 3 septembre, et bientôt l'horrible vérité lui apparaît. Pour donner satisfaction à l'opinion publique, quelques maires sont destitués, cinq ou six officiers sont rayés des cadres, et le général Canuel quitte le commandement de la division. Mais que lui importe ! Il va commander ailleurs ; de plus il a reçu le titre de « baron », sa vanité est satisfaite, tandis que les vers dévorent les cadavres de ses victimes. Ces iniquités monstrueuses me font croire à une justice future.

On voit combien de maux infligèrent à la France les fureurs de la réaction, même après l'ordonnance du 5 septembre 1816. Mais pour nous borner à l'époque de la seconde Terreur blanche proprement dite, il serait impossible de raconter toutes les sentences absurdes ou odieuses rendues par les conseils de guerre, les cours prévôtales, les cours d'assises, les tribunaux de toutes sortes.

« Ces sentences, ces exécutions, les destitutions, les lois des suspects, les exils, les emprison-

nements, qui tenaient courbés sous une silencieuse épouvante les habitants de chaque cité ; toutes ces persécutions, ces ruines et ce sang répandu constituent la réaction royaliste qui suivit la seconde invasion... Temps funeste où l'on érigeait en actes civiques la trahison à l'intérieur et la désertion à l'ennemi... où toutes les passions viles et basses étaient encouragées, honorées quand elles se couvraient du manteau du royalisme ou de la religion... où la justice, se laissant emporter à une espèce de folle colère, ne voyait jamais d'innocents parmi les accusés ; où les tribunaux ne jugent pas, mais frappent en furieux... »

(Achille de Vaulabelle).

Ce régime d'épouvante et d'horreur dura quinze mois, de juin 1815 à septembre 1816, et pendant ce long règne de la délation et de la lâcheté les prisons furent toujours trop étroites. Et pas plus que la réaction de 1794, la réaction de 1815 ne peut s'expliquer que par la « vengeance », tandis que la Terreur révolutionnaire s'explique par la « nécessité ».

« Lorsque la Révolution, attaquée par une partie de l'Europe, déchirée par l'insurrection royaliste, réduite à moins de quarante départements, créait les tribunaux révolutionnaires, elle luttait pour l'indépendance française et se trouvait en plein combat : la Révolution se défendait... Mais la Restauration était protégée par un million

de soldats étrangers, ses alliés, qui couvraient notre territoire ; elle n'avait aucune lutte à soutenir, aucune attaque à repousser : la Restauration se vengeait. »

C'est pourquoi il est injuste de se souvenir toujours de la Terreur rouge et jamais des Terreurs blanches. Il faut oublier les violences de tous les partis ou parler des unes et des autres. Si vous enseignez aux enfants à maudire les excès révolutionnaires, apprenez-leur aussi à flétrir les crimes royalistes. C'est ce que je cherche à faire dans ce livre ; non pour répandre des germes de haine, mais par esprit de justice.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

HENRI MARTIN. IVe volume, pages 231 et suivantes.
VAULABELLE. IVe volume, pages 122, 365, 410, 426.

TROISIÈME TERREUR BLANCHE

TROISIÈME TERREUR BLANCHE

RÉACTION

du 2 Décembre 1851.

Toutes les Terreurs blanches procédant du même principe, la haine de la Révolution, et poursuivant un but commun, savoir l'étouffement de la Liberté, l'écrasement des républicains, il est logique d'ajouter aux sanglants excès de la réaction thermidorienne, 1794, et aux crimes de la réaction royaliste, 1815, les massacres et les persécutions provoqués par le coup d'Etat du 2 Décembre 1851.

Mais ce fameux attentat contre le Droit et la Loi ayant été flétri par les voix les plus éloquentes, et les détails en étant universellement connus, je me bornerai à en rappeler les grands traits.

Comme Jules César, avec le génie en moins, Louis Napoléon voulait s'emparer du trésor national pour payer ses dettes et enrichir ses amis ; comme le Premier Consul, avec la gloire en moins, Louis Napoléon rêvait d'élever son trône sur les

débris de la République. Tout le monde connaît les noms des principaux complices qui l'aidèrent à ramasser une couronne dans le sang et dans la boue : *Persigny, de Morny, de Maupas, Fleury, Saint-Arnaud, Magnan, Espinasse, Vieyra,* etc.

C'est dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 que les conjurés frappent leur coup, prémédité depuis longtemps. Les plus influents représentants du peuple sont arrêtés, et Paris en s'éveillant apprend que l'Assemblée nationale est dissoute.

Stupéfait d'abord et indécis pendant la journée du 2, il prend, le lendemain 3, une attitude menaçante ; les quartiers du centre se mettent en mouvement ; des barricades se dressent ; Maupas, effrayé, écrit au ministre de l'intérieur : « Je ne crois pas que les sympathies populaires soient avec nous : le salut n'est que dans la troupe. »

Mais le Président et ses collaborateurs ne reculeront devant aucune extrémité pour achever leur œuvre. Le 18 Brumaire ne coûta point de sang ; Charles X se retira devant la capitale hostile ; Louis-Philippe ne voulut point continuer la lutte contre le peuple.

Louis Napoléon, lui, veut aller jusqu'au bout de son crime : il n'expose pas sa personne aux périls de la lutte, mais il s'enferme à l'Elysée, et à tous ceux qui lui parlent de la résistance des Parisiens, il répète : « *Qu'on exécute mes ordres.* » Or, ses ordres consistent à brûler Paris ou à le

noyer dans le sang, s'il ne consent pas à se soumettre.

Alors Morny, Saint-Arnaud, Magnan, Maupas, qui depuis longtemps ont excité par des calomnies l'armée contre la République, gorgent les soldats de viandes, de vin, d'eau-de-vie, pour les rendre féroces et les disposer au massacre. Le 4 décembre, vers deux heures de l'après-midi, les troupes sont déployées sur les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière et Montmartre, où la foule circule sans méfiance.

« Soudain la tête de colonne fait une décharge et la fusillade éclate tout le long de la ligne ; les canonniers braquent leurs pièces sur les maisons, et toute cette armée affolée sabre, fusille ou mitraille les promeneurs à bout portant ; amis ou ennemis, blouse ou habit, bourgeois ou prolétaire. Si des blessés se redressent, les soldats les abattent à coups de crosse, ils achèvent ceux qui remuent. Des femmes, des jeunes filles, sont égorgées à coups de bayonnette. Comme s'ils visaient à la cible, on voit des hommes revêtus de l'uniforme français ajuster toutes les femmes qui apparaissent aux fenêtres ! Des officiers vont jusqu'à donner des coups de pointe aux cadavres, pour s'assurer qu'ils sont bien morts !... »

Pendant ce vaste massacre, des combats acharnés ont lieu sur d'autres points, et à neuf heures du soir, après une résistance désespérée, les ré-

publicains sont vaincus : la Force a triomphé du Droit. Nul ne saura jamais le nombre des victimes que cette funeste journée du 4 décembre 1851 a coûtées à la France.

Dans les départements, les mêmes moyens sanguinaires de répression sont employés contre les citoyens qui se lèvent pour combattre en faveur de la République. Non seulement les bourreaux frappent les victimes, mais encore ils cherchent à les déshonorer, en les *représentant comme des bandits aux yeux des populations mornes et trompées*.

Après la lutte, la terreur ! Trente-deux départements sont mis en état de siège ; les arrestations se multiplient ; cent mille citoyens remplissent les prisons, les casemates, les forteresses. Dès le 9 janvier, un premier convoi de détenus quitte Paris pour aller peupler Cayenne ou Lambessa.

Dans les départements, le gouvernement issu du 2 Décembre est embarrassé de la multitude des prisonniers. Il institue alors, en février, *les Commissions mixtes,* chargées de prononcer sur le sort des détenus. Le préfet, le commandant militaire et le chef du parquet de chaque chef-lieu composent un tribunal, où les formes de la justice sont plus outrageusement violées que par les « Cours prévôtales » de 1815 elles-mêmes.

Sans procédure, sans audition de témoins, sans jugement public, les Commissions mixtes de 1852 décident sans appel la transportation en Guyane ou en Algérie de milliers et de milliers de républicains.

C'est ainsi que se complète le crime de « ces voleurs de nuit qui ramassent de l'or dans une mare de sang et de boue ». C'est par le massacre et l'épouvante que Louis Bonaparte fonde son pouvoir et élève le trône, où il monte le 2 décembre 1852, un an après le coup d'Etat.

Ce jour-là, les complices de l'Empereur reçoivent la récompense de leurs « services exceptionnels » : titres, dignités, cordons, dotations, toutes les dépouilles de cette France qu'ils ont terrorisée, ensanglantée. Et pendant que Napoléon III et ses complices remplissent les Tuileries du bruit de leurs flamboyantes fêtes, les vaincus, les défenseurs du Droit et de la Loi, qui ne sont pas encore cadavres, se consument lentement en exil !

Il est donc impérieusement nécessaire que l'homme revive d'autres existences, pour la sanction de ses actes et la manifestation de l'absolue justice.

Un historien a résumé l'attentat du 2 décembre 1851 dans les lignes suivantes :

« Les serments les plus solennels violés, une Constitution déchirée, le pouvoir usurpé par un

guet-apens nocturne, les représentants du peuple conduits en voitures de galériens dans la cellule des escrocs, les magistrats chassés de leurs sièges à la pointe des bayonnettes ; les défenseurs de la loi assassinés par des soldats trompés, égarés, gorgés d'eau-de-vie ; la liberté individuelle plus méprisée qu'à Moscou ; Paris, la Rome moderne, aux mains des modernes Vandales ; la France exploitée grossièrement par une tourbe de malappris ; les torches de la guerre civile promenées dans quarante départements, au nom de l'ordre ; les meilleurs citoyens déportés ou bannis par milliers ; les villes et les campagnes dépeuplées, les familles dépouillées ; puis, comme de raison, l'outrage aux martyrs, l'apologie aux bourreaux. » (Victor Schœlcher).

Hélas ! ce n'est pas tout encore. Le 2 Décembre a eu pour suites Sedan, une troisième invasion et des désastres inouïs dans notre histoire.

Une vérité bien triste se dégage de l'étude des trois Terreurs blanches : c'est que chacune d'elles a été plus funeste à la France par ses suites que par ses résultats immédiats. Cela s'explique. A ces époques d'injustice et d'épouvante, lorsque les délateurs sont encouragés, quand la haine, la vengeance, toutes les plus viles passions humaines peuvent être assouvies, l'âme du peuple s'affaisse,

les fortes vertus civiques disparaissent et les jeunes générations se façonnent au joug de la servitude.

La réaction thermidorienne de 1794 a eu pour conséquence indirecte, éloignée, mais réelle, le premier Empire. Si Robespierre n'avait pas été vaincu au 9 Thermidor, il aurait écarté de lui les terroristes acharnés, son intention à cet égard n'est plus douteuse, et la Terreur blanche n'eût pas remplacé la Terreur rouge. On ne peut pas dire ce qui serait advenu de la France, si le parti révolutionnaire était resté au pouvoir ; mais on peut du moins affirmer que, dans cette hypothèse, Bonaparte devenait impossible.

Napoléon avait lassé, épuisé le pays. Pour se rendre populaires après Waterloo, les Bourbons n'avaient qu'à vouloir. Mais c'est la Terreur qu'ils ramènent avec eux, et ils règnent par l'échafaud et le poignard. Or, le plus grand mal, le mal irréparable que les ultras ont fait à la France, ce n'est pas de l'avoir courbée sous la plus affreuse tyrannie pendant plus de quinze mois, c'est d'avoir *rendu possible le second Empire.* Les longs excès des royalistes firent oublier aux masses les désastres que Napoléon avait accumulés sur la Patrie, et la seconde Terreur blanche rendit au nom de l'Empereur tout le prestige qu'il avait perdu.

Quant aux conséquences du 2 Décembre 1851,

ou de la troisième Terreur blanche, nous les avons cruellement subies, et nous en souffrirons longtemps encore. Au jour de la défaite, Napoléon III et les jouisseurs, ses complices, se sont écroulés sous le mépris universel, mais ils ont entraîné la France dans leur ruine. Ils l'ont laissée humiliée, sanglante, démembrée, et de ces affreuses blessures guérira-t-elle jamais ? Aussi, quand les événements historiques survenus depuis un siècle se déroulent dans ma pensée ; quand je vois ce que les réactions ont fait de la France depuis le 9 Thermidor, je ne puis m'empêcher de regretter que Robespierre n'ait pas triomphé de ses ennemis.

CONSULTER POUR CE CHAPITRE :

V. SCHŒLCHER. *Histoire des crimes du 2 Décembre.*
HIPP. MAGEN. *Histoire de la Terreur Bonapartiste.*
EUG. TÉNOT. *La Province en Décembre* 1851.
J. PRAT. *Les Exploits du Deux-Décembre.*
Etc.

CONCLUSION

Le temps des Terreurs blanches est-il à jamais passé ? Je ne le crois pas. Sans doute un adoucissement s'est opéré dans nos mœurs : notre cœur souffre au récit d'actes atroces ; les septembrisades, révolutionnaires ou royalistes, nous révoltent ; les Trestaillons de tous les partis nous font horreur. Mais il est encore des ambitieux, des étrangleurs du Droit, des Césars d'aventure, qui ne reculeraient point devant le massacre et le carnage, pour ramasser une couronne, et les complices ne leur manqueraient pas plus qu'au 2 décembre 1851.

Pourtant l'idée républicaine, c'est-à-dire l'idée de droit et de justice, poursuit son chemin en dépit de tous les obstacles. Les peuples commencent à se rapprocher et à se méfier des rois, qui les divisent pour mieux les asservir. Ah ! que les monarques auraient de plaisir à écraser cette France républicaine d'où la Liberté rayonne sur le Monde ! Mais la Révolution les guette, les effraie, et ils hésitent à déchaîner de nouveau le fléau de la guerre. Consolant spectacle ! Les rois sont trouvés si légers dans la balance des nations qu'un souffle populaire les fait disparaître. Demandez à don Pedro, empereur du Brésil, s'il a

été bien lourd, quand la main de son peuple s'est abattue sur lui ! A cet écroulement si prompt, si facile d'une monarchie, tous les porte-sceptre ont senti chanceler leurs trônes.

Ces progrès des principes démocratiques ne font qu'exaspérer la haine des ennemis de la République. Ils engagent contre elle une lutte sans merci, ils sèment l'or corrupteur ; promesses, menaces, violence, hypocrisie, tous les moyens sont mis en usage pour détruire un régime exécré par les partisans du Trône et de l'Autel. Le jour de leur triomphe serait aussi le jour d'une nouvelle Terreur blanche, le jour des persécutions et de l'exil pour les républicains. Eh bien ! cette perspective ne saurait modérer l'ardeur de nos convictions. Vaincus mais indestructibles, le Droit et la Justice trouveraient de nouveaux défenseurs : après les pères les enfants iraient au combat. Si un bras criminel frappe encore la République, si une guerre malheureuse l'emporte, si une tempête la renverse, nos fils, après nous, la redresseront.

Et les générations futures reprendront la même tâche, la même lutte, jusqu'à la victoire définitive, jusqu'à ce que tous les trônes soient en poussière. Il faudra de sanglants labeurs, et des siècles encore, et d'innombrables victimes pour obtenir ce résultat; mais il est inévitable. Le but de l'homme est la Vérité. Sur cette terre, l'erreur ne

saurait régner toujours ; la Force ne fonde rien de durable si elle n'est pas accompagnée du Droit ; c'est pourquoi les empires des conquérants s'écroulent. La République seule contient en elle tous les germes de l'avenir : tôt ou tard, elle rayonnera glorieuse, portant dans les plis de son drapeau la rédemption de tous les opprimés.

Nous vivons à une époque d'évolutions et de convulsions sociales, où l'Humanité cherche sa voie. L'ère des sanglants conflits n'est pas près d'être fermée ; il se peut que des nations disparaissent dans la lutte formidable entre la Démocratie et la Royauté. Si la France, cette émancipatrice des peuples, succombait sous la coalition de ses ennemis ; si, pareille au soleil qui s'éteindra après avoir vivifié des mondes, la France, victime de sa générosité, devait disparaître après avoir éclairé la Terre ; si ses vainqueurs la mettaient en lambeaux ; si son nom sacré disparaissait de la carte ; si des Cosaques ou des Tartares s'installaient sur son sol fécond et envié, la France ne serait pas morte, *car son âme est immortelle et son esprit est partout.*

Des barbares en vain ravagèrent la Grèce ; ils furent civilisés par l'intelligence athénienne ; d'autres barbares en vain pourraient détruire Paris : ils ne le tueraient pas et en subiraient la salutaire influence.

La France a largement répandu sur notre pla-

nète les principes sauveurs de 1789 : elle les a fécondés de son sang. Que la France vive ou meure comme nation, les germes qu'elle a semés à profusion, ont levé maintenant : ils grandiront et donneront des fruits. Grâce à elle, partout disparaîtront les obstacles opposés aux hardis essors de l'esprit humain. C'est à elle que l'avenir devra l'accomplissement de la Révolution, le triomphe définitif de la République vraie, et l'application réelle de la devise républicaine :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

APPENDICE

Le 8 juillet 1891, un de mes amis et moi, nous avons adressé à M. le Président de la Chambre des députés et à M. le Président du Conseil municipal de Paris la pétition suivante pour demander l'érection d'une statue à Robespierre.

Paris, le 8 juillet 1891.

Monsieur le Président,

En élevant une statue à Danton, la République a rendu hommage à l'homme qui fut la plus vraie incarnation de la France pendant la période héroïque de Quatre-Vingt-Douze. Aussi nous avons applaudi fortement à la glorification de celui qui contribua plus que tout autre au salut de la Patrie.

Mais il est un autre hommage à offrir, une autre statue à dresser. Quand donc serons-nous justes et reconnaissants pour le plus grand homme de la Révolution, pour Robespierre que la haine a tant calomnié, que l'ignorance a tant maudit! Pas une rue, pas une place ne porte son nom. Viendra-t-il le jour où, sur un vaste monument érigé à la mémoire des temps révolutionnaires, la colossale figure de Robespierre rayonnera, avec plus de raison, que celle de Napoléon Ier au faîte de la colonne Vendôme!

Les réactionnaires qui, pendant si longtemps, purent seuls écrire et parler, peignent la Révolution sous des couleurs horribles, et font de Robespierre un monstre, un buveur de sang, la personnification de la Terreur. C'est ainsi que tant d'erreurs se sont répandues parmi le peuple et altèrent encore son jugement.

Or, l'histoire véridique, l'histoire documentaire, écrite par Louis Blanc, Michelet, Henri Martin, Ernest Hamel, prouve que le chef de la Révolution succomba précisément pour avoir voulu modérer, arrêter le cours de la Terreur.

C'est lui qui, dans la séance du 3 octobre 1793, intercéda pour les soixante-treize Girondins proscrits.

C'est lui qui protesta contre l'arrestation de Hoche.

C'est lui qui fit rappeler Fouché de Lyon et Carrier de Nantes.

C'est lui qui mérite le reproche d'avoir élevé la voix en faveur de Danton et de Camille Desmoulins.

C'est lui enfin qui, jusqu'à sa mort, fut en lutte avec les violents terroristes des deux Comités.

A la Convention, quels étaient ses ennemis? Quelques scélérats, comme l'immonde Barras, le sanguinaire Fréron, Tallien, chargé d'horreurs et de crimes, Fouché, l'âme la plus dégradée de son époque.

Oui, celui que le peuple avait surnommé l'Incorruptible, succomba sous la conjuration d'hommes corrompus, bas et pervers. De son temps comme à notre époque, Robespierre eut pour adversaires implacables les viveurs, les jouisseurs, les êtres sans croyances, sans convictions et sans principes : quel hommage magnifique à sa vertu !

Il mourut, mais de quelle mort immortelle! Il périt, victime de son respect pour la Loi, léguant à la terre un salutaire exemple. L'éternel honneur de ce vaincu formidable, c'est de n'avoir jamais voulu faire appel à la violence pour triompher. On l'accusait d'aspirer à la dictature : si Robespierre rêvait le pouvoir suprême, du moins ne voulait-il l'obtenir que par l'influence de sa puissance morale sur l'opinion. Dans cette nuit funeste du 9 au 10 thermidor, il n'avait qu'à faire un signe, à dire un mot, à donner sa signature, pour lancer contre ses ennemis des forces écrasantes. La Convention tremblait, et Collot-d'Herbois, son président, disait d'une voix lugubre : « Voici l'instant de mourir à notre poste. » Mais Robespierre ne pouvait se résoudre, par délicatesse de conscience, à accomplir ce qu'il considérait comme un acte d'usurpation. Il résista si longtemps aux sollicitations de ses amis, que son assassin eut le temps de parvenir jusqu'à lui.

Est-il dans l'Histoire une fin plus admirable que celle-là? Dites si c'est ainsi que périssent les pervers et les ambitieux! Aurait-il hésité s'il avait eu l'âme d'un criminel?

Mettez à sa place César, Cromwell, Condé, le premier Bonaparte, l'homme du Deux-Décembre : auront-ils des scrupules pour fouler aux pieds la représentation nationale?

Heureuse la France si Robespierre avait triomphé! Quel changement dans ses destinées! Alors pas de Terreurs blanches, bien plus sanglantes que la Terreur rouge; pas de 18 Brumaire; moins de gloire militaire mais pas d'invasion; ni Waterloo, ni Sedan, et le développement normal des institutions républicaines!

Au contraire, avec Robespierre abattu, s'écroula l'édifice de la Révolution, dont il était la pierre angulaire; avec lui disparurent les hautes vertus civiques et les inébranlables convictions. Aussi tous les vrais républicains déplorèrent sa perte; les terroristes qui avaient contribué à le faire tomber, Billaud-Varennes, Barère, Cambon, reconnaissant trop tard leur faute, en eurent de cuisants remords.

Tel fut le vaincu du 9 Thermidor. Nos historiens les plus sincères, les plus illustres l'admirent, et parfois malgré eux. Louis Blanc l'exalte. Henri Martin fait remarquer que Robespierre « est mort pour avoir hésité à être un tyran ». Il ajoute que l'on serait injuste si on le confondait « avec ces ambitieux sans foi, sans idéal, sans notion de devoir... qui méprisent l'espèce humaine et sacrifient sur les champs de bataille des générations entières à leurs satisfactions égoïstes... »

Michelet, lui-même, après avoir retracé le supplice du chef de la Révolution, écrit cette phrase : « *Ce grand homme n'était plus.* »

Eh bien ! sur ce grand homme les écrivains réactionnaires de toutes nuances déversent à pleine plume, depuis un siècle, la calomnie et l'outrage. Ils font enseigner dans les écoles, ils accréditent parmi la foule de haineuses légendes où l'odieux le dispute au ridicule. Ils résument la Révolution dans la Terreur et la Terreur dans le nom de Robespierre : rien n'est plus faux ni plus injuste.

N'est-il pas encore temps de faire cesser une si longue iniquité !

Pas plus tard qu'hier, des évêques, des prêtres, des ennemis de la République et de la Liberté, ont inau-

guré sur les hauteurs de Montmartre un édifice dressé comme un défi, une menace à la Révolution. Et nous n'oserions pas, nous, républicains, rendre des honneurs publics à l'homme qui fut la plus haute figure de cette même Révolution !

Cet acte de justice et de réparation, nous soussignés, nous avons l'honneur de le demander avec instance.

Nous demandons que la statue de Robespierre soit dressée sur le faîte d'un monument élevé à la gloire de la Révolution; ou, à défaut, sur une des places publiques de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

MARC BONNEFOY,
homme de lettres,
à Charenton (Seine).

AUGUSTE CASTELLANT,
homme de lettres,
à Plessis-Belleville (Oise).

Nota. — La même pétition a été adressée, en août 1891, à M. le Président du Conseil général du Pas-de-Calais, pour demander l'érection de la statue de Robespierre à Arras.

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE TERREUR BLANCHE

Réaction royaliste (1815-1816).

TROISIÈME TERREUR BLANCHE

APPENDICE

DOLE. — TYP. CH. BLIND.